

FLASH/ELECTIONS

Les rhinocéros sont en ville

Le Parti rhinocéros apportera, comme il le fait depuis bientôt près de 10 ans, sa "contribution originale et essentielle à l'édification d'un Canada prospère et électoral" au cours de la présente campagne fédérale.

Sous la très haute présidence de l'Emminence de la grande corne, le Dr Jacques Ferron, les rhinocéros dévoileront mercredi prochain leur programme électoral intitulé "Tout ce que vous n'avez pas besoin de savoir sur un parti politique fédéral comme les autres". L'important événement aura lieu à "La Grange à Séraphin", 1233 rue Amherst, entre 17 heures et 19 heures.

L'emminence de la petite corne, Roger Bagnole, fera également connaître les candidats qui se présenteront sous la bannière du lourd daud mammifère. On y présentera également les derniers ouvrages parus aux Editions de l'Aurore.

Ouellet n'aime pas les tiers-partis

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a exprimé l'opinion hier que les tiers-partis sur la scène fédérale "sont inutiles et nuisibles".

Prenant la parole à l'occasion de l'inauguration de la campagne du député libéral de Québec-Est, M. Gérard Duquet, M. Ouellet a précisé que les tiers-partis n'ont rien contribué à la gouverne du pays, sauf huit élections en 12 ans.

"Comment peut-on administrer efficacement lorsqu'il y a des élections tous les deux ans," a-t-il demandé.

18 mois au lit...

Au cours d'une réunion à laquelle assistaient hier tous les candidats du comté de Peterborough, Mme Gillian Sandeman, représentante néo-démocrate, a discuté "d'étranges compagnons de lit", faisant allusion aux rapports entre le NPD et le gouvernement minoritaire libéral dans le dernier Parlement.

"Avec quelque insistance, quelques bonnes pièces de législation en sont ressorties", a-t-elle dit. Mais le candidat libéral, le secrétaire d'Etat Hugh Faulkner, a eu le dernier mot.

Lorsque Mme Sandeman a affirmé qu'elle ne voyait aucune différence entre les partis libéral et

conservateur, M. Faulkner s'est exclamé: "Après 18 mois au lit!"

Les chefs en campagne

Le premier ministre poursuit sa campagne dans les villes ontariennes de London et Hamilton.

Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, participera à un rallye à Ottawa, après des visites à North Bay et Ottawa Valley.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, visitera les villes de Saskatoon et North Battleford.

M. Réal Caouette, chef du Crédit social du Canada, passera la journée à Winnipeg.

Collister a été prié de démissionner

M. Ron Collister, correspondant-chef du réseau anglais de Radio-Canada à la Galerie de la presse au Parlement canadien, a été prié de remettre sa démission, puisqu'il a accepté l'investiture progressiste conservatrice dans le comté ontarien de York-Scarborough, en vue des élections fédérales du 8 juillet prochain.

Cette requête était contenue dans une lettre que lui adressait hier le directeur du Service des affaires publiques du réseau anglais de Radio-Canada, M. Knowlton Nash.

M. Collister fera la lutte au ministre libéral du Revenu, M. Robert Stanbury.

Des appuis pour Caouette

Le chef national du Crédit social, dont les créditistes de la Colombie-Britannique avaient feint d'ignorer la présence, a, en contre-partie, reçu un appui massif du Parti créditiste albertain, hier soir, lors d'une assemblée électorale tenue à Red Deer.

M. Francis Porter, leader du parti provincial, a lu un texte d'une résolution dans lequel l'exécutif du parti accordait son entier appui à M. Caouette et aux candidats créditistes à l'élection fédérale, en Alberta.

M. Porter a également fait lecture d'une autre résolution où il est affirmé que les créditistes provinciaux feraient preuve d'inconséquence en votant pour un autre parti que le Crédit social, lors des prochaines élections, en vertu de la solidarité qui lie les partis créditistes provincial et fédéral.

L'ÉTÉ SERA CHAUD À QUÉBEC, MAIS PAS À CAUSE DU BILL 22



Droits réservés

Bourassa refuse d'appuyer ou de rabrouer le ministre Claude Simard

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Multipliant les acrobaties verbales, le premier ministre Robert Bourassa a soigneusement évité, hier, d'appuyer ou de rabrouer son beau-frère, le ministre Claude Simard, qui a récemment avoué que l'allégeance politique était un critère d'embauche au sein de son ministère.

Interrogé le 24 mai dernier quant à savoir s'il était exact que son ministère vérifiait l'allégeance politique des gens qu'il était sur le point d'embaucher, le ministre Simard avait répondu sans détours: "C'est bien sûr que nous vérifions qui nous engageons, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan de la compétence".

Il y a deux jours, le beau-frère du premier ministre n'hésitait pas à refaire cet aveu: "Tant et aussi longtemps que je serai ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, je vérifierai toujours qui j'emploie". Cette intervention lui avait du reste valu les applaudissements nourris de ses collègues libéraux.

Politique officielle?

La question que le leader de l'Opposition, M. Robert Burns, a posée hier au premier ministre est celle-ci: "J'aimerais que le premier ministre nous dise s'il s'agit d'une politique officielle du gouvernement, si ça s'applique à tous les ministères, ou bien s'il s'agit d'un écart de la part du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche".

M. Bourassa s'est d'abord rabattu sur la déclaration d'un leader syndical qui aurait dit trouver normal que,

"dans l'entourage des ministres", on tienne compte de l'allégeance politique.

Argument que l'Opposition admet: s'il s'agit de quelqu'un qui doit faire partie du personnel du cabinet du ministre, il est normal qu'on vérifie son allégeance parce qu'il s'agit nettement d'un "poste politique". Mais pour les autres fonctionnaires? redemande le leader péquiste.

Cette fois, le premier ministre invoque les lois régissant la Fonction publique: "Le principal critère, c'est la compétence, c'est évident, il faut passer des concours".

Sans préciser les autres critères, s'il y en a, le chef du gouvernement a enchaîné: "Il est permis à des membres du Parti québécois d'être fonctionnaires, même de démissionner pour se présenter comme candidats, de critiquer ouvertement le gouvernement alors qu'ils ont été fonctionnaires".

"On ne parle pas de ça", de lancer le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, sur un ton exaspéré.

Libre de ne pas répondre

"Est-il normal, demanda ensuite M. Burns en revenant à la charge, qu'un ministère vérifie l'allégeance politique des fonctionnaires avant de les embaucher?"

La réponse du premier ministre: "La loi actuelle n'interdit pas aux fonctionnaires d'être membres d'un parti d'Opposition, d'être membres du Parti québécois".

"Je me excuse mais on ne répond pas à ma question", rétorqua le député de Maisonneuve en déclenchant un tumulte parmi les députés libé-

raux, manifestement agacés par ce sujet.

En moins d'une minute, le président Jean-Noël Lavoie répéta dix fois les mots "à l'ordre". Après quoi, M. Lavoie a pu y aller d'un rappel du règlement de la Chambre: "Vous savez comme moi qu'un ministre d'abord, en principe, est libre de répondre ou de ne pas répondre. Il est libre de répondre également à sa ma-

nière et il est responsable de sa réponse, qu'elle soit satisfaisante ou non au député qui pose la question. Cette réponse, qu'elle soit satisfaisante ou non, doit être considérée comme finale".

Le débat s'est arrêté là, sans qu'on sache si l'allégeance politique était un critère d'embauche dans les ministères autres que celui du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Bill 22: acceptera-t-on les mémoires déposés en retard?

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Environ une soixantaine de groupements ont jusqu'à maintenant manifesté au gouvernement leur intention d'être entendus devant la commission parlementaire qui s'ouvrira mardi prochain pour étudier le projet de loi 22 sur la langue officielle.

Toutefois, ceux d'entre eux qui n'auront pas fait parvenir leur mémoire écrit à l'Assemblée nationale avant lundi soir risquent de ne pas être entendus, si le gouvernement décidait de faire appliquer de façon stricte le règlement de la Chambre.

Interrogé hier à l'Assemblée nationale par le député péquiste Claude Charron, le premier ministre Robert Bourassa a refusé de s'engager à entendre les groupes qui n'auraient pas fait parvenir leur mémoire à temps.

M. Bourassa, qui a déjà manifesté à quelques reprises l'espoir que l'étude de son bill linguistique en commission parlementaire soit d'une durée limitée, s'est contenté hier de répondre qu'il étudierait la possibilité de faire des exceptions.

Des exceptions

Normalement, lorsqu'un projet de loi est envoyé en commission parlementaire pour étude, les personnes intéressées à se faire entendre ont un délai de 30 jours pour envoyer leur

mémoire. Toutefois, ce délai peut être écourté et c'est justement ce qui se produit avec le bill 22 puisque la commission parlementaire en entreprend l'étude trois semaines après le dépôt en première lecture.

Ce qui donne un délai relativement court pour élaborer et faire imprimer (à 100 exemplaires) un mémoire.

Hier, le député Claude Charron a voulu rappeler au premier ministre que le Parlement avait pris coutume d'entendre les groupes intéressés même lorsque leurs mémoires n'arrivent pas à Québec dans les délais prescrits.

"Des cas d'exception peuvent se justifier si l'intérêt public est en cause. Je vais en discuter avec le leader parlementaire, avec le ministre de l'Éducation et avec mes collègues du conseil des ministres. Le député de Saint-Jacques doit quand même se rappeler qu'un très grand nombre de mémoires sur cette question ont déjà été soumis à la commission Gendron, que le dépôt du projet de loi était prévu depuis très longtemps", a répliqué le premier ministre.

Il a ensuite conclu: "Il n'y a pas de changement dans la politique du gouvernement sur cette question. Je suis prêt, à la suite de la question du député, à en discuter avec mes collègues".

LA METEO à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum : 55 — Maximum : 80
Généralement ensoleillé et venteux

DEMAIN
Ensoleillé, venteux et un peu plus chaud

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	45	75	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Outaouais	45	80	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Laurentides	50	80	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Cantons de l'Est	50	80	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Québec	45	75	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Rimouski	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Lac Saint-Jean	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Bas-Caraïbe	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Sept-Îles	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Gaspé	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud

au Canada

	AUJOURD'HUI		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	40	60
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	40	60
Saskatchewan	Averses	Régina	40	60
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	50	65
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Saint-Jean	40	75
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	40	65
Île-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	40	55
Terre-Neuve	Neige locale	Saint-Jean	35	40
Ontario	Ensoleillé	Toronto	60	75

si vous partez

Aux États-Unis	Min.	Max.		Min.	Max.
New York	54	73	Chicago	67	78
Washington	62	81	San Francisco	54	70
Boston	50	66	Los Angeles	63	70

Vers les plages

Acapulco	79	90	Bermudes	73	81	Nassau	72	84
Rio de Janeiro	75	90	Mexico	61	82	Barbade	79	84

(Ces chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 701, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS					
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.15				
Lundi au vendredi	1.00				
Samedi seulement	0.35				
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE					
par porteur:	13	26	52		
Lundi au samedi	\$13.80	\$27.60	\$55.20		
Lundi au vendredi	12.00	24.00	48.00		
Samedi seulement*		9.10	18.20		
par courrier:					
Lundi au samedi	\$26.00	\$52.00	\$104.00		
Lundi au vendredi	19.50	39.00	78.00		
Samedi seulement	9.10	18.20	36.40		
* Minimum de 26 semaines					
Côte-Nord, par avion,	0.40				
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 8h à 20h (Samedi: 8h à 17h)					
874-6911					

INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
REDACTION	874-7070
EDITORIAL	874-7030
PROMOTION	874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383

PETITES ANNONCES	
Commandes	874-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	874-7205
du lundi au vendredi: 9h à 16.30h	

GRANDES ANNONCES	
Détailants	874-7300
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Carrières et professions, nominations	874-7320

COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	874-6892
Petites annonces	874-6901

Une fondation aidera au financement du Conseil de presse

QUÉBEC (PC) — Une fondation visant à diversifier les sources de financement du Conseil de presse du Québec a été mise sur pied afin de per-

mettre à l'organisme de renforcer son indépendance et ainsi le mettre à l'abri des aléas financiers pouvant compromettre ses objectifs.

Entrée en activité depuis le 27 mai dernier, la fondation assurera ainsi une existence moins précaire au Conseil de presse, qui agit grâce aux fonds versés par des entreprises de presse et par des associations de journalistes.

Le président du conseil, M. Jean-Marie Martin, a toutefois précisé à Québec, lors de l'Assemblée annuelle de l'organisme, qu'il demeurerait défavorable à une participation financière gouvernementale pour protéger l'intégrité du conseil.

Il a cependant ajouté que la fondation peut accepter des mises de fonds gouvernementales pour certains projets spéciaux, ce qui n'impliquerait nullement les activités du conseil lui-même.

"Il n'existe, à ma connaissance, aucun pays au monde dont le Conseil de presse accepte une telle participation, si ce n'est la Suède, où un tel précédent a suscité de vives critiques des journalistes de l'endroit", a-t-il poursuivi.

Au chapitre des activités prévues pour cette année, M. Martin a déclaré que le conseil devra se prononcer sur l'accréditation des journalistes auprès des institutions publiques, plus précisément auprès des corps policiers. Il s'agit de l'instauration de cartes d'attribution dont devront se munir les journalistes pour fins d'identification.

Enfin, le Conseil de presse devra éclaircir 6 plaintes qui ont été déposées au cours du mois de mai seulement, comparativement à 14 pour toute l'année qui vient de s'écouler.

Finalement, le conseil a procédé à de nouvelles nominations pour l'année 1974-75: il s'agit de Réal Barnabé, journaliste à la société Radio-Canada, d'André Béliveau, journaliste à LA PRESSE, et de Pierre de Bellefeuille, journaliste indépendant et conseiller en information à Saint-Eustache. Ces trois nouveaux membres devront représenter les journalistes au sein de l'organisme.

MM. Raymond Dubé, éditorialiste au Soleil, et Lewis A. Louthood, éditeur au Montreal Star, représenteront pour leur part les entreprises de presse au sein du conseil pour le prochain mandat.

L'anglais ne perd pas sa place

— Lalonde

par Gilles TREMBLAY

"Mais, à coup sûr, et j'utilise là tout le pouvoir de persuasion dont je dispose, l'anglais n'est pas attaqué et ne perd pas la place qu'il a, en fait, dans la situation actuelle." (notre traduction)

C'est ce que déclarait, hier, M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au conseil exécutif du Québec, lors de l'allocation sur le bill 22 qu'il prononçait à l'occasion du congrès annuel de l'Association du gaz propane du Canada.

Dans un discours principalement en anglais, le ministre Lalonde a rassuré un auditoire majoritairement anglophone sur le fait que le projet de loi 22 visait plutôt donner le ton que régenter les communications dans les domaines de l'administration, du travail et de l'éducation. Dès lors, ceux qui y voient la possibilité que l'anglais régresse feraient preuve d'une méfiance déplacée.

Après avoir souligné la baisse dramatique du taux de natalité et l'intégration des immigrants au secteur anglophone dans une proportion ne correspondant pas à la réalité démographique, il a insisté sur le fait que le gouvernement se devait de prendre ses responsabilités afin d'écarter tout danger d'assimilation à long terme.

Le ministre a aussi déclaré que les adversaires du projet de loi ne s'étaient pas sérieusement interrogés sur les principes de fond qui y sont inclus.

Selon lui, il serait irréaliste de croire qu'une loi puisse transformer le Québec, du jour au lendemain, en une province totalement francophone. Une méfiance totale à l'endroit du bill serait dès lors absurde.

en bref

Desmarais est prêt à témoigner

QUÉBEC — La commission parlementaire chargée de scruter la vente du quotidien Le Soleil reprendra vraisemblablement ses travaux sous peu pour entendre le président de Power Corporation et propriétaire de LA PRESSE, M. Paul Desmarais.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa, laissant toutefois au leader de son parti et à celui de l'Opposition le soin de s'entendre sur la date de la convocation de cette commission.

Répondant à une question du député Fabien Roy, M. Bourassa a dit: "J'ai communiqué avec M. Desmarais il y a quelques minutes... Il m'a dit qu'il était prêt à venir témoigner au moment que nous déciderions".

Comme on le sait, M. Desmarais avait une option d'achat sur le quotidien québécois, à laquelle il a accepté de renoncer pour permettre à M. Jacques Francoeur de devenir le propriétaire du Soleil.

Insémination artificielle

Ajoutant une note de gaieté à l'Assemblée nationale, M. Michel Pagé, libéral de Portneuf, a demandé au ministre Normand Toupin s'il entendait accorder des subventions aux agriculteurs pour l'insémination artificielle, étant donné que l'Association des inséminateurs a l'intention d'augmenter le coût de la saillie de \$4 à \$6 et celui de la reprise de \$1 à \$6.

Le ministre de l'Agriculture a donné cette réponse: "C'est que les inséminateurs demandent au ministère une entente générale, qui consisterait à négocier les taux pour ce type de travail".

"Or, nous n'avons pas encore donné suite à cette demande, parce que les inséminateurs ne sont pas nos employés. Ils sont plutôt des employés de cercles d'insémination dans les différentes régions".

"J'ignore si cette augmentation du coût de la saillie est une forme de pression. Tout ce que je peux dire, c'est que, si on abuse de ce côté, on leur demandera d'être raisonnables dans ce qui est requis pour poser des gestes dans le domaine de l'insémination artificielle".

C'est payant d'aller en prison

M. Camil Samson s'est indigné du fait que certains détenus de pénitenciers fédéraux retirent le salaire minimum fixé à \$2.20 l'heure par Ottawa, alors que d'honnêtes travailleurs assujettis aux lois québécoises ne retirent qu'un salaire minimum de \$2.10 l'heure.

Il a invité le premier ministre Bourassa à réviser la politique du Québec en matière de salaire minimum, puisqu'il lui semble que les travailleurs québécois seraient tentés parfois de se faire emprisonner pour pouvoir toucher un salaire plus élevé dans les pénitenciers fédéraux.

M. Bourassa a naturellement manifesté un certain étonnement devant cette relation faite par le député créditiste de Rouyn-Noranda et il ne savait visiblement quoi lui répondre.

Le chef du gouvernement a simplement observé que la question du salaire minimum a été étudiée longuement par l'Assemblée nationale, le printemps dernier, et il s'est finalement demandé si M. Samson voulait badiner en soulevant un tel problème.

La construction au Québec

Des milliers de travailleurs menacés d'être mis à pied

par Jules BELIVEAU

Tandis que, selon un porte-parole patronal, la situation continuait de se détériorer dans les gros chantiers de construction du Québec ou que, selon un porte-parole syndical, elle y était demeurée inchangée depuis mercredi dernier, une menace nouvelle s'est

mise à planer hier au-dessus de la tête de milliers de travailleurs de la construction: la fermeture de chantiers et la mise à pied de milliers de travailleurs.

Dans un communiqué laconique émis au cours de la soirée d'hier et faisant état des "ralentissements et des actes de sabotage survenus dans

plusieurs chantiers de construction depuis quelques jours", l'Association de la construction de Montréal (ACM) déclare qu'il n'est pas question de payer des employés à ne rien faire et que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a trompé ses membres en promettant, au moment de lancer le mot d'ordre de ralentissement,

qu'ils ne perdraient aucune heure de travail.

Si la situation ne change pas, dit l'ACM, qui recommande à ses membres de prendre contre leurs employés pris en défaut des mesures disciplinaires allant de la suspension au congédiement, "plusieurs propriétaires importants envisagent de forcer des entrepreneurs à suspendre leurs travaux".

Des informations émanant d'une autre source patronale ont également fait mention de tentatives de regroupement de gros employeurs désireux de fermer des chantiers sans risquer de subir les lourdes pénalités prévues dans le décret de la construction.

On sait que par leur action entreprise depuis le début de la semaine dans les chantiers industriels et dans les gros chantiers, les travailleurs de la construction cherchent à obtenir la réouverture du décret qui leur tient lieu de convention collective de travail afin d'obtenir un réajustement de leurs salaires au coût de la vie.

La FTQ-construction, c'est-à-dire le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), a toutefois nié avec la dernière énergie à ce sujet, hier, qu'un mot d'ordre de ralentissement quelconque ait émané de chez elle.

Sabotage contre la sécurité

Selon le porte-parole de l'Association de la construction de Montréal, les actes de sabotage dont elle fait mention dans son communiqué auraient été commis notamment au chantier de la Place Desjardins, à Montréal, et auraient visé plus particulièrement des pièces d'équipement de sécurité. Des extincteurs chimiques y ont été avariés, a-t-il dit, de même que des conduites d'eau, des fils de signalisation pour les grues, des fils électriques ont été coupés et des monte-charge servant au transport des ouvriers ont été sabotés. Divers objets, dont des blocs de ciment, auraient également été lancés dans le vide depuis les étages supérieurs de l'édifice en construction.

Du côté de l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec, un porte-parole interrogé à ce sujet a déclaré que des actes de sabotage lui avaient été rapportés hier par des entrepreneurs, mais il n'a pu préciser ni où ni comment ces gestes avaient été posés.

Un représentant de la FTQ-construction a révélé, hier soir, avoir été informé des ralentissements de travail au cours de la journée à la Place Desjardins de Montréal, à Mirabel et au Mont-Wright. L'on a su, par ailleurs, que plusieurs autres chantiers ont été touchés de la sorte, dont celui de l'édifice de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal.

Ce même porte-parole syndical a toutefois qualifié d'"insensées" les allégations de l'ACM selon lesquelles des travailleurs auraient saboté des pièces

d'équipement de sécurité. "Qu'un travailleur pose délibérément un geste mettant en danger la sécurité d'autres travailleurs, c'est invraisemblable et impossible", a-t-il dit. Et il a ajouté: "Si ça se faisait, notre première réaction serait de demander une enquête. Si de tels gestes de sabotage ont été commis, ça nous semble bien plus des gestes de provocation patronale. Ou c'est tout simplement du mélodrame patronal".

"Enfantillage" et "irréalisme"

Par ailleurs l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec (ASECQ) s'en est prise de vertige, hier, à d'autres associations patronales.

M. Pierre Grégoire, président de l'ASECQ, association qui regroupe 4,500 entrepreneurs maîtres-électriciens et maîtres-mécaniciens en tuyauterie (et association rivale des quatre autres associations patronales opposées, elles, à la réouverture du décret), a en effet déclaré que "l'enfantillage et l'irréalisme de certains dirigeants d'associations patronales risquent de faire perpétuer le conflit au détriment des entrepreneurs". Par ces mots, l'ASECQ contenait dans un communiqué l'absence de représentants d'associations à une réunion patronale convoquée mercredi pour discuter de la situation chaotique dans les chantiers.

C'est afin de dissiper tout malentendu, explique l'ASECQ, qu'elle faisait part dans sa convocation à cette réunion de l'offre qu'elle était prête à faire aux syndicats "sans pénaliser les entrepreneurs tout en augmentant les revenus immédiats des travailleurs".

Cette proposition se lisait comme suit:

1) Suspension de la participation de l'ouvrier au fonds de pension de 35 cents l'heure pour une période temporaire et remise de cette somme directement sur la paie des travailleurs;

2) Remise directe aux salariés de la somme de 9 p. cent du salaire présentement versé à la CIC pour fins de vacances;

3) Création immédiate d'un comité mixte patronal-syndical dans le but d'étudier la situation inflationniste et d'effectuer des recommandations à qui de droit."

L'ASECQ s'est dite consciente que cette proposition n'est pas une solution à long terme, "mais peut constituer un palliatif pendant les discussions avec les syndicats".

Accueil sympathique de la FTQ

Si des associations patronales ont mal reçu cette proposition, elle a été accueillie avec une certaine sympathie par la FTQ-construction.

Le directeur de cet organisme, M. André Desjardins, a en effet déclaré hier que le Conseil provincial des métiers de la construction du Québec (FTQ) était prêt à discuter "selon son mérite", même si deux articles de la proposition lui paraissaient inacceptables au premier abord.

Retenant le troisième volet de la proposition de l'ASECQ, M. Desjardins a dit qu'il ne voyait aucun inconvénient à participer à un comité patronal-syndical mixte dans le but d'étudier la situation inflationniste en vue de formuler des recommandations à qui de droit, "en autant, a-t-il précisé, qu'on étudie en même temps des moyens pour aider immédiatement les travailleurs à maintenir leur pouvoir d'achat en regard de la hausse du coût de la vie".

Les employés municipaux de Brossard ont débrayé

par Lucien RIVARD

Rien ne va plus dans la ville de Brossard où tous les employés municipaux, à l'exception des policiers, sont en grève depuis minuit ce matin.

Le Syndicat des employés de la ville de Brossard (CSN), qui regroupe les cols blancs, les cols bleus et les employés de l'aréna, a échoué dans sa tentative de signer une première convention collective de travail.

Le syndicat, qui compte 78 membres, a offert à la municipalité de maintenir les services essentiels. "Toutefois, a fait savoir le président, M. René Bergevin, nous devons d'abord négocier ces services, ce que la municipalité n'a pas jugé bon devoir faire jusqu'à maintenant parce qu'on ne nous a jamais pris au sérieux."

Comme cela se produit fréquemment dans le cas des nouveaux syndicats, c'est surtout sur des questions de principe que les syndicats se battent beaucoup plus que sur des questions salariales.

"Jusqu'à maintenant, a dit le président, tout se déroulait sur une base de paternalisme à Brossard et nous voulons que ça change."

Les syndicats qui avaient pris le vote de grève il y a quelques semaines devaient débrayer la semaine dernière, mais ils ont décidé de retarder leur action jusqu'à hier soir, espérant qu'un règlement pourrait intervenir entre-temps, ce qui ne s'est pas produit.



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Jacques Dubé, préposé à la cueillette du courrier dans les boîtes aux lettres, était l'un des plus surpris du monde, hier matin, quand il a trouvé une vieille tortue dans une boîte aux lettres située devant le terminus Craig, au 119 ouest, rue Craig.

On trouve de tout dans les boîtes aux lettres

par Gilles NORMAND

Vous êtes-vous déjà demandé ce que l'on trouvait dans les boîtes aux lettres outre le courrier?

N'importe quoi! Des éclats de verre

aux "flasques" d'alcool vides, en passant par des animaux...

Vers 10 h 15, hier matin, Jacques Dubé, préposé à la cueillette du courrier, a eu la surprise de sa vie en trouvant, dans la boîte aux lettres située devant le terminus Craig, au 119 ouest, rue Craig, une tortue d'un bon pied et demi de long, tête et queue comprises. Comme il s'agissait de la première levée du courrier depuis la veille au soir, on peut supposer que la tortue, assez âgée, a été introduite dans cette boîte au cours de la nuit.

Jacques Dubé et Roger Ouimet, deux employés du service des Postes que nous avons rencontrés sur les lieux de la trouvaille, ont confié qu'ils trouvaient de tout dans ces boîtes aux lettres et que certaines d'entre elles recelaient même des chats.

Roger Ouimet raconte que dans un territoire de Montréal-Nord, il avait déjà reçu un appel d'une femme signalant qu'un chat avait été abandonné dans une boîte. "Nous sommes

allés vérifier et effectivement la petite bête s'y trouvait."

Jacques Dubé, lui, raconte qu'en plus des nombreuses bouteilles de bière et d'alcool vides, il trouve assez régulièrement des bouts de bois ainsi que de vieux journaux. Il lui est même arrivé de sortir une pinte d'huile à moteur d'une boîte aux lettres.

"Tout ce que nous trouvons dans les boîtes, nous sommes obligés de l'emporter au bureau de poste du secteur. Mais, quand il s'agit de bouteilles vides, je les jette", de raconter M. Dubé. Il ajoute que les boîtes placées près des bouches de métro recèlent souvent des porte-monnaie dont les tire-laine se sont débarrassés après les avoir vidés.

Que fera-t-il de la tortue trouvée hier et qui ne porte aucune adresse?

"Je dois l'emporter au bureau. Mais je souhaite qu'on me la donne, je saurais quoi en faire." Peut-être pensait-il à une soupe à la tortue?

Le juge Geoffroy nommé enquêteur à Notre-Dame

QUEBEC — M. Jean-Paul Geoffroy, juge en chef du Tribunal du travail de Montréal, a été nommé enquêteur spécial dans le conflit qui nuit au fonctionnement de l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, depuis le début de mai.

En annonçant la nouvelle hier, en fin d'après-midi, le ministre du Travail, M. Jean Coutu, a précisé que la nomination de M. Geoffroy avait reçu l'approbation des deux parties.

Quelque 2,100 membres du personnel de soutien de l'établissement y tiennent des grèves tournantes d'une durée de 2 heures pour appuyer leurs revendications de hausse salariale et d'amélioration des conditions de travail.

Le conflit a obligé l'hôpital Notre-Dame à fermer sa clinique externe et à renvoyer plus de 125 malades chez eux. L'institution n'accepte présentement que des cas urgents.

(Lathe work)

USINAGE AU TOUR
Disposons de machines modernes, à contrôle numérique, nous permettant de façonner sur tour automatique des pièces de qualité, d'une haute précision.

Pour obtenir une estimation gratuite, téléphonez au

861-6768

M. Steinwold

Il y a toutes sortes de pères...

Sauvé Frères
a un cadeau
pour le vôtre!

PRIX

Spécial

Chandail à encolure en V,
manches courtes. Tricot
50% polyester et 50% coton.
Choix de bleu, brun ou
vert. Tailles P.M.G.TG.

Ordinairement \$7

PRIX SPÉCIAL

\$3.98

SAUVÉ FRÈRES

6554, Plaza Saint-Hubert
Les Galeries d'Anjou
Centre Laval
Carrefour Laval

273-6392
351-6810
688-6292
681-9213

Venez célébrer la Fête des Pères à
Blue Bonnets le dimanche 16 juin.

Tirage d'une garde-robe Sauvé
Frères de \$2,500.

CECM

SUITE DE LA PAGE A 1

projet de loi où cet organisme n'a rien à voir au chapitre de l'enseignement.

C'est cette Régie qui déterminerait, par règlement, le taux de densité qui justifierait un enseignement de langue anglaise dans un territoire donné. Et les organismes scolaires ne pourraient ni commencer, ni cesser l'enseignement en anglais sans l'approbation de cette Régie. Dans le projet de loi, c'est le ministre qui conserve cette prérogative.

De plus, c'est la Régie (et non des tests) qui déterminerait les critères en vertu desquels on devrait juger de l'appartenance des enfants à la minorité anglophone, et qui déciderait de leur classement eu égard à la langue d'enseignement.

Enfin, la Régie verrait à ce que "en matière de langue d'enseignement, les organismes scolaires effectuent le classement des élèves en conformité de la loi, ainsi que des règlements et décisions de la Régie".

Les écoles privées

Comme dans la loi 63 et le projet 22, on stipule que la connaissance du français parlé et écrit doit être assurée aux enfants des écoles anglaises. Tant privées, si elles sont subventionnées, que publiques.

Les références aux écoles privées subventionnées sont une innovation. Elles sont considérées, dans la position de la CECM, sur le même pied que les écoles publiques.

Ainsi, on affirme que "l'enseignement se donne en français dans les écoles régies par les commissions scolaires, les régionales, les corporations de syndicats et le Conseil scolaire de l'île de Montréal, ainsi que dans les écoles privées subventionnées".

Le texte initial n'en faisait pas mention, mais une forte majorité de commissaires ont souligné la lacune et voté pour ce rajout.

La seule exception à l'école française obligatoire, outre les Indiens et Inuits du Nouveau-Québec et les anglophones établis, la CECM la concède aux enfants qui ont déjà commencé leurs études primaires en anglais et aux autres enfants de la famille qui pourront éventuellement entreprendre des études dans la même langue.

Donc, en ce domaine, la C.E.C.M. ne s'est pas engagée dans les "mesures réparatoires" comme le demandent certains organismes, dont la CEQ. Mais elle vise du moins à stopper l'hémorragie pour l'avenir.

Définie en neuf articles, la position de la CECM paraît d'une sobriété exemplaire, respecte les droits séculaires de la minorité existante et ne fait aucune discrimination envers les immigrants. Quelles que soient leur origine ethnique et leur langue, ils seront tous inscrits à l'école française.

C'est d'ailleurs un amendement adopté par un vote serré qui a permis de préciser un tant soit peu le terme de "minorité anglophone" en ajoutant: "existante lors de l'entrée en vigueur de la loi".

Mais cet article a suscité l'inquiétude de certains commissaires, dont M. Taddeo qui voudrait qu'on définisse les critères d'appartenance à la minorité anglophone.

Politique claire

La résolution adoptée par 14 voix contre trois, comporte divers attendus et considérant qui motivent la position de la commission (qui s'était, rappelons-le, déjà prononcée pour le rappel de la loi 63).

On y insiste sur la nécessité de mesures qui donnent aux enfants une bonne connaissance de l'anglais et sur la qualité de l'accueil qui doit être réservé aux non-francophones dans les écoles.

De même, on réaffirme que la langue d'enseignement ne peut se dissocier de la langue de travail et que le législateur "a le devoir d'adopter les mesures pour établir le français langue de travail".

Mais en matière de langue d'enseignement, assure la CECM "la loi doit établir une politique linguistique plus clairement que ne le fait le projet de loi 22".

Surtout, la CECM considère que "cette politique doit viser à établir la



A la course de Loto-Perfecta, les quatre premiers chevaux à se présenter au fil d'arrivée portaient le numéros suivants: 7-10-8-9.

Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 7 sous la lettre A, 10 sous la lettre B, 8 sous la lettre C et 9 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui leur rapporte 1203,40 dollars pour une mise de 1,00 dollar.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 7-10-8-9 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite 32,60 dollars pour chaque mise de 1,00 dollar.

252,486,40 dollars ont été partagés entre 105 prix dans l'ordre et 3,869 prix dans le désordre.

Glissement de terrain

Une famille du rang 7, à Perkins, dans le comté de Papineau, a été évacuée la nuit dernière, à la suite d'un glissement de terrain qui a laissé dans le vide la partie arrière de sa maison.

Selon la Sûreté du Québec, le département de la Protection civile rapporte qu'une dépression d'environ 80 pieds de long, 25 pieds de large et profonde de 15 pieds menace également cinq maisons voisines.

Perkins est situé à quelques 110 miles, à l'ouest de Montréal.

primauté du français et non uniquement, comme semble s'y arrêter le projet de loi 22, à surmonter les difficultés pédagogiques résultant de la fréquentation d'une école anglaise ou française par des élèves ne sachant pas suffisamment la langue d'enseignement de cette école".

C'est là une critique assez sévère du projet de loi. Mais en gros, cette position réaffirme, de façon plus détaillée, la position que la CECM avait prise en octobre dernier. Comme l'a précisé le commissaire Carignan, "ce n'est pas une position contre l'école anglaise, mais contre l'anglicisation par l'école. Nous ne permettons pas qu'avec les deniers publics, l'école anglicise les francophones".

Mme Killens a voté contre la résolution invoquant le respect des désirs des parents. M. McDonald a prêté en faveur d'une "economic flexibility" et d'un "partnership" dans la liberté, l'égalité, la fraternité.

Quant au commissaire Taddeo, il a mis en cause la qualité de l'école publique française où l'on y donnerait "un enseignement de seconde qualité". Mythe que ses collègues lui ont froidement reproché de véhiculer.

Dans sa présentation, Mme Lavoie-Roux a rappelé que la CECM n'avait étudié que le chapitre de la langue d'enseignement, mais que le projet en général lui semblait un grand pas en avant par rapport à la situation antérieure. Il lui paraissait regrettable qu'il ne soit pas adopté dans ses grandes lignes.

EFFORTS

SUITE DE LA PAGE A 1

et révent de greffer à l'usine de St-Luc une école de charcuterie capable de rivaliser en tous points avec celle de Francfort et susceptible d'intéresser des centaines de jeunes Québécois francophones.

Le Québec nous fascine

"Nous avons choisi le Québec parce que c'était un pays francophone, déclare Aloys Schneider. Nous ne pouvions certes pas oublier ou nier nos origines alsaciennes, mais nous étions déterminés à nous intégrer le plus loyalement et le plus complètement possible au milieu francophone québécois. Ce pays neuf nous fascinait. Nous y arrivions avec \$100,000. C'était beaucoup d'argent à l'époque. Notre ambition fondamentale était de créer de toutes pièces au Québec une authentique industrie de la charcuterie, et d'y intéresser de jeunes francophones. Nous étions conscients qu'une fortune nous pendait au bout du nez, certes, mais nous ne voulions surtout pas être considérés comme des émigrés parasites millionnaires. Nous aurions peut-être dû faire comme tant d'autres: spéculer et jouer à la bourse..."

Le 3 avril 1965, le ministère de la Voirie fait parvenir à Schneider et Mirka une offre finale et pérenne d'expropriation: \$52,000. Eux, ils évaluent leur entreprise à \$300,000. Ils contestent aussitôt l'offre. Les fonctionnaires du ministère de la Voirie sont muets, et, quelques semaines plus tard, en mai, Schneider et Mirka sont expulsés manu militari de leur usine de St-Luc, les machines sont arrachées du plancher et entreposées dans un hangar où, en quelques mois, la pluie, l'humidité et la rouille les rendent désormais inutilisables. C'est une perte de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

En novembre 1970, la Cour d'appel tranche le duel juridique qui dure déjà

MIRACLE

SUITE DE LA PAGE A 1

cueillir leurs hôtes "à la mode du pays" à longueur d'année.

Du côté des sous-produits, domaine dans lequel l'Université Laval poursuit des recherches intensives depuis une dizaine d'années, les hommes d'affaires de la région viennent de mettre sur pied une entreprise qui fabriquera, à compter de mars 1975, un jus de bleuet dont on dit le plus grand bien.

Etablie dans le parc industriel de Dolbeau, ville-jumelle de Mistassini, Frilac Inc. produira également un certain nombre de sous-produits alimentaires bleuétiers. L'usine est déjà construite et les études de marché vont bon train. Pour un investissement de près d'un demi-million de dollars, le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a consenti, cette semaine, une subvention de \$56,500. Auparavant, le ministère québécois de l'Agriculture avait octroyé \$15,000 à Julac Inc. pour aider aux études de marché et de rentabilité.

Julac Inc. compte entrer en opération dès l'automne et produire 60,000 gallons de vin dès sa première année. Elle consommera annuellement environ 350,000 livres de bleuets au cours de ses cinq premières années d'existence. La promotion et la distribution de ses vins seront assurées par les Distilleries Melville, de Ville de Laval. Les congelés et autres produits seront distribués par les Congelés Rayon-Soleil, une entreprise de la région qui s'est affirmée sur le marché québécois ces dernières années.

On demande à goûter, bien sûr, avant de crier au miracle — un journal local parlait cette semaine du miracle des bleuets changés en vin —, mais le président de l'entreprise, M. Jean-Paul Binet, commissaire industriel de la région, y a déjà goûté, lui, et il parle d'un vin "honnête", s'apparentant au Beaujolais...

Au fait, le vin de bleuets n'est pas bleu, mais rouge. Précisons qu'il n'a rien à voir cependant avec les tendances électorales de la région.

depuis sept ans, et fixe à \$130,000 le montant global de l'expropriation de l'usine de St-Luc. L'offre finale et pérenne du ministère de la Voirie, le 3 avril 1965, était de \$52,000...

Pour Schneider et Mirka, ce jugement arrive trop tard, et la partie est perdue: les banques qui leur ont prêté, et qui attendent depuis sept ans un règlement final, exigent des remboursements immédiats: le ministère du revenu veut sa part du \$130,000; les avocats propulsent rapidement le dossier des honoraires: \$30,000; l'outillage rouillé est inutilisable; les concurrents ontariens ont profité de la paralysie de l'usine de St-Jean pour envahir le marché que Schneider et Mirka avaient laborieusement conquis. Lorsque le dernier créancier est payé, il ne reste plus rien des \$130,000.

Aloys Schneider conserve toujours toutes les pièces versées au dossier de cette expropriation. Chaque document est daté, classé, chiffré. C'est un dossier impeccable et complet. "N'importe quel économiste ou expert en finance qui en ferait une étude sérieuse serait forcé d'avouer que mon entreprise a été torpillée, consciemment ou inconsciemment, par une bande d'ignorants."

Aloys Schneider a maintenant 60 ans. "Si j'avais eu affaire à des fonctionnaires intelligents et lucides, dit-il, pareille catastrophe ne serait jamais arrivée. J'aurais encore une usine; j'aurais fondé une école de charcuterie; j'aurais formé des milliers de charcutiers professionnels; j'emploierais 250 ouvriers spécialisés dans mon usine; les amateurs de charcuterie boufferaient un produit québécois..."

Aloys Schneider parle de la charcuterie dans un langage élégant, savant et français. Il affirme que les comptoirs de charcuterie du Québec sont bourrés de produits hautement cancérogènes. "Je vous prédis, dit-il, que d'ici dix ans, les ménagères du Québec boudront impitoyablement tous les comptoirs de viande et de charcuterie existants."

La leucémie n'est plus une maladie incurable

par Jeanne DESROCHERS

Une jeune fille qui entreprenait ses études de médecine a appris qu'elle souffrait d'un type de leucémie (promyélocytaire) qui a de grandes chances d'être fatale au cours du premier mois. Elle a pourtant terminé ses études, et elle va toujours bien.

La leucémie serait-elle une maladie dont on peut guérir?

Les possibilités sont de plus en plus grandes, et nous pouvons affirmer que nous avons des patients guéris, dit le Dr James F. Holland, de l'école de médecine du Mont Sinaï, à New York, directeur d'un groupe de recherches qui compile et compare les résultats de tous les instituts spécialisés en Amérique dans les traitements des leucémies.

Dans l'état actuel des recherches, les enfants atteints de leucémie auraient 50 p. cent de chance de survivre au moins les premiers cinq ans. Et l'espoir augmente à mesure que les recherches avancent.

L'Institut d'hématologie-oncologie de Montréal (rattaché à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville) organisait hier et aujourd'hui une conférence nationale sur les leucémies aiguës, à laquelle ont été invitées des célébrités internationales, comme le Dr Holland et le Dr Jean Bernard, directeur de l'Institut des recherches sur les maladies

du sang à l'Hôpital Saint-Louis de Paris.

Alors que le Dr Holland parlait de la catégorie de leucémie (lumphoblastique) qui offre actuellement les plus grands espoirs de rémission et de guérison, et qui atteint surtout les enfants, le Dr Bernard traitait des autres catégories, pour lesquelles les résultats thérapeutiques sont plus difficiles à obtenir. De nouveaux médicaments font l'objet d'essais, on expérimente avec les dosages, on obtient de meilleures rémissions, mais jusqu'ici on ne prolonge guère la vie des malades de plus d'un an.

En plus de nouveaux médicaments, on expérimente de nouvelles techniques, comme la transfusion de globules blancs, et on utilise de plus en plus l'immunothérapie (certaines cellules cancéreuses semblent porter des éléments qui inhiberaient la prolifération d'autres cellules).

La combinaison de différents médicaments et de différentes techniques semblent donner de bons résultats, des résultats qui peuvent ensuite être appliqués à d'autres types de cancer. La recherche sur les leucémies est à l'origine, semble-t-il, de presque tout ce qui s'est découvert sur le cancer.

Le groupe du Dr Holland, à New York, ayant fait une étude suivie sur 300 enfants traités dans différents centres d'Amérique depuis

1968, parle d'un groupe de 50 enfants dont les traitements ont donné les meilleurs résultats jusqu'ici: 60 p. cent de ces enfants ayant subi une combinaison de traitements depuis trois ans, sont encore vivants.

Un des conférenciers, le Dr Joseph Fraumeni, de l'Institut national du Cancer de Bethesda, dans le Maryland, parlant des études épidémiologiques sur la leucémie, a révélé que certains groupes semblent prédisposés à la maladie, soit à cause de facteurs génétiques, soit à cause de l'environnement.

Les Américains, par exemple, sont tout en haut de la liste, alors que les Japonais sont tout en bas (à l'exception des survivants d'Hiroshima, victimes toutes désignées à cause de leur exposition à la radiation). Et chez les Américains, le sommet est atteint par des enfants de 3 et 4 ans, de race blanche. Certaines familles semblent prédisposées au cancer, de toutes variétés. On se demande si ce n'est pas là un défaut d'immunité, d'ordre génétique.

Un groupe de chercheurs de Cartierville a bon espoir d'en arriver à l'identification complète des leucémies par catégories selon l'origine de la cellule malade. Cette identification est essentielle au traitement, et la technique habituelle (cytochimie) laisse passer 15 p. cent des leucémies sans pouvoir les classer.

Toyota, la petite voiture populaire la moins chère sur le marché:

\$2599*



La Toyota Corolla 1200 est non seulement la moins chère de toutes les petites voitures populaires, mais c'est aussi celle qui roule le plus longtemps avec un gallon d'essence.

Tableau de millage des petites voitures

Fait	0	5	10	15	20	25	30	35
Toyota Corolla 1200								32.5 mi. gal
Datsun 8210								29.9 mi. gal
Vega Hatchback								29.5 mi. gal
Pinto								27.4 mi. gal
Volkswagen (Coccinelle)								25.2 mi. gal

Ces chiffres proviennent d'une étude effectuée par l'Environmental Protection Agency, institution du gouvernement américain qui a testé 486 véhicules différents afin de déterminer leur consommation d'essence. Il résulte de cette étude de l'E.P.A. sur la consommation d'essence des modèles 74 que la Toyota Corolla 1200 fait en moyenne 32.5 milles au gallon. C'est le meilleur millage enregistré chez les 10 petites voitures les plus vendues au Canada. (Il est entendu que votre millage peut varier selon l'état de la route et votre façon de conduire.)

L'économie et bien d'autres choses.

Vous n'êtes pas encore convaincu? Soit! Avec la valeur du dollar qui dégringole, une petite voiture se doit d'offrir plus qu'un bon prix à l'achat et un bon millage. Une petite voiture économique digne de ce nom doit être économique de partout.

C'est pourquoi la Toyota Corolla 1200, même si c'est notre modèle le moins cher, est équipée d'une grande quantité d'accessoires... comme les freins à

disque à l'avant, la transmission à quatre vitesses au plancher et les sièges-baquets à dossier entièrement inclinable.

Tandis que d'autres fabricants réclament un supplément pour ces accessoires considérés comme extra, dans chaque Toyota, ils sont considérés comme standards.

22 magnifiques façons d'économiser.

Le seul problème, avec Toyota, c'est l'embarras du choix.

Nous vous offrons un plus vaste éventail de petites voitures que n'importe quel autre fabricant; 6 séries différentes composées de 22 modèles.

Et ces modèles ne sont pas seulement différents par leur taille, mais aussi par leurs caractéristiques.

Il y a de fortes chances pour que l'un de ceux-ci vous convienne.

Changez d'auto sans changer de style de vie.

La petite voiture devient plus que jamais la voiture de demain.

Devant la montée en flèche des prix, il n'y a pas d'alternative.

Mais si vous recherchez une petite voiture économique à grandes performances qui vous offre à la fois style, confort et vaste choix, il ne reste plus qu'une seule marque en lice: Toyota.

Ce qui nous ramène exactement à notre point de départ: \$2,599.



LA COROLLA FAMILIALE, dotée d'un moteur de 1600 cc, de freins à disque assistés à l'avant et de sièges-baquets à dossier entièrement inclinable. Le tout en équipement standard.



LA CORONA SEDAN 4 PORTES. L'une des 5 nouvelles Corona.



LA MARK II FAMILIALE, pourvue d'un puissant moteur 6 cylindres de 2600 cc.



LA MARK II HARDTOP, dotée de la servodirection et de freins à disque assistés à l'avant. Les deux en équipement standard.



LE PICK-UP HI-LUX, avec sa nouvelle caisse longue 2000.



LA CELICA GT, dotée d'une transmission à 5 vitesses et d'un tachymètre.



LA CORONA SR, celle qui a l'E.S.P. et une transmission à 5 vitesses.



LA COROLLA SR5, équipée d'une transmission à 5 vitesses pour une plus faible consommation d'essence.

Consultez les Pages Jaunes pour trouver l'adresse du concessionnaire Toyota le plus près de chez vous.

Formidable offensive de Stanfield en Ontario

par Claude TURCOTTE
envoyé spécial de LA PRESSE

TORONTO — Le chef progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, a déclenché hier à Toronto la plus formidable offensive qu'un chef de parti ait menée en Ontario depuis très longtemps.

Il passe dans cette province quatre jours consécutifs, à compter d'hier jusqu'à dimanche inclus, ce qui tend à démontrer que le vote ontarien sera on ne peut plus déterminant dans l'élection du 8 juillet et qu'il est déjà un facteur-clé dans la stratégie conservatrice au cours de cette campagne.

Jusqu'à maintenant, M. Stanfield a toujours soutenu que l'élection se joue dans toutes les provinces, y compris le Québec, mais rien n'indique encore que le chef conservateur viendra plus souvent au Québec que par les campagnes antérieures. La prochaine visite prévue est celle qui aurait lieu à Chicoutimi vraisemblablement le 18 juin.

Sans le dire donc, M. Stanfield donne quand même l'impression de rechercher en Ontario "un vote solide" tout comme M. Trudeau le demande explicitement au Québec. Il est vrai cependant qu'il reste encore plus de quatre semaines de campagne.

Politique multiculturelle

L'offensive conservatrice en Ontario a commencé hier par l'annonce d'une ébauche de politique multiculturelle nouvelle. On sait l'importance du vote ethnique, particulièrement dans la région de Toronto.

En soirée, il a tenu sa plus importante assemblée dans ce que l'on pourrait appeler un faubourg de la Ville-reine, dans un arena en plein cœur d'un comté traditionnellement néo-démocrate, en présence du premier ministre ontarien, M. Bill Davis, ingénieur de ce qu'on appelait en 1972 "the big blue machine", et entouré d'une vingtaine de candidats, dont certains gros canons comme l'ex-premier ministre manitobain Duff Roblin, l'ex-ministre libéral Paul Hellyer et l'ex-reporter prestigieux de la CBC Ron Collister.

C'est une foule d'environ 3.000 personnes qui a réservé un accueil chaleureux à Bob Stanfield avec orchestre au début, ballons descendant des airs à la fin et un vrai marteau remis au chef pour symboliser la tâche en cours qui est celle d'enfoncer le plus loin possible les adversaires.

Et cette journée d'hier n'était que le début. Aujourd'hui c'est un véritable ratissage en autobus depuis North Bay à la hauteur de l'Abitibi jusqu'à Ottawa, où il prononcera, dit le programme, un discours "majeur".

Demain, c'est le même manège dans le nord de la province et dimanche, M. Stanfield se baladera aux quatre coins du Toronto métropolitain.

Comme toujours, M. Stanfield est revenu hier sur le thème de l'inflation. Certains lui ont reproché au cours des derniers jours de ne pas indiquer quel genre de budget il présenterait s'il devenait premier ministre.

Il a précisé qu'il proposerait un budget équilibré, en soulignant que le gouvernement Trudeau a présenté plusieurs budgets déficitaires consécutifs, alors qu'il avait promis le contraire tant et aussi longtemps que l'inflation serait présente.

M. Stanfield s'en est pris à nouveau à la nouvelle politique d'habitation des libéraux en mentionnant qu'au rythme inflationniste actuel, à supposer qu'une famille économise \$1,000 par année, il est certain que dans dix ans la somme de \$10,000 sera bien minime pour acheter une maison.

C'est tout juste, a dit M. Stanfield, si avec \$10,000 on pourra acheter un sandwich au beurre d'arachide, en faisant allusion aux suggestions du gouvernement pour diminuer le coût de l'alimentation.

Enfin, pour la première fois depuis le début de la campagne, M. Stanfield a parlé du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

Il a souligné que seulement les deux premiers ministres provinciaux libéraux ont refusé jusqu'à maintenant de se prononcer ouvertement en faveur de mesures plus radicales pour endiguer l'inflation.

Il a cité M. Bourassa qui aurait déclaré que cette question était de juridiction fédérale et qu'il ne voulait pas faire de commentaires.



Le premier ministre Trudeau, en campagne électorale, ne rate pas une occasion. Chemin faisant hier entre deux villes du Manitoba, il a serré la main d'un motard en attendant que le feu tourne au vert.

Le programme libéral va permettre de doubler l'accès à la propriété

REGINA (PC) — Le programme d'aide pour l'accès à la propriété a été modifié de manière à plus que doubler, dès 1974, le nombre de familles qui pourront en bénéficier, en relevant le plafond d'admissibilité, à la fois du point de vue des revenus du bénéficiaire et de celui du prix des maisons, et ce, en doublant la subvention mensuelle et en permettant au programme entier de s'appliquer aux hypothèques consenties par les institutions privées aussi bien que par la Société nationale d'hypothèques et de logement.

Le premier ministre Trudeau a annoncé cette mesure au cours d'un pique-nique organisé en son honneur à Regina.

Le programme, a dit le premier ministre, est modifié et élargi "de manière à englober les Canadiens à revenus moyens aussi bien que les moins favorisés."

"Ces mesures se distinguent, a-t-il ajouté plus tard, des programmes de l'Opposition, en ce qu'elles n'accroîtront pas la demande de propriétés à prix élevés, ce qui doit être précisément évité à tout prix. Il ne sera pas question non plus de dilapider l'argent des contribuables en favorisant les plus fortunés ou les spéculateurs en quête de gains faciles."

Tous les changements annoncés qui concernent uniquement la société d'Etat entreront en vigueur aussitôt le nouveau règlement publié, tandis que

la ratification d'une loi par le Parlement est nécessaire en ce qui concerne l'inclusion du secteur financier privé.

A Vancouver, la veille, le premier ministre avait annoncé la restriction du programme d'hypothèques à versement initial modique — cinq pour cent — aux seules habitations à coût moyen, i.e. \$31,580, sauf une trentaine de variations régionales, et un versement initial obligatoire de 25 p. cent pour les maisons plus luxueuses.

L'entrée en vigueur des modifications annoncées à Regina au programme d'aide à l'accès à la propriété permettra dès 1974 à 31,300 familles de se prévaloir du programme, alors que les évaluations étaient de 14,700 familles selon les anciens règlements.

C'est principalement en associant au programme les institutions financières privées à la SNHL que celui-ci se trouve élargi, puisque cette seule mesure rend quelque 23,000 familles admissibles.

D'autre part, la subvention annuelle qui permet aux bénéficiaires d'obtenir de bas taux d'intérêt en fonction de leurs revenus passe de \$300 à \$600, et, dans tous les cas, les paiements mensuels — capital et intérêts — ne dépasseront jamais 22 p. cent des revenus annuels du bénéficiaire.

En plus d'inclure le secteur financier privé et d'augmenter la subvention, les amendements au règlement prévoient une modification de l'échelle d'admissibilité, selon les revenus annuels, dont les limites extrêmes étaient de \$6,000 à \$13,000 et qui s'étendent maintenant de \$4,500 à \$15,200, ainsi que selon le prix des maisons ou des condominiums, pour lequel le programme est applicable et dont les limites extrêmes de \$16,000 à \$25,000 seront maintenant de \$20,000 à \$32,000, selon les régions — la règle générale étant \$20,000 pour la maison, et les revenus se situant entre \$4,500 et \$9,500.

Si on ne considère que le Québec, le programme d'aide à l'accès à la propriété s'applique uniformément aux logements jusqu'à \$20,000, les bénéficiaires jouissant de revenus se situant entre \$4,500 et \$9,500, sauf sur la Côte Nord, où le prix de la maison peut atteindre \$27,000, et les revenus peuvent aller de \$7,500 à \$12,850, et à Hull: prix de \$22,000, revenus entre \$5,250 et \$10,450.

Toujours uniquement pour le Québec, mais ce qui concerne le programme d'hypothèque à versement initial modique, le régime général de 5 pour cent pour les premiers \$31,580 du prix de la maison, et 25 p. cent sur le solde est applicable, sauf sur la Côte Nord, où le 5 pour cent s'applique aux premiers \$38,250, et à Hull, où il s'applique aux premiers \$34,900.



Le leader créditiste Réal Caouette s'entretient à l'aéroport de Saskatoon avec MM. Gary Holtorf et Doug Sadler, candidats de son parti dans les comtés de Saskatoon-Humbolt et Saskatoon-Biggar. M. Caouette a participé hier à une émission radiophonique et à une assemblée politique, en plus de donner une conférence de presse.

Leonard Jones veut être le "choix du peuple"

MONCTON (PC) — Le maire Leonard Jones, de Moncton, se propose de faire campagne à titre de "choix du peuple" et il prédit qu'il va remporter la plus grande victoire électorale qui ait jamais été enregistrée dans la circonscription de Moncton.

"Je vais m'en tenir aux problèmes de base, dit-il, comme je l'ai toujours fait dans mes campagnes municipales, et je m'attends d'obtenir une victoire écrasante."

Jones, un avocat de 50 ans, se présente comme indépendant aux élections du 8 juillet, contre le progressiste-conservateur Charles Thomas, un agent manufacturier de 58 ans qui décline le siège depuis 1968, et Léonide Cyr, un avocat acadien de 48 ans choisi par les libéraux. Les deux autres partis fédéraux n'ont pas encore annoncé le nom de leur candidat.

Sur la scène nationale

Jones, qui quitte la mairie de Moncton le 24 juin, a lutté en vain contre la législation faisant du français et de l'anglais les deux langues officielles

du pays, et il a refusé de fournir des services bilingues sur le plan municipal à Moncton, une ville où les Acadiens forment 30 p. cent de la population.

Il a été catapulté sur la scène nationale le mois dernier lorsqu'il a réussi à obtenir l'investiture conservatrice dans le comté de Moncton, mais il a été ensuite rapidement répudié par le chef progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield.

Même si la question du bilinguisme ne devient pas un problème majeur durant la campagne électorale, il semble clair que les électeurs de Moncton vont se fonder sur cette question pour élire ou rejeter le maire Jones.

La machine électorale de Jones, qui a fort bien fonctionné dans les campagnes municipales depuis 1963, attire le "respect" des experts, et peu d'entre eux s'aventurent à prédire le résultat des élections du 8 juillet dans Moncton.

Le maire Jones ne cache pas la colère qu'il ressent à l'égard du chef conservateur. Il assure que M. Stanfield a raté toutes ses chances de devenir premier ministre, dit-il, parce qu'il l'a rejeté sur la question du bilinguisme.

"Un bon nombre de mes détracteurs ont fait de moi un bouc émissaire, mais je me suis lancé et je leur suis tombé dessus. Très franchement, je crois qu'on n'a rien compris à cette question de bilinguisme."

"Le Canada ne peut pas se permettre d'être bilingue avant qu'on y institue un système scolaire unifié grâce auquel tous les enfants apprendront à parler les deux langues couramment."

Jones et le français

Jones ne s'est guère montré tolérant quant à l'usage du français à Moncton. Au début de l'année, un conseiller municipal s'est mis à parler français et Jones s'est exclamé: "Vous pourriez peut-être parler dans une langue que tout le monde comprend".

Il y a deux ans, il a refusé d'accepter un certificat écrit en français que lui présentait une délégation de Lafayette, en Louisiane, et qui faisait de lui un "Acadien honoraire", expliquant qu'il avait été placé dans une fausse position par un membre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui avait exprimé son plaisir de voir le maire être l'objet d'un tel honneur.

Quelques semaines plus tard, il acceptait un certificat rédigé en anglais d'une délégation de St. Petersburg, en Floride, disant qu'il le conserverait "parce qu'il était écrit dans une langue qu'il comprenait".

Jones avait décliné une invitation de devenir président de la division du Nouveau-Brunswick de l'Association anglophone du Dominion du Canada, qui s'oppose à l'usage du français, mais il s'est dit flatté d'avoir reçu cette invitation.

Prévisions

De toute façon, l'entrée de Jones dans la campagne électorale remet la

"L'affaire Schreyer" a failli torpiller la campagne de Lewis

par Pierre SAINT-GERMAIN
envoyé spécial de LA PRESSE

WINNIPEG — Tout indique que M. David Lewis a mis fin hier au malaise qui régnait au sein de son parti en obtenant du premier ministre néo-démocrate du Manitoba, M. Ed Schreyer, au cours d'une rencontre à huis clos, une déclaration dans laquelle ce dernier:

— donne son entier appui au programme du NPD fédéral concernant l'établissement d'un contrôle sélectif des prix si le NPD gagne les élections du 8 juillet;

— rejette avec fermeté "le blocage et le contrôle (des prix et des revenus)" préconisés par le Parti conservateur;

— qualifie de "grossièrement résumé" le compte rendu d'une interview accordée mardi au "Toronto Star" et dans laquelle on lui prêtait des propos favorables — contrairement à l'attitude de M. Lewis — à un contrôle des salaires.

Cette rencontre, qui a eu lieu au bureau même de M. Schreyer à l'Assemblée législative, en fin d'après-midi, a constitué le point marquant du passage à Winnipeg du leader fédéral du NPD.

Visiblement soulagé d'avoir réglé "l'affaire Schreyer", qui menaçait de torpiller sa campagne électorale, M. Lewis a allègrement dénoncé en soirée, en les qualifiant de "sans portée", les mesures proposées mercredi à Vancouver par M. Trudeau pour réduire le coût des maisons et rendre celles-ci plus accessibles aux familles à revenus moyens ou faibles.

Portant l'en-tête du bureau de M. Schreyer, le communiqué sur la rencontre entre M. Lewis et le premier ministre du Manitoba signale d'abord qu'ils se sont rencontrés pour discuter la politique du NPD relative au coût croissant de la vie.

Tout le reste de la déclaration est consacré aux précisions données par M. Schreyer à M. Lewis et ne fait nullement état des réactions de ce dernier aux propos, considérés comme imprudents par les observateurs, qui avaient été attribués au premier ministre du Manitoba.

Selon M. Schreyer, les déclarations sur le contrôle des revenus que lui prêtait le "Toronto Star" visaient "les échelons supérieurs". Il soutient que toute tentative de blocage ou de contrôle des salaires moyens ou faibles est non seulement "irréaliste mais aussi socialement indésirable".

M. Schreyer, poursuit le communiqué, a particulièrement insisté sur le besoin d'admettre que le fait d'accorder des hausses établies selon un pourcentage déforme le rajustement des revenus ou des salaires.

"Par contre, a-t-il indiqué, une hausse de 9 p. cent au niveau des salaires de \$12,000 par an peut être justifiée, mais une hausse de 9 p. cent au niveau de \$30,000 dépasse de loin l'augmentation réelle du coût de la vie."

M. Schreyer — toujours selon le communiqué — qualifie d'incohérent et d'insuffisamment précis le projet de blocage et de contrôle des prix et revenus proposé par le Parti conservateur. Ce programme, selon lui, ne tient pas compte du fait que le mouvement des salaires retarde sur les hausses des prix et des profits. Un blocage "simpliste" accroîtrait cette iniquité, conclut-il.

Après cette profession de foi de M. Schreyer, M. Lewis s'est rendu dans la circonscription de Winnipeg-Nord, représentée par un des néo-démocrates les plus respectés, M. Stanley Knowles. Il y a dénoncé M. Trudeau, sa nouvelle politique du logement et "l'arrogance, l'audace" avec lesquelles ces mesures ont été présentées.

Estimant que cette politique serait inefficace, M. Lewis a donné l'exemple suivant:

— A Toronto et à Vancouver, le revenu familial requis pour avoir droit à l'aide hypothécaire promise par M. Trudeau serait de \$19,100. Or, à Toronto, le revenu familial moyen en 1973 a été d'environ \$13,630 et à Vancouver, il a atteint \$12,025.

D'autre part, a déclaré M. Lewis,

"ce qui est insultant dans le programme libéral, c'est que le prix d'une maison moyenne est de \$52,000 à Toronto et de \$50,000 à Vancouver". Et de lancer: "M. Trudeau n'a rien fait pour réduire ces coûts".

Peu après son arrivée à Winnipeg, M. Lewis avait déjeuné au collège d'enseignement technique de Red River, au milieu des étudiants, après quoi il a répondu sur le campus à leurs questions. Quelques centaines de collégiens participaient à cette rencontre où le leader du NPD a eu une prise de bec avec un intervenant qui reprochait notamment au NPD de préconiser le retrait du Canada de NORAD.

L'accueil qui lui a été réservé n'était pas marqué au signe de l'enthousiasme, mais M. Lewis a fait bonne figure auprès des étudiants. Et, un peu comme Margaret Trudeau à Vancouver l'autre jour, Mme Sophie Lewis a pris brièvement la parole et a déclenché les applaudissements des collégiens.

M. Lewis a également profité de son passage à Winnipeg pour réclamer, devant les délégués au congrès des maires et des municipalités, un accroissement de l'aide financière aux municipalités.

Aujourd'hui, le leader néo-démocrate va prêter main forte aux candidats de son parti en Saskatchewan, où il séjournera jusqu'à demain avant de se rendre à Vancouver.

Trudeau à la chasse aux votes

de notre envoyé spécial

WINNIPEG — La chasse aux votes s'accroît chez les libéraux. Dans la même journée, le DC-9 soliste pour la campagne du premier ministre a franchi les frontières de trois provinces, ce qui permet à M. Trudeau de s'adresser au cours de la même journée aux électeurs de Regina et Winnipeg et de coucher en soirée à London, Ontario. Après l'accueil plutôt agressif que lui ont réservé les citadins de Calgary, M. Trudeau ne put que se sentir soulagé par les démonstrations sympathiques des foules de Regina et Winnipeg.

En tout, le premier ministre a dû joindre au moins 4,000 personnes hier, sans compter les auditeurs de la station CKCK de Regina à qui il a livré son message pendant une demi-heure. Pour les besoins de la cause, le premier ministre a quitté son piédestal pour se livrer, comme ses adversaires d'ailleurs, aux exercices électoraux destinés à projeter l'image du politicien démocrate qui raffole des contacts avec le peuple.

C'est ainsi que les stratèges libéraux ont promené le chef du parti dans les rues de Regina et de Winnipeg où il se tenait à la disposition des badauds.

A Winnipeg, pour attirer l'attention, les libéraux du coin ont loué un autobus à impériale pour conduire le premier ministre de l'aéroport au centre-ville. En chemin, M. Trudeau s'est arrêté à l'hôpital des vétérans, où des soldats du troisième âge, cloués à leur chaise roulante, ont pu lui serrer la main et évoquer les souvenirs des grandes batailles outre-mer.

M. Trudeau n'en mène pas moins son combat avec énergie, ne reculant devant aucun truc publicitaire pour s'attirer la sympathie des électeurs. C'est ainsi qu'il s'est rendu dans le meilleur stand à hot dogs de Winnipeg pour faire plaisir à ces gens.

Les libéraux comptent deux députés au Manitoba: le ministre James Richardson, une sorte de Jean Drapeau de Winnipeg, et le député Joseph Guay, élu par les franco-manitobains de Saint-Boniface.



Leonard JONES intolérance

photo PC

LE MONDE

Le Sénat refuse de réduire les forces des USA à l'étranger

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat a rejeté hier deux amendements successifs réclamant la réduction du nombre des troupes américaines à l'étranger, donnant ainsi une importante victoire à l'administration du président Nixon.

Les sénateurs ont d'abord repoussé par 54 contre 35 un amendement présenté par le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate au Sénat, demandant le retrait de 125.000 des 433.000 soldats américains servant à l'étranger. Les sénateurs se sont à nouveau opposés ensuite à un second projet plus modéré réclamant la réduction de ces forces de 76.000 unités au cours des 18 prochains mois. Cette fois, le vote fut de 46 contre 44.

Cette action du Sénat constitue un indéniable succès pour l'administration Nixon. Le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, a en particulier toujours souligné qu'une réduction des forces américaines à l'étranger porterait un coup sévère aux négociations américano-soviétiques sur la réduction mutuelle des troupes en Europe et mettrait en danger les efforts de paix en Asie.

Chirac obtient la confiance de l'Assemblée

PARIS (AFP) — L'Assemblée nationale française a émis hier soir le vote de confiance demandé par le nouveau gouvernement de M. Jacques Chirac. Le vote a été obtenu par 297 voix contre 181 et deux abstentions.

Les gaullistes, les républicains indépendants (giscardiens) et les centristes ont voté en faveur du gouvernement Chirac. Les socialistes, les communistes et les radicaux de gauche ont voté contre.

Le vote est intervenu à l'issue de deux séances consacrées à une déclaration de politique générale de M. Chirac suivie d'un débat.

Le dialogue de Lusaka reprendra en juillet

LUSAKA (AFP) — Les conversations de Lusaka entre la délégation portugaise et celle du Frelimo qui reprendront dans la première moitié de juillet, ont été interrompues pour permettre aux représentants portugais de consulter leur gouvernement, apprend-on à Lusaka.

Selon le communiqué commun publié à l'issue de la réunion, les deux délégations ont reconnu que l'établissement d'un cessez-le-feu était lié à un accord global préalable relatif à des principes politiques fondamentaux. M. Soares est parti pour Lisbonne hier.

Par ailleurs, Me Soares de Melo, avocat libéral de Lourenço Marques, est arrivé hier à Lisbonne, où il va être investi de la charge de gouverneur général du Mozambique. Me Soares de Melo a déclaré que son premier souci serait de démanteler immédiatement l'appareil colonial pour lui substituer rapidement des institutions démocratiques.

Révolution culturelle en Somalie ?

MOGADISCIO (AFP) — Toutes les écoles primaires et secondaires somaliennes seront fermées au cours de l'année scolaire 1974-75 et les enseignants et les étudiants iront à la campagne, a annoncé hier, dans un communiqué, le secrétaire d'Etat somalien à l'Education, le lieutenant-colonel Abdrazak Mohammoud.

Le secrétaire d'Etat a précisé que l'année scolaire serait ainsi consacrée « à l'utilité publique, dans une tentative de dispenser au niveau rural l'enseignement de l'écriture et de la lecture ».

Cette décision, sans précédent dans les annales africaines et qui ne va pas sans rappeler la révolution culturelle chinoise, n'affectera pas toutefois les étudiants de quatrième année ni ceux des écoles techniques, ni les enseignants stagiaires. Quant aux élèves des écoles élémentaires, a indiqué encore le secrétaire d'Etat, ils seront en vacances pendant cette prochaine année scolaire.

Les étudiants, selon le communiqué, entreprendront diverses activités parallèlement à la lutte contre l'analphabétisme. Ils auront notamment à recenser le bétail, et à améliorer les conditions d'hygiène des populations.

Les observateurs ont appris cette nouvelle en arrivant à Mogadiscio, à la veille des assises du 11e sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

Kissinger: les USA ne cherchent pas à expulser l'URSS du Proche-Orient

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis n'avaient ni l'intention ni la capacité d'expulser l'Union soviétique du Proche-Orient.

M. Kissinger a expliqué que les seuls objectifs des Etats-Unis étaient de faciliter le règlement pacifique permanent du conflit du Moyen-Orient et d'établir de nouvelles relations avec les pays arabes.

A ce propos, le secrétaire d'Etat, contrairement à ce qu'il avait dit mardi devant le Congrès, a précisé que seulement une partie et non pas la totalité des 100 millions de dollars mis de côté par le gouvernement pour l'aide à la reconstruction du Proche-Orient, pourrait éventuellement aller à la Syrie.

Mais M. Kissinger a réaffirmé qu'au cours de ses négociations sur le désengagement des troupes dans

le Golan, il n'avait fait aucune promesse formelle d'aide économique à la Syrie et que le président Assad ne lui avait rien demandé.

Evidemment, l'Union soviétique est une grande puissance qui a des intérêts globaux et le Moyen-Orient intéresse l'Union soviétique au plus haut point, a dit M. Kissinger. Nous n'avons aucune intention ni la capacité d'expulser l'Union soviétique du Moyen-Orient.

Alors qu'il n'était encore que conseiller du président pour la sécurité nationale, M. Kissinger avait déclaré en 1971 dans un « briefing » de presse que le but des Etats-Unis était d'expulser l'Union soviétique des positions qu'elle avait conquises au Moyen-Orient en raison de l'importance stratégique de la région pour l'Occident.

Sans vouloir prévoir les prochaines étapes du règlement pacifique du conflit israélo-arabe, le secrétaire d'Etat

a souligné que l'Union soviétique y serait associée en sa qualité de co-président de la conférence de Genève.

La question de la participation éventuelle de l'Organisation de libération de la Palestine aux pourparlers de Genève n'a pas encore été posée aux Etats-Unis, a dit le secrétaire d'Etat qui a réaffirmé n'avoir encore jamais eu de contacts directs ou indirects avec les dirigeants palestiniens.

M. Kissinger a expliqué que le président Nixon avait décidé de faire un voyage au Proche-Orient parce que le moment était venu de marquer avec éclat les nouvelles relations plus confiantes qui se sont établies entre les Etats-Unis et les pays arabes.

Voici les autres principaux points abordés par le secrétaire d'Etat au cours de sa conférence de presse:

1) EUROPE

Les événements survenus au cours des récents mois en Europe occidenta-

le ont considérablement clarifié l'atmosphère de dialogue avec les Etats-Unis. Les bases de relations plus constructives existent maintenant et le président Nixon envisage de prendre contact avec les nouveaux dirigeants des principaux pays européens.

2) MOSCOU ET SALT

Les négociations avec l'Union soviétique sur la deuxième phase de la limitation des armements stratégiques n'ont pas encore abouti et il n'est pas du tout certain qu'un accord soit réalisé lors du sommet de Moscou à la fin du mois. Les négociations SALT soulèvent trop de problèmes capitaux pour la sécurité des Etats-Unis pour qu'elles soient menées à la hâte en fonction d'un calendrier artificiel.

3) EXPLOSION INDIENNE

L'explosion nucléaire indienne ne modifie pas l'équilibre des forces dans le monde. Ce n'est pas à cause de cette explosion que le secrétaire d'Etat

a remis le voyage qu'il projetait de faire à New Delhi et il compte toujours y aller prochainement.

4) VIETNAM

Les Etats-Unis n'ont jamais pris aucun engagement formel sur le retrait de leur personnel civil du Sud-Vietnam contrairement à ce qui a été récemment affirmé dans un article sur les négociations de paix de Paris. Ils avaient seulement manifesté une intention qui a été compromise par le non-respect des clauses signées de l'accord de Paris par le Nord-Vietnam.

5) ARABIE SAOUDITE

Les entretiens que le prince Fahd, vice premier ministre d'Arabie saoudite, a actuellement à Washington, ne portent pas principalement sur les approvisionnements en pétrole mais sur la coopération des Etats-Unis à l'industrialisation et à la défense du royaume saoudite.



télephoto UPI

Scènes émouvantes à Tel Aviv

Pleurant de joie, la famille d'un prisonnier israélien le couvre de baisers à son arrivée à l'aéroport Ben Gurion à Tel Aviv, en provenance de Damas. Le dernier échange des prisonniers, hier, ouvre la voie à l'application des clauses de l'accord syro-israélien de désengagement au Golan.

L'échange des prisonniers terminé, le désengagement débute au Golan

DAMAS (UPI-AFP) — Huit mois jour pour jour après le début de la guerre d'octobre, il n'y a plus de prisonniers de cette guerre. Les derniers sont rentrés hier matin.

L'ultime échange concernait 56 Israéliens et 382 Syriens, Marocains et Irakiens, auxquels un accueil délirant fut réservé, tant sur l'aéroport de Tel Aviv que sur celui de Damas.

Quelques heures plus tard, à Tel Shams, sur la ligne de démarcation du Golan, Israéliens et Syriens échangeaient les corps de leurs soldats enterrés en territoire ennemi: 19 Israéliens et 8 Syriens.

L'échange des derniers prisonniers et des corps ouvre désormais la voie au désengagement proprement dit dans le Golan, qui doit être terminé dans vingt jours. Les milieux militaires israéliens indiquent que les préparatifs de retrait du « saillant » conquis pendant la guerre d'octobre sont en cours.

Des scènes d'enthousiasme indescriptible ont marqué le retour des derniers prisonniers, en Israël comme en Syrie où la foule, bousculant le protocole, voire les personnalités officielles — Mme Golda Meir a failli être renversée — et débordant, le service d'ordre, a tout simplement escamoté les cérémonies d'accueil des précédentes arrivées.

La plupart des prisonniers israéliens rentrés hier avaient été capturés dès les premiers jours de la guerre d'octobre lors des farouches combats sur le mont Hermon. Ils ont déclaré que les conditions de leur captivité s'é-

taient améliorées ces trois derniers mois, mais qu'ils préféreraient ne pas parler de ce qui avait précédé. L'un d'eux a toutefois indiqué que longtemps les prisonniers israéliens furent détenus dans une seule salle avec une unique latrine.

La FODNU opérationnelle

Par ailleurs, la force des observateurs du désengagement des Nations unies (FODNU) est devenue opérationnelle hier dans la zone tampon du Golan, apprend-on dans les milieux des Nations unies à Damas.

Sur les quelque 1.250 hommes qui constitueront cette force, plus de la moitié, soit 700 hommes, sont déjà dans la région du Golan. Le quartier général de la FODNU installé à Damas, et un poste de commandement aménagé à Kounetra, sont entrés en fonction.

La FODNU se composera de 350 Péruviens et 500 Autrichiens. Les questions de logistique seront du ressort de 190 Canadiens et de 60 Polonais et d'une centaine d'officiers du corps des observateurs des Nations unies. Les soldats polonais sont installés à Kanakir, village syrien situé à une quarantaine de km (25 milles) au sud-ouest de Damas. Les soldats canadiens sont installés à Kounetra.

Sadate: propos pro-américains

Le président Anouar El Sadate a réaffirmé hier que la position des Etats-Unis avait radicalement changé

depuis la guerre d'octobre. Le chef de l'Etat égyptien s'adressait à des pilotes dans une base aérienne avancée du Sinaï.

A Jérusalem, le bloc de droite (Likoud) a demandé hier la convocation du Parlement pour discuter des prétendus mauvais traitements infligés aux prisonniers israéliens par les autorités syriennes. De son côté, la Syrie a accusé Israël d'avoir mal traité les prisonniers syriens.

En conséquence, le grand jury décida à l'unanimité en février dernier de ne citer Nixon que comme un co-conspirateur non inculpé en rapport avec l'inculpation de sept anciens collaborateurs du président.

Pour le moment, le bureau du procureur spécial n'a pas encore répondu à la requête de Me St. Clair.

Le document du grand jury fut remis plus tard par le juge Sirica à la commission judiciaire de la Chambre des représentants qui étudie le bien-fondé d'une procédure de destitution contre le président.

Ces révélations des conclusions du grand jury apportent un élément aux conséquences encore imprévisibles dans l'enquête du Congrès. Le président de la commission, M. Peter Rodino, a exprimé l'avis que les membres de la commission y apportent une attention très sérieuse. Certains membres croient que cet élément aura un poids considérable dans le jugement de la commission, mais d'au-

tres ont dit que cela n'influencerait pas leurs délibérations.

La cible: Kennedy

Par ailleurs, le chroniqueur Jack Anderson affirmait hier que l'objectif véritable des cambrioleurs du Watergate était le sénateur Edward Kennedy.

Citant des informateurs proches du président, Anderson déclare que M. Nixon considérerait le sénateur du Massachusetts comme son ennemi politique numéro un et croyait que le président du parti démocrate, Lawrence O'Brien, ferait tout pour assurer la nomination de M. Kennedy comme candidat de son parti à la présidence en 1972.

La Maison Blanche craignait que O'Brien pouvait manœuvrer la convention démocrate, persuader McGovern de se retirer et pousser Kennedy à la candidature démocrate. C'est pour en savoir davantage sur ce complot présumé, nos sources en sont persuadées, que les plombiers du Watergate ont reçu l'ordre de cambrioler les bureaux d'O'Brien et d'écouter son téléphone, écrit Anderson.

Kissinger sur la sellette...

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a réaffirmé hier, avec irritation, qu'il n'avait pas recommandé directement en 1971 d'écouter les conversations téléphoniques de plusieurs de ses collaborateurs au conseil national de sécurité qui étaient soupçonnés d'être à l'origine de fuites de documents secrets.

A sa conférence de presse, il a refusé de répondre aux nombreuses questions qui lui étaient posées sur les contradictions entre cette affirmation et une bande enregistrée de la Maison Blanche dans laquelle le président Nixon déclare à son conseiller juridique John Dean que c'est M. Kissinger qui a demandé le recours aux tables d'écoute.

Pour éviter que votre gazon ne soit déparé par les mauvaises herbes... faites confiance à ces deux produits offerts par Perron.

KILLEX

Formulation moderne et efficace contenant mecoprop, 2, 4D et Decembre. Contrôle le pissenlit, le plantain, le lierre terrestre, le mouron, le trèfle et plusieurs autres espèces nuisibles des pelouses. Employer 1 once par gallon d'eau pour couvrir 250 pieds carrés.

Canette 8 onces	\$1.79
Canette 16 onces	\$2.49
Canette 32 onces	\$3.69
Canette 64 onces	\$6.99

WEEDEX

Barre merveille

Lorsque vous traînez cette barre sur la pelouse, elle détruit toutes les mauvaises herbes à larges feuilles, pissenlit, plantain, etc. Pas besoin d'outils supplémentaires. Une barre de 22" traite jusqu'à 22.000 pieds carrés et coûte

\$4.98

515, boul. Labelle, Chomedey
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)

Tel: 332-3610

Vaste terrain de stationnement

KAL KAN[®]

FAVORI DE LA SEMAINE[™] #40

Gentil Wiski

Wiski est un épagneul adorable âgé de 2 mois. De pelage brun et blanc, il pèse un peu plus de six livres et mesure 10 pouces de hauteur. Wiski a besoin d'affection et d'un os de choix.

Si vous en avez à lui offrir, venez le voir à la Société Protectrice des Animaux, au 5125 ouest, rue Jean-Talon, à 10h le samedi 8 juin. (Il y aura à ce moment un tirage pour Wiski et on demandera le tarif nominal habituel. Mais nous avons beaucoup d'autres chiens petits et gros qui, comme lui, attendent l'adoption.)

Nous publions cette annonce au lieu de la publicité de la nourriture pour chiens et chats Kal Kan[®] parce que nous aimons les chiens et les chiens nous aiment.

® Marque déposée au Canada

Le hockey professionnel

Les bienfaits de cette évolution(?)...

LA PRESSE reproduit aujourd'hui le 3e d'une série de quatre articles sur le projet de formation d'un circuit professionnel de hockey majeur en Europe. Projet qui a été présenté en décembre dernier par Marius Fortier au nom de la Société Sportive Internationale, par l'entremise d'un document, qui a circulé dans six pays, dont seule LA PRESSE possède une copie. L'article d'aujourd'hui se veut être une allégorie de ce qu'a été les bienfaits de l'évolution qu'a connu le hockey en Amérique du Nord depuis 1967, d'une part pour les hommes d'affaires américains, et d'autre part... pour les amateurs de hockey du Québec (!!!)

par Laurent PEPIN

Restez calmes amateurs de hockey québécois qui avez eu à subir plusieurs hausses du coût des billets pour un match de hockey; majorations, d'ailleurs, qui rendent ce sport réservé à la seule partie de la population possédant les moyens financiers pour déboursier une dizaine de dollars afin d'assister à un tel événement sportif...

Et conserves ta bonhomie peuple, toi qui, lors de nos durs hivers et depuis la première expansion du hockey professionnel majeur, en 1967, a eu à supporter, et ce après des journées de travail qui t'ont déboussolé, des "matches" de hockey entre Californie, Islanders, Vancouver et nos "glorieux". De plus, combien d'heures as-tu perdu devant ton appareil de

télévision à regarder de telles parties alors que, de jour en jour, tu cours après ton temps ?

Tu peux toujours chanter "Maurice Richard... a... ard" en ramassant ton sirop d'érable dans ton érablière, ou en assemblant des pièces sur ta chaîne de montage, mais la réalité est bien celle-ci: ta religion, celle qui t'a fais vivre longtemps et dont les offices ont lieu tous les samedis soir durant huit bons mois, a bien changé !

Enfin et malgré tout, sois assez indulgent, et ne qualifie pas trop le titre du 3e article de cette série ("Les bienfaits..."), de manchette hérétique... car vois-tu, il y en a pour qui l'essor qu'a connu le hockey au Canada et aux Etats-Unis depuis 1967 (évolution qui a été relatée hier), a permis de faire plus d'argent en quelques années que toi et tes amis en feront dans toutes vos vies...

Qui ça, demanderas-tu ? Mais les joueurs (souviens-toi d'ailleurs de ce que t'as déjà dit le brillant Vic Hadfield, l'an passé...), et les promoteurs, ou propriétaires, si tu préfères.

Oui oui, je sais: tu diras que tout cela est parfait, qu'en 1975-76 il y aura 33 équipes de hockey professionnel majeur en Amérique du Nord qui emploieront 325 joueurs, comparativement aux six clubs et 150 joueurs il n'y a même pas huit ans. Ceci permettra aux "p'tits gars du Québec" comme Robert Lalonde, André St-Laurent, etc.,

TABLEAU No 1

PRIX D'UNE FRANCHISE DANS LE HOCKEY PROFESSIONNEL MAJEUR

	1967	1970	1971	1972	1973
L.N.H.	\$2,000,000	\$6,000,000		\$6,000,000	\$6,000,000
A.M.H.	-	-	\$35,000	\$1,000,000	\$2,000,000

d'entreprendre une carrière dans ce sport, et quelques autres, comme Rogatien Vachon, Jocelyn Guévremont, etc., feront fortune...

D'accord et tant mieux pour eux ! Mais ceux qui, à la fin du compte, réalisent le plus de bénéfices, ce ne sont pas tes copains-hommes-d'affaires de St-Basile, de St-Apollinaire ou de Joliette, mais plutôt les investisseurs de New York, de Chicago, de Los Angeles, dont l'hégémonie économique n'est plus contestée, pas plus d'ailleurs que leur pouvoir décisionnel, qui en découle... Ainsi, quand tes compatriotes St-Laurent, Vachon, Lalonde, etc., s'ils le sont encore, c'est-à-dire s'ils ne sont pas trop charmés au point qu'il ne peuvent plus résister à l'appât (américain) du gain, quand tes compatriotes donc ne seront plus, "rentables" pour leurs propriétaires, ils seront poliment éconduits. Pendant ce temps ces derniers feront toujours plus de profit avec les sommes recueillies de la vente des droits de télévision, des programmes, des billets, et des produits qui proviendront d'activités connexes !

C'est d'ailleurs pour éviter que les Européens aient à subir une telle ignominie que le président de la Société sportive internationale (SSI), Marius Fortier, s'est rendu dans le Vieux monde il y a six mois. Pourtant, bien qu'il soit actionnaire des Nordiques de Québec, Fortier peut exercer autant d'influence sur le monde du hockey professionnel que tu peux le faire lorsque l'Etat prend des déci-

sions. Néanmoins, il a mis en garde les responsables du hockey de plusieurs pays européens contre l'ingérence et la mainmise étrangère que les Américains pourraient éventuellement y exercer, s'ils ne procèdent pas au plus vite à la formation d'un circuit professionnel vraiment européen.

Autrement dit, tant qu'il en est encore temps... car, comme il est écrit dans le document, "le mouvement d'infiltration est d'ailleurs déjà amorcé de façon subtile: embauchage de joueurs européens, l'annonce de visites d'équipes professionnelles américaines en France, etc."

Ainsi, et comme tu peux le deviner, Fortier, dans son rapport, a dû mettre en évidence le fait qu'une équipe "X" de hockey professionnel majeur puisse réaliser \$420,231 de revenu net avant impôts (voir, tableau 1-2-3)... question de convaincre les Européens qu'il est temps qu'ils voient à leurs affaires. Un véritable "défi américain" quoi...

De plus, Fortier n'a pas manqué de noter que les villes qui obtiendraient une équipe dans un éventuel circuit professionnel européen retireraient "des avantages économiques intéressants provenant de l'aménagement de nouveaux amphithéâtres, de leur exploitation, des dépenses effectuées par les clubs de hockey locaux et visiteurs, de même que par les millions de supporters de ces équipes et des contrats de diffusion vendus aux grands réseaux...". C'est effectivement ce qui s'est

produit au cours de l'évolution qu'a connue le hockey professionnel depuis la première expansion de 1967, alors que le hockey professionnel majeur, qui était alors accessible dans seulement six villes, l'est devenu dans 28 lors de la dernière saison, et qu'il le sera dans 30 l'an prochain, et dans 33 en 1975-76...

... Ce qui plus est, les propriétaires de toutes ces nouvelles équipes ont eu à déboursier des sommes considérables d'argent pour faire partie de la LNH ou de l'AMH, des sommes qui, finalement, allaient en bonne partie dans les coffres des propriétaires de clubs déjà existants: \$12 millions pour chacune des quatre expansions de la LNH, et \$2 millions pour celles (2) de l'AMH. (Tableau 4, graphique 1) D'où le titre: "Les bienfaits de cette évolution" qui, pourtant, et pour toi, ne fut que tourments !

Ainsi, si les Européens ne prennent pas les rênes de l'affaire, ils devront après coup, et s'ils veulent faire partie du circuit, dépenser beaucoup d'argent pour obtenir une franchise dont les propriétaires américains auront vite fait de faire grimper le coût.

Alors, si tu veux te "partir" une ligue de hockey dans ton coin, dis-le pas aux Américains...

DEMAIN : Structures proposés par la SSI pour la formation d'une ligue pro en Europe...

TABLEAU No 2

ÉQUIPE "X" DE HOCKEY PROFESSIONNEL MAJEUR

Estimés budgétaires: juin 1974 à juin 1975

REVENUS ET DÉPENSES

REVENUS	
- Assistance ** 39 routes régulières	\$1,557,231.
- Radio, télévision: - Droits	50,000.
- Programmes et publicité	40,000.
Total des revenus	\$1,647,231.
DÉPENSES	
- Frais de location d'amphithéâtre et taxes	\$ 265,000.
- Frais d'opération d'une franchise (cf: tableau 4)	715,000.
- Frais d'administration (cf: tableau 5)	177,000.
- Publicité et vente de billets	70,000.
Total des dépenses	\$1,227,000.
REVENU NET AVANT IMPÔTS:	\$ 420,231.

* L'assistance est estimée à 7,520 personnes par route, réparties ainsi:

- Loges	\$2,458 sièges à \$7.00 -	\$17,206.00
- Mezzanimes	1,917 sièges à \$5.50 -	\$10,543.50
- Gradins	1,151 sièges à \$4.50 -	\$ 5,179.50
- Balcons	2,000 sièges à \$3.50 -	\$7,000.00
TOTAL	7,526 sièges	\$39,929.00

TABLEAU No 3

ÉQUIPE "X" DE HOCKEY PROFESSIONNEL MAJEUR

Estimés budgétaires: juin 1974 à juin 1975

FRAIS D'OPÉRATIONS

Salaires: joueurs et instructeurs	\$525,000.
Dépenses de voyages	80,000.
Frais médicaux et divers	5,000.
Camp d'entraînement	10,000.
Équipement des joueurs	35,000.
Assurances - responsabilité, etc.	5,000.
Entretien des équipements	5,000.
Contribution à la ligue	50,000.
TOTAL	\$715,000.

TABLEAU No 4

ÉQUIPE "X" DE HOCKEY PROFESSIONNEL MAJEUR

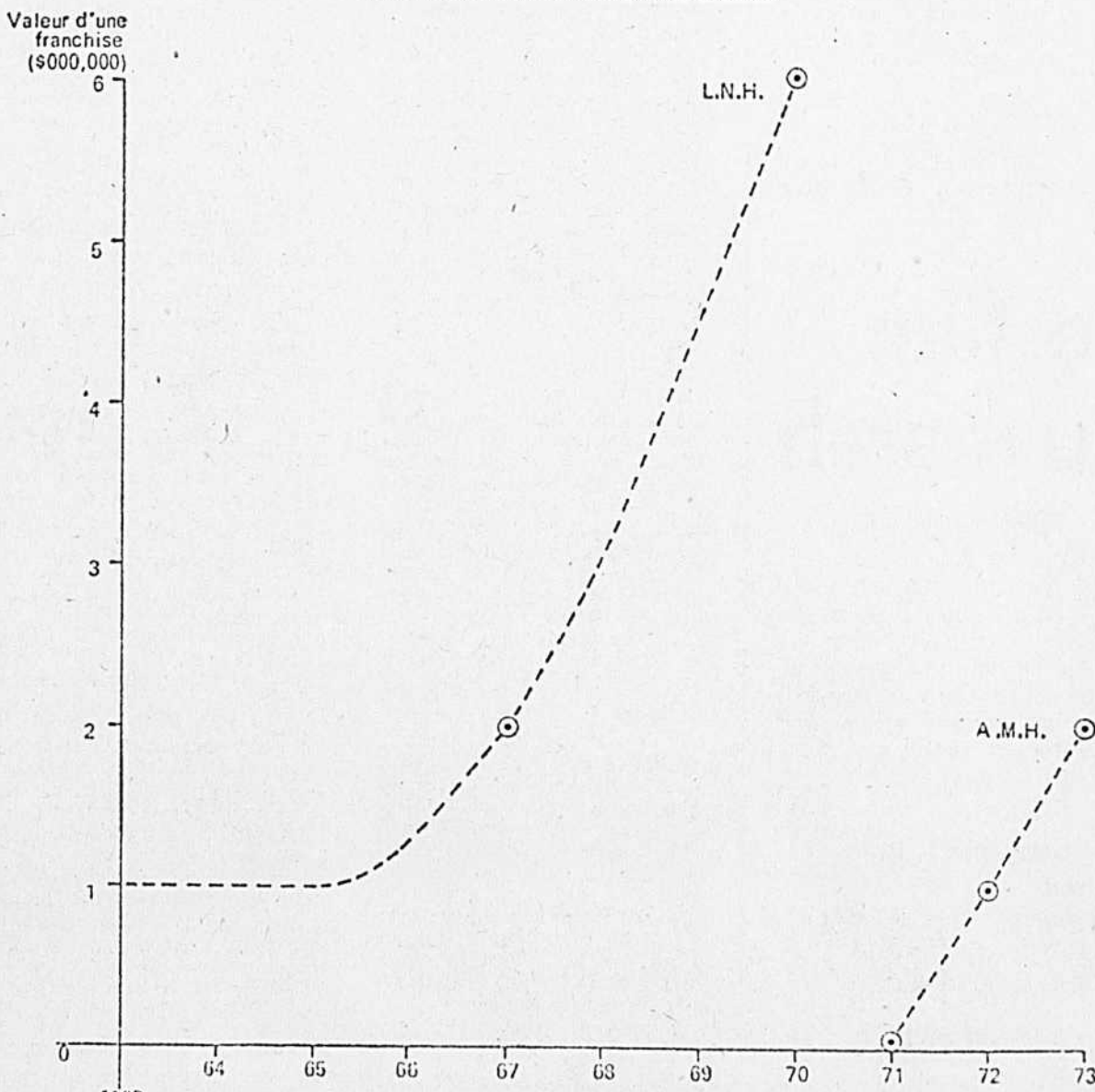
Estimés budgétaires: juin 1974 à juin 1975

FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires et bénéfices sociaux	\$ 60,000.
Frais de vérification et contentieux	10,000.
Téléphone et dépenses de bureau	12,000.
Eclaireurs (salaires et frais de déplacements)	25,000.
Autres frais	20,000.
Coût d'opération d'un club fermé	50,000.
TOTAL	\$177,000.

DIAGRAMME No 1

ÉVOLUTION DU PRIX D'UNE FRANCHISE DANS LE HOCKEY PROFESSIONNEL MAJEUR



Par le biais d'un triple échange

Les Rangers obtiendraient Sanderson des Seals!

NEW YORK (PA) — Derek Sanderson, l'excentrique centre suspendu par les Bruins

de Boston en mars, rejoindrait les Rangers de New York.

Le passage de Sanderson aux Rangers dépendrait d'une entente compliquée impliquant trois clubs, y compris les Golden Seals de la Californie.

Ainsi, les Rangers ne négocieraient pas le défenseur Jim Neilson lors du repê-

chage intra-ligue de la LNH, la semaine prochaine, ce qui permettrait aux Seals, ayant

le premier choix, de le réclamer.

En retour, la Californie ne protégerait pas le centre Walt McKechnie et il serait réclamé par les Rangers, qui possèdent le 12^e choix. McKechnie serait alors échangé aux Bruins en retour de Sanderson.

Rejoint à Toronto, Francis s'est refusé à tout commentaire.

"Derek Sanderson appartient aux Bruins de Boston et la période d'échange est terminée. Pas de commentaires."

Bob Woolf, avocat de Sanderson, a laissé entendre que ces rumeurs sont vraies.

"Derek veut absolument prouver qu'il peut s'entendre avec Emile Francis, pilote-gérant des Rangers."

Même si sept clubs se sont montrés intéressés à Sanderson, Woolf a confirmé que les négociations avec les Rangers avaient été très sérieuses, "mais nous n'avons

pas encore signé de contrat et rien n'est définitif".

Sanderson a été suspendu par les Bruins le 10 mars, après avoir raté un voyage de retour, à Oakland. La soirée précédente, Sanderson était venu aux prises avec Terry O'Reilly dans le vestiaire du club.

Victoire des Québécois, 18-10 Dave Wedlock s'est enfin retrouvé!

par Gilles BLANCHARD

"Fais-moi plaisir, avise toutes les équipes de la ligue que le vieux Wedlock s'est enfin retrouvé!"

C'est un Wedlock exubérant qui m'a accueilli dans le vestiaire des Québécois à l'issue de leur victoire décisive de 18-10 sur les Stingers de Syracuse, hier soir au Forum.

Au fond, Wedlock désirait beaucoup moins défier les autres équipes de la ligue Nationale de crosse que se convaincre lui-même qu'il ne rêvait pas qu'il venait bel et bien d'essuyer un barrage de 51 lancers, qu'il n'avait fléchi que dix fois...

Qu'il venait d'améliorer sensiblement son affreuse moyenne de 16,6 buts par match...

Si Dave Wedlock avait bien mérité qu'on l'entende, en particulier à cause de son travail en troisième période, la première étoile du match revenait d'emblée à John Ferguson hier.

PREMIERE ETOILE A FERGUSON

Ferguson a utilisé tous ses joueurs en troisième période et pour la première fois de la saison les Québécois ont eu l'air d'une véritable équipe.

Et pour la première fois de la saison, aucun Montréalais n'a terminé sa soirée de travail avec une fiche négative au tableau des "plus et des moins" (voir "Résultats sportifs").

Et pour la première fois de la saison, 16 Montréalais se sont inscrits à la fiche de pointage. Au fait, seuls Wedlock et son réserviste Ernie Mitchell, les gardiens, et Serge Loisel (deux ou trois présences seulement sur le terrain) n'ont récolté aucun point.

De sorte que les Québécois ont récolté leur quatrième victoire de la campagne et ont rejoint les Tomahawks de Toronto au quatrième rang du circuit, à cinq points des meneurs, les Griffins de Rochester, en dépit du fait que le scénario du match de la veille (une défaite de 18-17 contre le Philadelphie) avait semblé vouloir se répéter en début de troisième période.

TOUT A FONCTIONNE

Les Québécois menaient alors 13-5 (16-10 après deux périodes mercredi) et les Stingers ouvraient l'engagement avec trois buts successifs... comme les Wings la veille. Mais le ralliement du Syracuse devait s'arrêter là, Ferguson jetant constamment des forces fraîches dans la mêlée, refusant ainsi de surcharger ses deux premières lignes et d'offrir une défensive amoindrie à l'adversaire.

Ferguson ne cachait d'ailleurs pas sa satisfaction après la rencontre. "Nous avons joué en équipe. Tous nos jeux ont fonctionné, nos échappées rapides, nos formations en désavantage numérique surtout qui nous ont rapporté quatre buts et qui ont brisé les reins des Stingers en deuxième période."

Quant aux Stingers, ils ont connu une soirée misérable. Ils forment une des équipes les plus talentueuses du circuit avec les Jim Higgs, Gaylors Powless, Travis Cooke et Rick Palla mais outre leur première ligne formée de Jim Miller, Jim Shaw, Paul Ciochi, Powless et Cooke, ils accusent un sérieux retard en défensive sur les autres équipes du circuit. Deux lignes inadéquates,

dix matches après le début du calendrier, c'est payer bien cher cette décision des Stingers de confier le camp d'entraînement à un instructeur temporaire, Jim Higgs.

BOX-NOTES: Dave Litzenberger a été le meilleur Québécois avec une performance de deux buts et quatre assistances et, surtout, un "plus six" pour sa soirée de travail... Cette fois-ci, il fallait être d'accord avec le choix de la première étoile du match... Les compteurs des Stingers ont été Bruce Murdoch, Paul Ciochi et Jim Miller avec deux, Ken Duffer et Travis Higgs... Alexander, Jim Higgs, Pat Gaylord Powless a mérité quatre mentions d'assistance... Seulement 3,452 amateurs (chiffre de l'équipe), la plus petite foule de la saison à Montréal, ont assisté à la rencontre... On s'y attendait: deux matches en autant de jours, c'est trop...



Dave Litzenberger (8), deux buts, quatre assistances, un "plus six", à un moment glorieux de la rencontre...



par Michel BLANCHARD

Lorsque j'ai vu les Stingers marquer trois buts dans la première minute de jeu de la troisième période, j'ai eu peur et je me suis demandé si le cauchemar de mercredi dernier, face aux Wings, n'allait pas se reproduire.

Je crois qu'un peu tout le monde sur le banc des joueurs pensait la même chose. Le gardien auxiliaire, hier, Ernie Mitchell, a même cru à un certain moment qu'il serait appelé à remplacer Wedlock.

De 13-5, donc, le compte est vite devenu 13-8.

Heureusement que Wedlock a brillé en quelques occasions, brisant ainsi les reins des joueurs des Stingers et ce ralliement qui semblait sérieux.

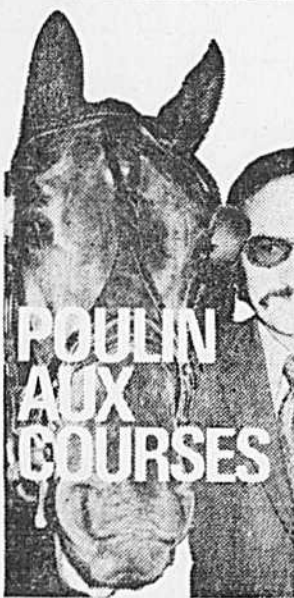
Malgré la victoire, je ne crois pas que nous ayons disputé un très fort match et il est évident que la rencontre de la veille contre les Wings de Philadelphie pesait encore

lourde dans nos jambes. De fait, je crois que c'est cette bagarre générale de mercredi qui nous a complètement vidés.

Avant la rencontre, les joueurs ont l'habitude de plaisanter, de parler du match, de chasser la tension en discutant un peu de tout et de rien. Hier, nous nous sommes habillés en silence et personne ne voulait dépenser trop d'énergie avant la rencontre.

Quelques joueurs étaient couchés par terre, les jambes appuyées sur le banc. Personnellement, j'espérais que Fergie ne m'utilise pas trop. La main droite encore enflée, j'avais peine à tenir mon bâton. Un peu chanceux, j'ai tout de même terminé la rencontre avec une fiche de plus cinq en plus de récolter deux mentions d'assistance.

Lundi, ce sont les Arrows du Maryland qui nous visitent. Ce repos de quatre jours nous fera du bien.



Me pardonnerez-vous de commencer cette chronique par des remarques d'intérêt général? Vous m'en voudriez certainement de passer sous silence les quatre victoires de Gilles Gendron... Surtout qu'on n'entend jamais parler de ce dernier. Alors, voici, Gilles Gendron a remporté sa première victoire de la soirée dans la première (quel retard!) derrière Rebel Sniper qui tirait de l'arrière dans l'entrée. Le meneur Haul Away a bien fait de son mieux, mais que faire contre un entêté pareil?

Pour sa deuxième victoire de la soirée, Gendron a bien voulu attendre la troisième épreuve (quelle patience!), histoire de se faire photographier en 2.05.3 derrière Fast

Brush qui est venu de l'arrière. Premier choix de la cote matinale, F.B. a retourné \$9 pour \$2, le rôle de favori ayant été assumé sans succès par Neeboots. Ce dernier a tenté d'impressionner la galerie en prenant les devants au 1/4 de mille, effet raté par la débâcle qu'il a connue dans la ligne droite.

Bon, me voilà encore en train de critiquer. Il ne faut pas toutefois que ça m'empêche de souligner dignement la troisième victoire de Gendron. The Duke allait venir de l'arrière et inscrire un triomphe en 2.03.1, une nouvelle marque à vie. Gendron a laissé son beau monde s'épuiser inutilement en 1.01 à la demie avant de s'avancer fièrement dans le stretch.

"Bien vu" des parieurs, il a retourné \$18.70 pour \$2.

Lors de sa quatrième victoire, Gendron a vu la chance lui sourire lorsque le meilleur du groupe, Beau Winter, a perdu son allure au départ; il ne lui restait plus qu'à contrer la poussée tardive de Ramrod Lobell, un rival de classe. C'est avec brio qu'il élimina ce dernier de sa route en 2.03.2, un nouveau record à vie.

Avez-vous remarqué que les quatrième et cinquième épreuves furent enlevées par Gilles Lachance? Il n'y a pas si longtemps, ce dernier représentait la perle rare à Blue Bonnets. Il n'était ni plus ni moins qu'un monstre sacré. Son seul nom remplis-

sait les gradins d'une crainte sacro-sainte et le paddock d'une frayeur mal dissimulée. Aujourd'hui, les choses ont beaucoup changé, mais le talent de Lachance est toujours le même.

Dans la quatrième, derrière Impish Minbar, il n'a fait ni une ni deux, tirant la guide au quart de mille et tenant le coup jusqu'au fil en 2.08.2. Le moins qu'on puisse dire, c'est que "la chance" (elle est facile, celle-là) lui a souri dans l'entrée alors que Warbler a brisé son allure. Le trotteur de Percy Robillard l'aurait certes emporté n'eût été de cet incident. Quant à sa deuxième victoire, cette fois derrière Palmer Lobell, elle ne fut pas l'effet du hasard. Simon

Pleau lui a découpé un mille parfait aux guides de Lullis; Roger White a dû se retourner une couple de fois dans sa tombe en voyant son ancien bolide faillir ainsi à la tâche dans le deuxième tour. Tout ça pour vous dire que Palmer Lobell en a profité pour améliorer sa marque à vie de trois secondes et deux cinquièmes.

Simon Pleau ne fait pas que découper des milles. De temps en temps, il laisse les autres lui rendre la pareille. C'est ainsi que dans la sixième, son Gusti Viking a laissé Lang Abbot et Right Test s'épauler jusqu'au poteau du trois-quart pour s'avancer avec confiance dans le stretch. Un billet de \$7.90.

Division des produits spécialisés de la Canadian Hydrogas Resources Ltd.

Enfin....
Un vernis TOUT silicone pour voitures qui surclasse la cire et les vernis à base de plastique

Nouveau bouchon à l'épreuve des enfants



Une application, un coup de chiffon et c'est tout. Il convient au chrome, à la peinture et même au verre.

Astro Shield est un vernis qui, vraiment, fait reluire et protège en même temps. Il donne un fini lustré qui dure longtemps. Il résiste à l'essence, aux saletés grasses de la route et au calcium tout en facilitant le nettoyage.

Recherchez aussi ces autres excellents produits Astro Shield: le produit d'entretien des toits de vinyle, le décapant nettoyant et le nettoyeur. En vente dans les magasins de pièces d'auto et les quincailleries, dont

Quincailliers Rona Canadian Tires Stores

CHOIX DE SOULIERS ATHLÉTIQUES CHEZ ARLINGTON

1410, rue STANLEY
aussi 1175 ouest
Sainte-Catherine
288-0181

GREENFIELD PARK
Centre Commercial
672-5331

WEST ISLAND MALL
Route Transcanadienne
Sortie 35
683-8400

CENTRE LAVAL
Autoroute Laurentides
Sortie 6-E
688-1021

LES GALERIES D'ANJOU
7201, boul.
Les Galeries d'Anjou
353-9000

PRIX ARLINGTON
PUMA
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "OSLO" \$1788
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "RACER" \$2088
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "FLIPPER" \$2388

PONY PRIX ARLINGTON
SOULIERS DE "JOGGING" \$2195
SOULIERS DE "JOGGING" POUR GARÇONS \$1695
SOULIERS DE SOCCER \$1495

ADIDAS

SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT SL 72 \$2695
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "ROM" PRIX COMPÉTITIF
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "GAZELLE RED" \$2395
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "TORNADO GOLD" \$1995
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "VARSITY" \$1795
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "MATCH WHITE" \$895
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "RIVIERA" \$1895
SOULIERS D'ENTRAÎNEMENT "TOBACCO" \$1895
SOULIERS DE TENNIS "ROD LAVER" \$1795
SOULIERS DE TENNIS "ROBERT HAILLET" \$2495
SOULIERS DE TENNIS "MONTE CARLO" \$2395

SOULIERS DE SOCCER "ARGENTINIA" \$1150
SOULIERS DE SOCCER "LA PAZ" \$1950

PRIX ARLINGTON

KEDS

SOULIERS DE TENNIS "COURT KING" PRIX ARLINGTON \$995

HABIT DE RÉCHAUFFEMENT
En nylon "ESPOIR" 1688
En nylon "ESPOIR W." 1988
avec doublure en coton

BAS BLANCS HANSON MILLS 149 LA PAIRE

CINÉMA/LA SEMAINE

Tiers-monde: un cinéma nouveau, politique, engagé

Les Rencontres internationales pour un nouveau cinéma qui se déroulent à la Bibliothèque nationale depuis dimanche soir ne correspondent pas à la conception traditionnelle du festival. On est loin de Cannes où les projections et la vente des films occupent les producteurs pendant que les critiques en deux semaines absorbent plus de films que le spectateur moyen en un an. Ici, l'accent est mis sur le dialogue. Les quelques films projetés en soirée sont importants certes, mais ils restent secondaires en comparaison avec les discussions qui, tout le reste de la journée, occupent la centaine de participants à ces rencontres.

L'un d'eux comparait cette manifestation à une "internationale cinématographique", faisant ressortir le caractère socialiste qui anime les débats. Effectivement, on a tout fait de constater que ce "nouveau cinéma" n'a rien de commun avec une quelconque nouvelle vague ou une mode nouvelle qu'on tenterait d'imposer au public traditionnel. Il s'agit plus profondément d'un cinéma destiné à bouleverser les habitudes bien ancrées dans l'esprit

des spectateurs, un cinéma qui, fondamentalement, se propose de faire éclater la relation entre le film-objet et le spectateur-consommateur. C'est un cinéma qui cherche ni plus ni moins à transformer le monde. Cinéma militant, cinéma des pays du Tiers-monde, cinéma politique, cinéma engagé: appelons-le comme on voudra, il n'en reste pas moins que ce nouveau cinéma se présente comme une arme de combat pour les pays en lutte. Ce cinéma existe déjà, il a ses adeptes, ses théoriciens, ses praticiens. Il

lui manquait encore une assise internationale. D'où la raison d'être de ces rencontres.

Une alternative clandestine

On l'appelle aussi "cinéma alternatif" parce qu'il offre une alternative aux modèles traditionnels, que ce soit le film hollywoodien — ce cinéma d'évasion basé sur les besoins non satisfaits du spectateur — ou le cinéma d'auteur qui s'adresse à une intelligentsia bourgeoise.

Cet autre cinéma fait figure d'intrus partout à travers le monde. Pour survivre, il doit passer par le canal de la clandestinité. C'était le cas, par exemple, en Argentine de "L'Heure des brasiers", ce modèle de cinéma nouveau, qui fut diffusé par le biais des syndicats ou lors de meetings politiques dans la plus parfaite clandestinité.

Les participants à ces rencontres sont venus en premier lieu témoigner de leurs expériences dans leurs pays respectifs. Ils viennent d'Afrique, d'Amérique latine, d'Europe et d'Amérique du Nord. Certains oeuvrent dans des pays opprimés, certains vivent en exil, d'autres arrivent péniblement à s'exprimer dans nos sociétés dites libérales.

En quatre jours, les débats ont fait ressortir une volonté de dialogue, de mise en commun des expériences mais, en même temps, on n'est pas sans remarquer la réticence de plusieurs à parler ouvertement de leurs difficultés. C'est qu'ici on est entre amis, tous plus ou moins militants gauchistes, faisant à peu près ouvertement profession de foi marxiste. Mais on n'ose pas, dans ces débats publics (ou du moins ouverts à peu près d'importance), livrer le fond de sa pensée de peur, comme le disait hier un participant, de donner des armes à l'ennemi.

Des questions théoriques...

Jusqu'ici on a donc discuté plutôt de questions théoriques. Jean-Patrick Lebel, théoricien français, s'est pratiquement limité à un exposé des grandes lignes de son ouvrage "Cinéma et idéologie". Lorsque Guido Aristarco, directeur de la revue italienne de cinéma "Ci-



photo Jean Goupil, LA PRESSE
Un participant contesté: Fernando Solanas.

nema Nuovo", a signalé dans son exposé intitulé "Pour un retour à Marx dans le cinéma d'aujourd'hui" l'apparition du héros triomphaliste calqué sur le modèle stalinien dans le cinéma cubain, il fut vivement pris à partie par son homologue de la revue "Cine Cubano", Julio Garcia Espinosa.

"A quoi sert de faire un inventaire des raisons de la lutte socialiste?", a répliqué le porte-parole cubain. Nous du Tiers-monde faisons face à une réalité concrète: nous ne pouvons pas réaliser la révolution si nous n'abandonnons pas l'impérialisme américain!"

Ce à quoi le cinéaste argentin Fernando Solanas devait ajouter: "Je crois qu'Espinosa n'est pas venu faire une défense du cinéma latino-américain mais une critique de l'attitude théorique abstraite (...). Je souhaiterais que cette réunion serve à communiquer, à nous entendre sans préjugés."

"Mais la base c'est quand même d'informer. Je ne crois pas qu'au cours de cette conférence nous

puissions parvenir à des accords mais ce serait un pas en avant que d'essayer de nous écouter, de voir comment évolue la vie dans chacun de nos pays, nous entourer d'un maximum de données et d'expériences."

... aux situations concrètes

Imperceptiblement, les débats théoriques ont donc cédé la place à des exposés sur des situations concrètes dans différents pays du Tiers-monde. C'est ainsi que le Cubain Espinosa a livré une communication extrêmement lucide.

A Cuba, a-t-il expliqué en substance, l'Etat contrôle depuis dix ans la production, la distribution et l'exploitation des films mais n'est pas encore parvenu à programmer ces salles d'une façon qui soit cohérente avec les intérêts de la classe prolétarienne. Le public cubain consomme encore du cinéma de type hollywoodien et il n'est pas possible du jour au lendemain de substituer à ce type de cinéma un autre type de cinéma plus approprié à ses besoins fondamentaux.

"La décolonisation de la culture, la décolonisation du goût du spectateur qui consiste à changer sa mentalité n'est pas aussi facile que de changer de chemise", devait en conclure le lendemain Solanas.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ces rencontres. On pourrait parler de ce long débat stérile sur le péronisme auquel Solanas fut acculé à la suite de deux interventions (l'une du Québécois Pierre Veronneau, l'autre du directeur du Festival de Pesaro, Lino Micciche) et contre lesquels il s'est défendu d'une manière plutôt malhabile.

On pourrait parler de l'absence à ces débats de participants québécois (sauf de rares exceptions: Gilles Groulx, Jean Chabot, André Melançon). Mais les rencontres ne se terminent officiellement que demain soir. Peut-être réserver-elles encore des surprises.

Luc PERREAULT

Un Wajda ouvre les Journées du film polonais

Les rencontres internationales pour un nouveau cinéma n'étaient pas terminées à la Cinémathèque, que commençait hier soir, au Conservatoire d'art cinématographique, les Journées du film polonais. Manifestation plus officielle, où le Bureau des festivals du film du secrétariat d'Etat a son mot à dire. Il s'agit d'un échange: huit films polonais nous sont présentés et l'on verra là-bas sept films canadiens.

Montréal n'aura pas l'exclusivité de ces films polonais: ils passeront par Ottawa, Toronto et Québec.

Mais alors que partout ailleurs on les verra en version originale avec sous-titres anglais, ils seront sous-titrés en français au cinéma Cartier, de Québec, où Roland Smith n'en présentera d'ailleurs que cinq, du 21 au 25 juin ("Les Noces", "Illuminations", "Dérangement", "Les Papillons" et "Les Perles de la couronne").

C'est "The Wedding" (les Noces), d'Andrzej Wajda, qui a ouvert les Journées du cinéma polonais. Wajda, ancien élève de la célèbre école de Lodz et d'abord assistant d'Aleksander Ford ont le film "Les Cinq de la rue

Barska", primé au festival de Cannes en 1954, révéla au monde le nouveau cinéma polonais, tourne régulièrement depuis vingt ans.

Ce soir, à 19h30, on présentera "Butterflies" (les Papillons), de Janusz Nasfeter, tourné en 1972, et qui raconte l'histoire d'un adolescent qui découvre l'amour, d'abord par des films qu'il voit à la télévision, puis avec Monika, rencontrée pendant ses vacances.

Suivront: "The Eleventh Hour" (1973), de Jerzy Stefan Stawinski. L'histoire d'un homme arrivé, à qui tout réussit, et qui apprend qu'il est atteint du cancer. Samedi soir à 19h30.

"Pearl in the Crown" ("Les Perles de la couronne"), de Kazimierz Kutz. Pendant la Dépression, une grève des mineurs mis à pied. Dimanche soir à 19h30.

"Major Hubal" (1973), de Bodhan Poreba. La résistance d'un officier polonais après la capitulation de la Pologne en 1939. Jeudi soir à 19h30.

"Bunnie" (1973), d'Anna Sokolowska. Une orpheline de huit ans rencontre dans un

train un barbu qu'elle baptise Saint Nicolas, auquel elle s'attachera. Vendredi prochain à 19h30.

"The Skid" (Dérangement) (1971), de Jan Lomnicki. Un jeune homme instable, qui ne sait pas très bien où il va... Samedi (15 juin) à 19h30.

"Illumination" (Illuminations) (1972) de Krzysztof Anuszi. La vie d'un jeune scientifique qui se pose des questions d'ordre philosophique: ce qu'il fait dans une Pologne maintenant très industrialisée, où la compétition est vive... Dimanche (16 juin) à 19h30.

Les Russes à Berlin-Ouest

Une dépêche de l'Agence France Presse nous apprend que les Russes qui ont toujours boudé le festival du film de Berlin-Ouest, ont décidé d'y participer pour la première fois cette année. Ainsi le 24e festival international de Berlin, qui se tiendra du 21 juin au 2 juillet complètera-t-il 43 pays partici-

pants? Le festival est divisé en deux parties, l'une consacrée au jeune cinéma, l'autre à la rétrospective des grandes réalisations cinématographiques.

La participation de la Russie sera prudente: un long métrage hors concours et une poignée d'observateurs attentifs...

Les Pays-Bas chez nous

A l'occasion du séjour chez nous du cinéaste néerlandais Nico Grama, on pourra voir lundi, à la Bibliothèque Nationale, six courts métrages des Pays-Bas. Ce sont: "Daumier, Eye-Witness of an Epoch" (11 min.) de Nico Grama, "Marble" (10 min.) de Jan Onk, "Butterfly 1975" (3 min. 20 sec.), de Peter Brouwer, "You Heart Is Your Health" (1 min.) de Nico Grama, "The Wrestler" (20 min.) de Nico Grama, et "Piet Mondrian, a Film-Essay" (18 min.) de Nico Grama.

S.D.

17e saison
La Poudrière
Mini-Opéras du Maurier
Du 29 mai au 15 juin
THE MEDIUM
de Gian Carlo Menotti
et **LE MAGICIEN**
de Jean Valierand
avec Robert Savoie Bruno Laplante Marie Trudel
André Sébastien Savoie, au piano
Mise en scène de Jeanine Beaubien
Renseignements: 526-0821
COURS D'ÉTÉ AUX APPRENTIS DE LA POUDRIÈRE
Théâtre des Marionnettes "La Belle au Bois Dormant". Dernière représentation
Dimanche en FRANÇAIS 2h00 p.m. en ANGLAIS 4h00 p.m.

ATTENTION MESSIEURS!
Où seront toutes les belles le 14 juin?

Vous les trouverez au
FESTIVAL DES CÉLIBATAIRES
Place Bonaventure
le vendredi 14 juin
de 17 h à 2 h
une soirée à ne pas manquer pour tous les célibataires. Quels que soient vos goûts, vous y trouverez de quoi vous amuser.
Danse — orchestre — exposition — voyages à gagner
Billets: à l'avance (\$5.00)
Sauvé Frères — Montreal Trust (PVM)
ou à l'entrée (\$6.00)

Jean-Pierre Bérubé
du lundi au vendredi
(inclusivement)
de 11 h p.m. à la fermeture
entrée libre
renseignements:
861-6061
BOITE A CHANSONS LE VIEUX DAMASE
104 est. ST-PAUL

DELAFONTE
et plus de 25 artistes
REPRÉSENTATION SUPPLÉMENTAIRE
Dimanche 9 juin 14h30 p.m.
4 AU 9 JUIN
Billets en vente à la Place des Arts, et au Montreal Trust Bldg.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 124 (Québec) 1-861-2412

Pour une vie sociale et
personnelle plus riche...
CLUB AMICAL
AUX 1001 ACTIVITÉS:
• Sorties dans les Laurentides;
• Dîners gastronomiques;
• Sorties sportives;
• Coûteaux d'armes;
• Voyages croisières pour célibataires;
• Groupes de discussion;
• Échange de leçons;
• Séjours d'initiation aux méthodes naturelles
de prévention des maladies, etc., etc., etc.
RENCONTRE - ÉCHANGE - CROISSANCE
Tel: 861-2977
POUR DOCUMENTATIONS
GRATUITES

Institut de réforme pour capricieuses... 18 ANS
ADULTES
PLUS CE CHERI EXCELLE
DANS LE CORPS À CORPS
1001 Danish Delights
LOVE and KISSES
COULEUR
10:00, 12:55, 3:45, 6:40, 8:15
3e SEMAINE

tnm tél. 861 0563
mésalliance
de bernard shaw
ronald franco marushka stankova
denis mercier leo ilial gisèle schmidt
paul savoie louis marleau
guy provost jean-pierre belanger
AVANT DERNIÈRE SEMAINE

FESTIVAL POLANSKI
"UN CLASSIQUE! UN FILM CHOC DÉPASSANT L'IMAGINATION!" — U.P.I.
VERSION FRANÇAISE
Mia Farrow John Cassavetes
Rosemary's Baby
EN COULEUR
Réalisation de ROMAN POLANSKI
Cinéma 7 art
722-0302
3180 rue BELANGER

SALLE RESNAIS
elysée
35 MILTON / 842-6053
HORAIRES: LUN. à VEN. 7:30; 9:30
SAMEDI 1:30; 3:30; 5:30; 7:30; 9:30
DIM. 1:30; 3:30; 5:30; 7:30; 9:30
14 ANS
TELLE MÈRE... TELLE FILLE
un film écrit et réalisé par
JEAN-PIERRE BLANC
UN ANGE AU PARADIS
Avec MICHEL AUMONT, CATHERINE SAMIE.
SALLE EISENSTEIN 18 ANS
Adultes
5e SEMAINE
ANICE ALVINA OLGA GEORGES-PICOT
Glissements progressifs du plaisir
un film écrit et réalisé par
ALAIN ROBBE-GRIFFET

DANSE
CONTINUELLE
OUVERT MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI et DIMANCHE SOIRS
2 ORCHESTRES RÉPUTÉS POUR ADULTES
pres du metro Jean-Talon
SALLE DO-RÉ-MI
505 EST RUE BELANGER
274-5456

La Salle Bonaventure
PRÉSENTE
Les Darling Girls
Réalisé et dirigé par CARLA BONAVERA
Aussi en vedette:
Baron-Bela et son cymbalon
et chanteur Walt Hunter
Danse avec Nick Martin et son orchestre
Composez 861-3511 pour vos réservations
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

Radio-Canada : ce sont les journalistes qui censurent

"Radio-Canada n'a jamais tenté de bâillonner qui que ce soit et elle n'a ni l'intention ni l'envie de le faire. Elle continuera cependant à tenir au "fair play" et à l'équité pour toutes les parties en cause à l'intérieur d'un conflit."

C'est ce qu'affirme le vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de Radio-Canada, M. Raymond David, dans un télégramme au président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin.

Répondant au récent télégramme de M. Pepin, M. David déclare:

"Si l'émission "C'est pas tous les jours dimanche" a été supprimée (dimanche dernier), c'est qu'elle n'était ni fidèle ni conforme à ses politiques de programmes et qu'elle présentait une information nettement incomplète sur les conflits de la Firestone et de la Canadian Gypsum."

"Par ailleurs, il nous était impossible de compléter et de corriger ce dossier dont la diffusion était prévue à trop court terme, soit dimanche le 2 juin, à l'intérieur de la dernière émission de la série."

Dossier à sens unique

De son côté, le directeur des relations publiques de Radio-Canada, M. Laurent Duval, en réponse à la dénonciation du Syndicat général du cinéma et de la télévision (SGCT), affirme que Radio-Canada "ne peut accepter qu'un journaliste ou qu'un réalisateur refuse de faire l'information complète qu'il doit faire à l'intérieur de ses émissions".

Affirmant la nécessité de "conserver l'entière responsabilité de ses activités" ainsi que celle de "maintenir par l'intermédiaire de ses cadres l'autorité ultime de l'évaluation de ses émissions et de la diffusion à en assurer", le porte-parole de la Société proteste contre le SGCT et les deux cas de "manipulation" qu'il a cités.

Dans les deux cas, souligne M. Duval, "c'est pour protéger l'authenticité et la liberté de son information" que Radio-Canada a agi. C'est pour cela qu'elle "a exigé du journaliste et du réalisateur qu'ils donnent la parole à la United Aircraft comme ils l'avaient donnée au Syndicat, à l'émission "Présent réseau", note M. Duval sans faire mention des questions imposées au journaliste, selon le SGCT.

En ce qui concerne "C'est pas tous les jours dimanche", M. Duval dit: "Radio-Canada ne pouvait pas accepter qu'y soit présenté un dossier à sens unique, partiel et partial, sur les conflits de travail à la Firestone et à la Canadian Gypsum à Joliette."

Pas de propagande

Et il ajoute: "Pour Radio-Canada, manipuler l'information et du même coup la censurer, ceux qui veulent empêcher la libre circulation de tous les points de vue dans une société et qui situent le bien, la vérité et le mérite d'un seul côté, toujours le même."

Notant que "Radio-Canada ne peut accepter cette vision manichéenne du monde et de l'information" qui aboutit à "la propagande", à une "caricature de l'information" et à une "menace à la vraie liberté", le communiqué poursuit:

"Militer en faveur d'une cause, d'une idéologie, d'une classe sociale, d'un parti est légitime, mais ce n'est pas là le rôle de Radio-Canada et personne ne peut compter sur les fonds publics pour poursuivre pareils objectifs."

Au sujet des trois mises à pied dénoncées par le SGCT, le communiqué affirme: "Tant qu'elle (Radio-Canada) pourra recourir à des collaborateurs pigistes, comme elle le fait depuis toujours dans ses émissions d'information, elle devra conserver toute latitude de renouveler ou non, chaque saison, les contrats de ses collaborateurs. Ce qu'elle fait cette année, comme par les années passées, et ce, dans un double but: améliorer sa programmation comme le rendement du personnel qui y contribue."

CINE-PARC ODEON

Les moins de 14 ans: Grátis!

SORTIE (ST-BRUNO) 60

ROUTE 20 (5 MILLES DE MONTREAL)
ROUTE 20 (5 MILLES DE MONTREAL)
TUNNEL HIPPOLYTE LAFONTAINE
MONTARVILLE

2 FILMS EN COULEURS

SERGIO LEONE présente
"MON NOM EST PERSONNE"
avec **Henry Fonda et Terence Hill**
ECRAN 1

2 FILMS EN COULEURS

De la dynamite en chair et en os!

L'homme qui tire plus vite que PERSONNE!

ANTHONY ASCOT GEORGE HILTON
DISTRIBUTION PRIMA FILM

2 FILMS EN COULEURS

OUVERT DES 7h PM PROJECTION DEBUTE AU CREPUSCULE

2e grand film AU CINÉ-PARC

"ZAMBO"

2e grand film RAMDAM À AMSTERDAM
MERCIER
ST-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

UNE GRANDE HISTOIRE D'AMOUR! ... CEUX d'"UN ETE 42" ONT GRANDI!

14 ANS

Classe 44

GARY GRIMES · JERRY HOUSER · OLIVER CONANT

Chassé par l'interpol... LUI SEUL PEUT LES SAUVER

PAUL NEWMAN
"LE PIEGE"

CHAMPLAIN
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

OK PATRON

POUR TOUS

Salle Renoir

JACQUES DUTRONC
Gangster par accident
Gentleman par vocation

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

MIREILLE DARCI
Vamp par vocation
Veuve par accident

ROBERT REDFORD PAUL NEWMAN

MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE
THE STING

ATWATER 1 PLAZA ALEXIS NIHON
935-4246

12:20 - 2:30 4:50 - 7:20 - 9:30

Salle McLaren

BINGO

14 ANS

Sam. - dim. : 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
Lun. au ven. : 7:30 - 9:30

le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD

Jack Nicholson
THE LAST DETAIL

(Meilleure interprétation Festival de Cannes)

Sam. - dim. : 1:15 - 3:15 - 5:15 - 7:15 - 9:15
Lun. au ven. : 7:15 - 9:15

PLACE DU CANADA
VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595

5 MERCENAIRES EXPERTS EN KUNG FU, KARATE, TAE KWON DO, JUDO ET HAP KI DO

LES DIEUX DE LA GUERRE

2 FILMS EN COULEURS

2e FILM "LE GANG DES OTAGES"
VERDUN
3841 WELLINGTON 768-2097

Mrs Barrington

18 ANS

A ses côtés, elle a son mari et son fils (merci à tous!)

ATWATER 2 PLAZA ALEXIS NIHON
931-3313

LE CANARD ENCHAÎNÉ

Le film le plus libre, le plus culotte (et déculotte) qu'on ait jamais vu. Jamais on n'est allé aussi loin dans la franchise des propos et des gestes. Et c'est toujours d'une drôlerie et d'une invention qui vous désarment. Un film hors classe.

MICHEL DURAN.

LES VALSEUSES

film de Bertrand Blier

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577

18 ANS Adultes

Sam. - dim. : 12:50 - 3:00 5:10 - 7:20 - 9:30

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

SERGIO LEONE
présente

MON NOM EST PERSONNE

avec **HENRY FONDA et TERENCE HILL**
dirigé par **TONINO VALERII**
produit par **FULVIO MORSELLA**
musique de **ENNIO MORRICONE**

CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

CINÉ-PARC ODEON
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

Cinéparc Dollard
TRANS CANADIENNE S. 35 684-8442

TROIS-RIVIERES SHERBROOKE VALLEYFIELD JOLIETTE
LE PARIS LE PARIS SALABERRY JOLIETTE

MOT-MYSTÈRE

MORT — Un mot de 7 lettres

1	T	S	E	C	E	D	R	S	C	R	T	A	M	O	C
2	N	U	V	T	U	E	L	E	R	M	E	I	M	O	M
3	U	B	R	U	L	E	R	T	W	E	O	Y	B	E	P
4	F	I	A	E	N	S	E	S	I	F	R	O	O	T	
5	E	T	L	N	G	A	P	E	C	L	F	N	T	N	I
6	D	E	U	I	L	R	T	R	R	E	D	E	E	N	M
7	R	M	S	I	C	C	O	R	O	I	N	M	H	U	E
8	L	P	U	N	O	I	R	G	O	C	U	U	R	R	R
9	U	A	D	V	I	E	E	S	E	N	M	T	M	A	E
10	E	L	N	E	D	E	S	T	O	E	A	O	U	L	I
11	C	E	E	I	G	U	S	M	R	N	R	F	R	E	B
12	N	R	P	O	A	E	B	M	O	T	A	E	E	T	R
13	I	A	P	I	N	R	U	E	U	T	L	N	S	U	E
14	L	Y	R	U	G	L	A	S	A	A	E	R	T	I	L
15	H	E	F	O	S	S	E	L	R	E	R	U	E	L	P

BIERE	ENFER	LARVE	NECRO	RALE
BRULER	FATAL	LINCEUL	NOIR	RALER
CIEL	FEU	LITRE	NOYER	RESTES
COMA	FIN	MOMIE	OBIT	SUBITE
CORPS	FOSSE	MONUMENT	OCCIS	TOMBE
DECES	FUNESTE	MORT	OSSUAIRE	TUE
DEFUNT	GLAS	MORTE	PENDU	TUEUR
DEUIL	HYPOGEE	MORT-NE	PERIR	URNE
EGORGER	INHUMER	NATRON	PLEURER	VIE
EMPALER	LAPIDER	NATRON	POTENCE	

Solution du dernier problème : COUVERT

Explication du jeu

Éliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous resteront composent le mot-mystère

Déserteur de la Marine Royale pendant 54 ans

Ça faisait hier 54 ans exactement que Walter Talbot est descendu, mine de rien, du HMS Calcutta arrivé au port de Montréal et qu'il désertait de la Marine Royale Britannique. Et hier, muni d'un passeport britannique en bonne et due forme, il a pris l'avion à San Ysidro, Californie, pour rentrer dans son pays. Sa sœur, Melvina, qui n'avait qu'un an au moment de sa désertion, l'attendait ce matin à l'aéroport Gatwick de Londres.

Talbot a maintenant 73 ans. Il en avait 18 lorsque cette aventure a commencé. Pendant plus d'un demi-siècle, il a travaillé en Amérique sous un faux nom, Edward Charles Clayton. Il a été bûcheron pendant plusieurs années. Il a servi dans la US Navy. Il a tenu une boutique de réparateur de radios. Il a travaillé à la chaîne dans une avionnerie. Et a fini par s'établir sur la côte ouest américaine.

En février dernier, il s'est mis à raconter sa vie à sa jeune femme de 28 ans qui l'a convaincu d'y mettre de l'ordre et de régulariser sa situation. Un mois plus tard, dans le port de San Diego, il est monté sur la passerelle d'une frégate britannique à bord de laquelle se trouvait le prince Charles, héritier de la couronne d'Angleterre. Celui-ci aurait été fasciné par le jeune vieillard et aurait décidé d'intervenir en sa faveur auprès des autorités britanniques.

Lorsqu'il est débarqué à Montréal, le 6 juin 1920, Talbot avait déjà servi plusieurs années dans la Marine Royale et il s'était brillamment distingué au cours de la première Grande Guerre. "Mais je ne pouvais supporter l'idée de devoir servir encore 11 ans dans la marine, dit-il, et j'ai préféré m'enfuir. Ce que je n'aurais jamais fait en temps de guerre."

Il s'est acheté des vêtements civils dans une "pawn shop" du centre-ville de Montréal et est monté bûcher dans le Nord. "Lorsque l'hiver est arrivé, j'ai sauté" sur un train de marchandise qui s'en allait à New York. Et là, je me suis enrôlé dans la marine américaine." Il a ensuite travaillé à terre pendant quelques années, s'est

marié, a perdu sa femme et est retourné à la mer. Cette première femme, morte en 1945, marié à Talbot pendant 18 ans, n'a jamais rien su de son passé. En 1964, notre homme s'est remarié, à Guadalajara, au Mexique, avec une jeune fille de 18 ans, Isabel, qui lui a donné trois enfants, Victor, Edward et Marissa.

LES MAUX DE NOTRE LANGUE

PAR PIERRE BEAUDRY (collaboration spéciale)

Un service pas extra du tout

La campagne de la banque dont j'ai commencé à parler hier — sans oser mentionner son nom parce que j'ai trop de respect pour tout ce qui est royal — propose comme nouveauté une modalité qu'elle appelle **L'Extra service bancaire**. J'avoue n'y rien comprendre. J'avoue que cela m'embarasse (Non pas, et pour cause, que cela me mêle ou que je cherche à m'en mêler.)

"Extra" est bel et bien français. Il peut servir de préfixe soit pour marquer une augmentation, soit dans le sens de "en dehors". Dans un cas comme dans l'autre il est soudé au mot qu'il précède ou y est lié par un trait d'union, ce qui n'est pas le cas ici. D'autant plus que dans le premier des deux sens que je viens de mentionner, il ne

NDLR : A la suite d'une défectuosité technique, la chronique quotidienne de M. Pierre Beaudry n'a pu être publiée hier. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs.

peut se joindre qu'à un djectif (extraordinaire, extra-fort, extra-fin, etc.).

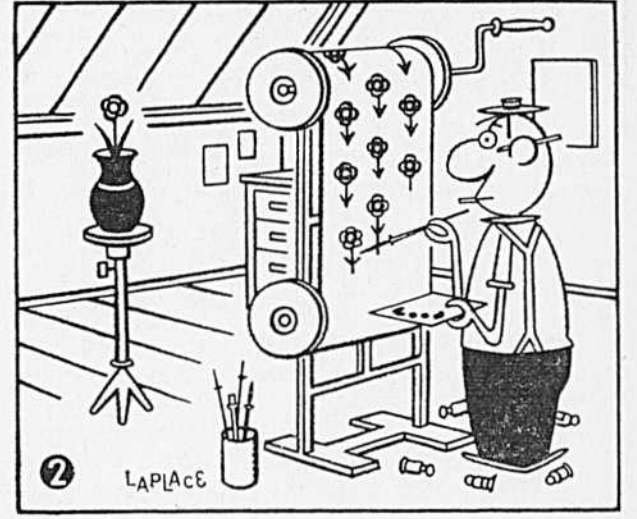
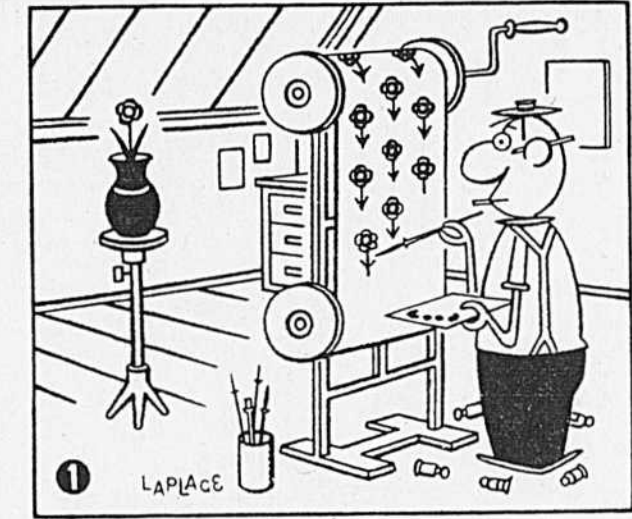
Pour justifier son emploi dans ce slogan, il faut lui trouver un autre rôle. Les deux seuls qui lui conviennent sont d'abord celui de substantif, qui n'aurait pas du tout dans "L'extra service" et, en dernier lieu, celui d'adjectif. C'est sans doute celui-ci qu'on a voulu lui confier. Hélas! si ce rôle lui convient, il exige par contre qu'on le place après et non avant le nom qu'il qualifie: Un vin extra, des bonbons extra (ROBERT). On ne peut pas dire un **extra vin**, des **extra bonbons**. Et, voilà pourquoi, à mon grand regret, croyez-moi, on ne peut pas dire en français l'**extra service bancaire**.

On pourrait dire, un **SERVICE BANCAIRE EXTRA**, mais je doute que ce soit efficace sur le plan publicitaire.

Comme je n'aime pas critiquer sans au moins offrir quelque chose en retour, j'aimerais suggérer que les publicitaires en question orientent leurs recherches vers un slogan qui aurait une forme française. Comme par exemple, le service bancaire sans égal, sanspareil, de tout premier ordre, hors-pair, aux petits soins, etc., jusqu'à ce qu'ils trouvent quelque chose de valable. Mais l'**Extra service bancaire**? Non seulement ce n'est pas extra, ce n'est même pas français.

êtes-vous observateur?

Ces deux dessins de LAPLACE sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux huit petites différences.



VOIR SOLUTION A LA FIN DES ANNONCES CLASSEES

LES MIAMOBES

par Michel Tasse



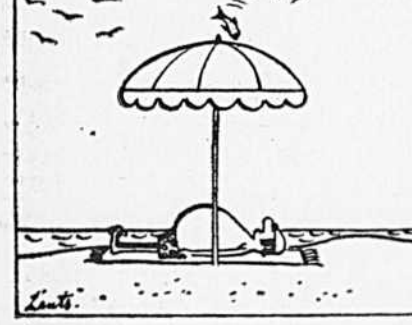
TIENS... TIENS... DEUX SUR VINGT EN FRANÇAIS...



C'EST SÛREMENT UNE ERREUR...



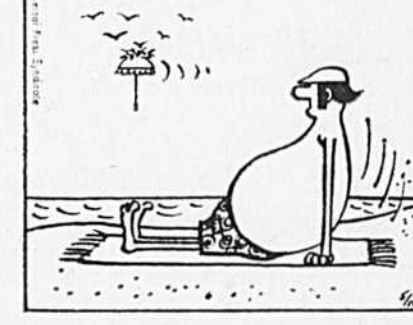
BASILE



BASILE



BASILE



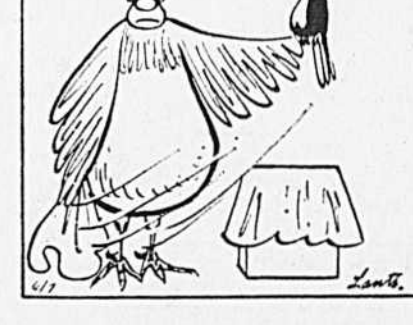
MUTT ET JEFF



MUTT ET JEFF



MUTT ET JEFF



LES NAUFRAGÉS



LES NAUFRAGÉS



LES NAUFRAGÉS



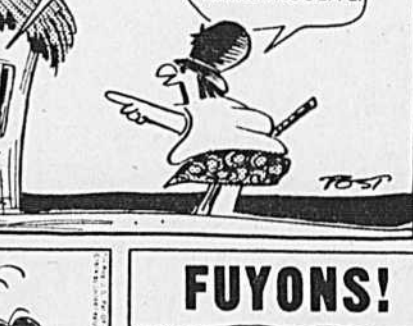
PEANUTS



PEANUTS

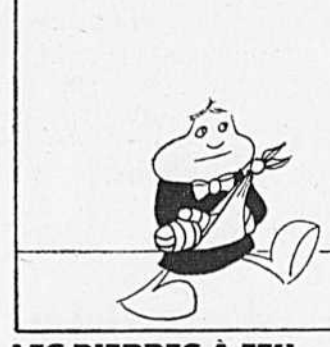


PEANUTS

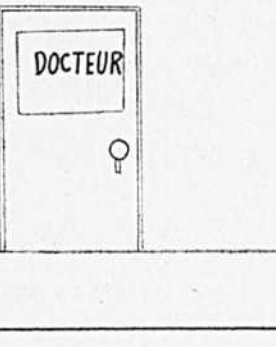


RODOLPHE

de BERNÉCHE

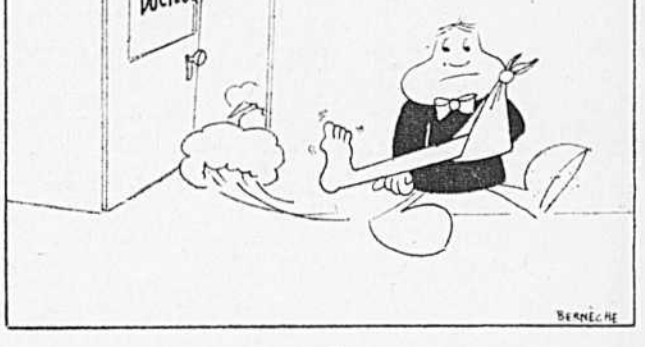


LES PIERRES À FEU



MON ONCLE

Washington Star Synocate



BOZO



FERDINAND



PHILOMÈNE



Le miracle
des bleuets
changés en
vin... rougepar Paul LONGPRE
envoyé spécial de LA PRESSE

MISTASSINI — Psssttt !... les gars et les filles... Y a des bleuets à ramasser au Lac-Saint-Jean. Enfin, il y en aura en août et on manque de main-d'œuvre à tel point qu'il en est resté des millions de livres en forêt l'été dernier.

La pénurie de cueilleurs est d'autant plus déplorable que ce fruit, vendu à l'état brut jusqu'à maintenant, trouvera de plus en plus de débouchés industriels. Ainsi, à Dolbeau, vient de naître, cette semaine, la première usine de fabrication de vin de bleuets du Québec.

Pour éviter que ne se perde ainsi la "manne bleue", le maire de la cité du bleu, Mistassini, talonne présentement le ministre responsable du placement étudiant, le Dr Robert Quenneville, afin d'obtenir une subvention de \$30 par semaine pour les étudiants-cueilleurs. Ajoutez à cela un peu de patience, quelques courbatures et les conseils de moniteurs avisés et vous pourrez cueillir un bon cinq boîtes par jour à \$5 la boîte. Cela ferait \$125 pour une semaine de cinq jours. Pas si mal...

Ca, c'est le côté matérialiste de l'affaire. Mais il y a bien d'autres attractions au Lac-Saint-Jean, en plus de la beauté du pays, de l'hospitalité proverbiale de ses habitants et du genre particulier des Jeannoises.

Au lendemain de la Traversée du lac Saint-Jean, du 7 au 11 août, s'est tenu à Mistassini le 14e Festival du bleu. C'est quelque chose de haut en couleur et "ça swing"... Courses de motocyclettes, slalom automobile, théâtre, spectacles folkloriques et couronnement de la Fée du Bleu. Il y a aussi la parade du bleu qui a attiré l'an passé pas moins de 30,000 personnes.

Le maire de Mistassini, le Dr Paul-Emile Perrard, projette d'organiser, dès cet été, une bleuétière touristique, sur un terrain qui appartient déjà à la ville. Il s'agit d'une bleuétière ouverte aux familles de vacanciers où, à frais modiques, on peut cueillir tous les bleuets qu'on veut. La formule a déjà été tentée avec grand succès dans le Saguenay, à Saint-David-de-Falardeau.

L'industrie bleuétière représente un apport économique intéressant pour la région du Lac-Saint-Jean et du Saguenay. L'an passé, une année extraordinaire quant à la quantité, même si la qualité en a souffert quelque peu, on a cueilli pas moins de 10 millions de livres. La production habituelle s'établit à environ 5 à 6 millions de livres et il en reste autant en forêt, faute de cueilleurs.

La demande est si forte que les Jeannoises eux-mêmes se plaignent de ne pouvoir se procurer de bleuets hors saison. Les hôteliers doivent s'organiser eux-mêmes pour en congeler des quantités impressionnantes, de manière à ac-

Voir MIRACLE, page A 6

Viande: la protection du
consommateur est mal assurée

OTTAWA (PC) — La Commission de révision des prix de l'alimentation a publié hier un rapport spécial sur le bœuf haché prévoyant la diminution des prix au cours des prochains mois et critiquant deux services gouvernementaux pour avoir omis de protéger le public.

M. John Morris, spécialiste en matière de bœuf auprès de la commission, a indiqué que les prix de détail du bœuf haché, qui ont diminué quelque peu récemment, continueront de décroître au cours des prochains mois, en raison de la diminution des prix du bœuf déossé importé.

Le rapport souligne qu'il est "alarmant" de constater le nombre infime de tests effectués par le service sanitaire pour assurer les consommateurs

contre les produits avariés et les fraudes économiques.

Le rapport précise qu'entre janvier 1972 et décembre 1973, 105 tests sur les bactéries seulement ont été faits. Les enquêteurs de la commission, note-t-on, ont découvert de la viande de bœuf de piètre qualité, surtout dans les régions isolées.

Par ailleurs, des enquêtes faites par le ministère des Affaires des consommateurs sur les prix du bœuf haché et du saucisson de bœuf ont été concluantes respectivement dans 20 p. cent et 33 p. cent des cas.

Le rapport indique que, récemment, le prix du bœuf haché importé d'Australie et de la Nouvelle-Zélande a baissé de 72 à 63 cents la livre.

Par conséquent, le prix de la viande hachée dans les supermarchés d'Ottawa a diminué à 89 cents la livre, de \$1.10 qu'il était il n'y a pas tellement longtemps.

Dans quelques mois, souligne-t-on, le prix pourrait baisser à 75 cents la livre.

Mme Beryl Plumptre, présidente de la commission, fait remarquer cependant que le conflit ouvrier qui sévit dans les salaisons du pays pourrait fausser totalement ces prédictions. Un lock-out est en cours en Alberta et le conflit pourrait s'étendre à tout le pays.

A Montréal, notamment, les prix pourraient augmenter dès la semaine prochaine si le conflit s'étend. En Al-

berta, 17 salaisons sont fermées, les 1,800 employés de ces salaisons étant victimes d'un lock-out par les trois principales compagnies canadiennes.

Les sociétés Canada Packers, Swift et Burns Food ont fait savoir qu'elles feraient leurs abattoirs dans toutes les provinces si l'Union des travailleurs unis de l'alimentation n'accepte pas la proposition patronale d'ici lundi.

Environ 85 p. cent de la viande de bœuf au Québec vient d'autres provinces, principalement de l'Alberta. La production dans les salaisons encore ouvertes n'a pas été augmentée malgré l'intention des compagnies de décréter un lock-out général si une entente n'intervient pas d'ici lundi.

14 ministres absents
...et l'Opposition
décide de se taire

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'opposition péquiste et créditiste à l'Assemblée nationale a suscité un certain émoi, ce matin, en s'abstenant volontairement de poser des questions aux ministres présents en Chambre, à l'occasion de la traditionnelle période de questions.

L'attitude de l'opposition était motivée par l'absence de 14 des 27 ministres à l'Assemblée nationale. De plus on ne comptait que 51 députés libéraux (sur 102) en chambre ce vendredi. Ce chiffre comprend le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie.

La période de questions a donc été alimentée par les libéraux eux-mêmes qui ont interrogé les ministres présents sur des points plus ou moins urgents.

Il s'agissait de 9 ministres titulaires et de 4 ministres d'Etat.

Le leader du gouvernement, M. Gérard-D. Lévesque, a noté que la "journée du port de Québec" avait lieu au moment où la Chambre siégeait, ce qui expliquerait le taux élevé d'absence.

Mais plusieurs ministres, non présents à cet événement, n'étaient pas non plus présents à la période de questions, moment que l'opposition choisit pour interroger le gouvernement sur des dossiers d'actualité et habituellement urgents.

Interrogé à la sortie de la Chambre, le leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, a soutenu que l'absence massive des ministres

Voir 14 MINISTRES, page A 6

Métro:
la ligne 1
paralysée

Le service du Métro a été interrompu sur la ligne 1 un peu avant midi aujourd'hui à la suite d'un léger incendie dans le système de ventilation à la station Peel.

Les pompiers ont rapidement maîtrisé l'incendie tandis qu'un service d'autobus d'urgence a été mis sur pied par la CTCUM.



— Détails à la page A 6

SOMMAIRE

Arts et spectacles : B 10 à B 14
Bandes dessinées : C 10
Cinéma : B 12
Décès, naissances, etc. : D 12, D 13
Economie : C 1 à C 3
Editorial : A 4
Horoscope : A 9
Informations étrangères : A 12
Jardins et maisons : D 9
Les maux de notre langue : C 10
Médecine d'aujourd'hui : A 9
Mon Oeil sur Montréal : A 8
Mots croisés : C 6
Petites annonces : C 4 à C 9,
D 2 à D 12
Radio et télévision : C 11
Sports : B 1 à B 9
Tribunaux : D 12
ULTIMATUM : C 5

Mini-Loto
94881 : \$5,000

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Les boîtes à surprises!

Les boîtes aux lettres sont de véritables boîtes à surprises : on y trouve de tout. Mais, hier, un préposé à la cueillette du courrier eut la "surprise de sa vie" car dans l'amoncellement de lettres, il découvrit une vieille tortue ! Notre reporter Gilles Normand fait le bilan des surprises... en page A 3.

Dix ans d'efforts torpillés
"par une bande d'ignorants"

par Conrad BERNIER

30 avril 1963: Aloys Schneider, propriétaire d'une usine de charcuterie à St-Jean, près de Montréal, est le seul charcutier diplômé d'Amérique du Nord. Son entreprise est évaluée à \$300,000. Schneider a déjà la conviction absolue qu'il sera bientôt millionnaire. En dix ans d'efforts, qui l'ont mobilisé seize heures par jour, il a appris à des milliers de gourmets québécois ce qu'est la véritable charcuterie.

1er mai 1963: Aloys Schneider reçoit un avis d'expropriation du ministère de la Voirie. C'est le début d'un duel juridique et financier qui durera sept ans et qui le ruinera.

4 juin 1974: Aloys Schneider déclare à un reporter de LA PRESSE: "En 1963, je n'avais pas besoin de rêver de devenir millionnaire puisque j'avais la certitude absolue de le devenir. Ne voyez pas là une affirmation gratuite: ceux qui ont profité de ma ruine pour envahir cette spécialité le sont tous devenus. La vérité est simple: ce sont les fonctionnaires incompetents du ministère de la Voirie et les avocats voraces qui m'ont ruiné. J'étais pourtant, à l'époque, le plus compétent des charcutiers en Amérique du Nord. J'irai encore plus loin: je suis encore

le meilleur de tous. Aujourd'hui, je suis un assisté social..."

Un capital de \$100,000

Diplômé de l'école de charcuterie de Francfort, l'Alsacien Aloys Schneider décide, en 1951, de quitter Metz, France, pour s'établir au Québec et y planter, avec son partenaire Myrka, une industrie d'authentique charcuterie. Schneider et Myrka arrivent ici avec un capital de \$100,000. Ils achètent aussitôt une ferme à St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, près de St-Jean, et se lancent dans la fabrication du vrai salami, des saucissons de jambon, des galantines, des pâtés et des saucisses. Trois ans plus tard, ils ouvrent un magasin de détail sur la rue St-Jacques, à St-Jean, où une clientèle régulière et enthousiaste n'a que l'embarras du choix au chapitre de la charcuterie fine.

Cinq années difficiles

En 1955, Schneider et Myrka, conscients des immenses possibilités qu'offre à leur entreprise le marché québécois et éperonnés par l'accueil inconditionnel réservé jusque-là à leurs produits, construisent, à St-Luc, une usine d'un étage. C'est une usine moderne, d'une superficie de plancher de quelque 5,000 pieds carrés. Elle englobe l'atelier de préparation des viandes avec

le hâchoir, l'émulsionneuse, la mélangeuse à épices, le poussoir, le fumoir, puis les chambres réfrigérées.

Au même moment, Schneider obtient un permis de livraison valable aux quatre coins du Québec. Les années 56, 57, 58, 59 et 60 sont difficiles. Schneider et Myrka doivent non seulement travailler quotidiennement à l'usine mais consacrer des heures supplémentaires à former un personnel qualifié. Ils réinvestissent les profits dans l'entreprise. Ils empruntent aussi pour assurer à l'usine un développement normal et rationnel.

Une école de charcuterie

A l'automne de 1962, Schneider et Myrka commencent à respirer un peu plus librement: les produits fabriqués à l'usine de St-Jean se vendent dans plus de 200 comptoirs de charcuterie de Montréal et de la région des Cantons de l'Est. Même s'ils savent déjà qu'ils seront tous deux millionnaires avant 1970 — les profits en charcuterie sont énormes — Schneider et Myrka refusent de s'enliser dans leur réussite — "la charcuterie comme on la faisait en Allemagne et en Suisse, ça n'existait pas au Québec, et le marché était entièrement à défricher", disent-ils —

Voir EFFORTS, page A 6

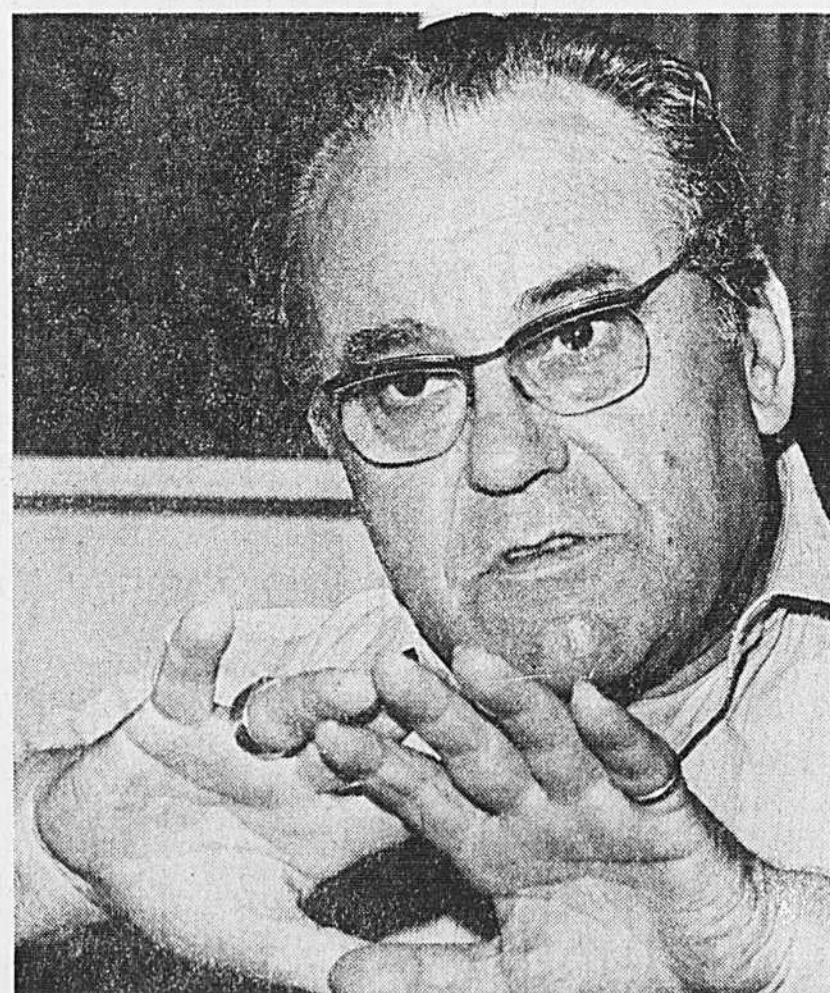


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

"Bornés et incompetents, les fonctionnaires du ministère de la Voirie m'ont fait perdre sept précieuses années. Quand la Cour d'appel a tranché le débat, c'était trop tard: les banques, les impôts et les avocats ont tout bouffé", dit Aloys Schneider.

8
JUILLETSolutions
boîteuses
au problème
du logement

Malgré la mansuétude dont ils semblent faire preuve à intervalles rapprochés à l'égard des candidats à la propriété d'une maison, les trois chefs de parti fédéraux n'ont pu trouver la solution miracle au problème du Canadien moyen à qui ils vouent leur sollicitude: celui d'équilibrer leur budget familial après l'achat d'une maison.

Leurs efforts réciproques, s'ils doivent porter fruit, auraient en commun le même résultat: inciter les moins riches à s'endetter plus, plutôt que d'attendre des jours meilleurs où les taux d'intérêt seront plus abordables.

Boucler son budget

Car il ne semble pas que les propositions mises de l'avant par le premier ministre Trudeau mercredi et avant lui par MM. Stanfield et Lewis aient beaucoup modifié la situation du Canadien à revenu moyen pour qui, ce qui compte avant tout, est de boucler son budget mensuel.

Au Québec, le revenu hebdomadaire moyen des salariés est de l'ordre de \$163 par semaine ou \$8,500 environ par année.

M. Trudeau fixe à \$31,500 le coût d'une maison à Montréal considérée "à prix moyen". Comme il insiste sur un paiement initial le plus bas possible, ceci implique la pleine utilisation du crédit offert, soit 95 p. cent du coût global, ou environ \$30,000.

Au taux d'intérêt hypothécaire actuel de 11.50 p. cent, ceci représente \$3,450 par an, seulement pour le coût des intérêts. Il s'y ajoutera le remboursement du capital en 25 ans, soit \$1,200 par année et des taxes foncières évaluées à \$800.

\$100 par semaine

Quel père de famille "moyen" peut se payer le luxe d'une maison qui lui coûtera pendant des années \$5,450 par an, soit plus de \$100 par semaine, même si le dépôt initial est modeste?

On constate que les promesses de M. Trudeau auront pour effet d'enfler le montant du crédit à supporter, alors même qu'il y a quelques semaines à peine son gouvernement poussait les banques à augmenter leur taux en relevant le taux d'escompte de la Banque du Canada.

Même si, hier soir, le premier ministre a promis d'élargir le programme fédéral actuel de subventions aux personnes à faible revenu pour englober maintenant les Canadiens qui gagnent de \$4,550 à \$15,000 par an, on voit mal comment il pourrait satisfaire réellement une tranche si importante de Canadiens sans y englober des milliards provenant des contribuables.

Solutions coûteuses

Quant à M. Stanfield, il ne peut s'empêcher lui non plus de favoriser avant tout les hauts salaires puisque les déductions d'impôt qu'il propose sur l'intérêt payé dont le taux excède huit p. cent diminuent le revenu imposable et font donc gagner davantage ceux dont le palier d'impôt est élevé.

M. Lewis, de son côté, promet de créer une société centrale qui canaliserait des fonds des banques pour les prêter ensuite à des taux d'intérêt, variables selon les revenus, et qui pourraient descendre à 6 p. cent pour les plus démunis, programme qui coûterait \$1.5 milliard et serait financé par une "restructuration des impôts".

Toutes ces propositions, on le voit, ont peu de chances d'atteindre leur but dans leur ensemble. Elles risquent même de diriger prêteurs (banques, fiducies, assurances), constructeurs et par voie de conséquence acheteurs, vers les hypothèques dites "conventionnelles". Ces dernières sont en-dehors de la Loi nationale sur l'habitation et, par le jeu des sociétés d'assurances d'hypothèques, permettent de prêter jusqu'à 95 p. cent du coût global, sans restriction imposée à personne et sans injection exagérée de deniers publics.

Jean POULAIN

Plains feux sur
la campagne

— page A 10

FLASH/ELECTIONS

Les rhinocéros
sont en ville

Le Parti rhinocéros apportera, comme il le fait depuis bientôt près de 10 ans, sa "contribution originale et essentielle à l'édification d'un Canada prospère et électoral" au cours de la présente campagne fédérale.

Sous la très haute présidence de l'Emminence de la grande corne, le Dr Jacques Ferron, les rhinocéros dévoileront mercredi prochain leur programme électoral intitulé "Tout ce que vous n'avez pas besoin de savoir sur un parti politique fédéral comme les autres". L'important événement aura lieu à "La Grange à Scraphin", 1233 rue Amherst, entre 17 heures et 19 heures.

L'emminence de la petite corne, Roger Bagnolet, fera également connaître les candidats qui se présenteront sous la bannière du lourdaud mammifère. On y présentera également les derniers ouvrages parus aux Editions de l'Aurore.

Ouellet n'aime pas
les tiers-partis

Le ministre des Postes, M. André Ouellet, a exprimé l'opinion hier que les tiers-partis sur la scène fédérale "sont inutiles et nuisibles".

Prenant la parole à l'occasion de l'inauguration de la campagne du député libéral de Québec-Est, M. Gérard Duquet, M. Ouellet a précisé que les tiers-partis n'ont rien contribué à la gouvernance du pays, sauf huit élections en 12 ans.

"Comment peut-on administrer efficacement lorsqu'il y a des élections tous les deux ans," a-t-il demandé.

18 mois au lit...

Au cours d'une réunion à laquelle assistaient hier tous les candidats du comté de Peterborough, Mme Gillian Sandeman, représentante néo-démocrate, a discuté "d'étranges compagnons de lit", faisant allusion aux rapports entre le NPD et le gouvernement minoritaire libéral dans le dernier Parlement.

"Avec quelque insistance, quelques bonnes pièces de législation en sont ressorties", a-t-elle dit. Mais le candidat libéral, le secrétaire d'Etat Hugh Faulkner, a eu le dernier mot.

Lorsque Mme Sandeman a affirmé qu'elle ne voyait aucune différence entre les partis libéral et

conservateur, M. Faulkner s'est exclamé: "Après 18 mois au lit!"

Les chefs
en campagne

Le premier ministre poursuit sa campagne dans les villes ontariennes de London et Hamilton. Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, participera à un rallye à Ottawa, après des visites à North Bay et Ottawa Valley.

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, visitera les villes de Saskatoon et North Battleford.

M. Réal Caouette, chef du Crédit social du Canada, passera la journée à Winnipeg.

Collister a été
prié de démissionner

M. Ron Collister, correspondant-chef du réseau anglais de Radio-Canada à la Galerie de la presse au Parlement canadien, a été prié de remettre sa démission, puisqu'il a accepté l'investiture progressiste conservatrice dans le comté ontarien de York-Scarborough, en vue des élections fédérales du 8 juillet prochain.

Cette requête était contenue dans une lettre que lui adressait hier le directeur du Service des affaires publiques du réseau anglais de Radio-Canada, M. Knowlton Nash.

M. Collister fera la lutte au ministre libéral du Revenu, M. Robert Stanbury.

Des appuis
pour Caouette

Le chef national du Crédit social, dont les créditistes de la Colombie-Britannique avaient feint d'ignorer la présence, a, en contre-partie, reçu un appui massif du Parti créditiste albertain, hier soir, lors d'une assemblée électorale tenue à Red Deer.

M. Francis Porter, leader du parti provincial, a lu un texte d'une résolution dans lequel l'exécutif du parti accordait son entier appui à M. Caouette et aux candidats créditistes à l'élection fédérale, en Alberta.

M. Porter a également fait lecture d'une autre résolution où il est affirmé que les créditistes provinciaux feraient preuve d'inconséquence en votant pour un autre parti que le Crédit social, lors des prochaines élections, en vertu de la solidarité qui lie les partis créditistes provincial et fédéral.

L'ÉTÉ SERA CHAUD À QUÉBEC, MAIS PAS À CAUSE DU BILL 22

La CECM propose une série
d'amendements au bill 22

par Mariane FAVREAU

Estimant que le projet de loi 22 présenté à l'Assemblée nationale n'assure pas la primauté du français comme langue d'enseignement, la CECM a proposé, hier, une série d'amendements qui accorderaient, notamment à la Régie de la langue française, les pouvoirs laissés dans le projet au ministre de l'Éducation et aux commissions scolaires.

L'essentiel de sa position vient de ce que la CECM n'accepte pas qu'avec les deniers publics, l'école puisse angliciser les francophones.

La plus grande commission scolaire du Québec recommande, au terme de plusieurs heures de discussions serrées sur le sujet, une révision en profondeur du chapitre sur la langue d'enseignement, mais a aussi disparaitre toute ambiguïté quant à la "liberté de choix".

Seuls "les membres et les descendants de la minorité anglophone existante lors de l'entrée en vigueur de la présente loi" pourront recevoir l'enseignement en anglais. Et cela, partout "où la densité de leur population le justifie et s'ils en font la demande à la Régie de la langue française".

Le rôle de la Régie, tel que défini dans la résolution de la CECM, débordait celui qui lui est dévolu dans le projet de loi où cet organisme n'a rien à voir au chapitre de l'enseignement.

C'est cette Régie qui déterminerait, par règlement, le taux de densité qui justifierait un enseignement de langue anglaise dans un territoire donné. Et les organismes scolaires ne pourraient ni commencer, ni cesser l'enseignement en anglais sans l'approbation de cette Régie. Dans le projet de loi, c'est le ministre qui conserve cette prérogative.

De plus, c'est la Régie (et non des tests) qui déterminerait les critères en vertu desquels on devrait juger de l'appartenance des enfants à la minorité anglophone, et qui déciderait de leur classement eu égard à la langue d'enseignement.

Enfin, la Régie verrait à ce que "en matière de langue d'enseignement, les organismes scolaires effectuent le classement des élèves en conformité de la loi, ainsi que des règlements et décisions de la Régie".

Les écoles privées

Comme dans la loi 63 et le projet 22, on stipule que la connaissance du français parlé et écrit doit être assurée aux enfants des écoles anglaises. Tant privées, si elles sont subventionnées, que publiques.

Les références aux écoles privées subventionnées sont une innovation. Elles sont considérées, dans la position de la CECM, sur le même pied que les écoles publiques.

Ainsi, on affirme que "l'enseignement se donne en français dans les écoles régies par les commissions sco-

lares, les régionales, les corporations de syndicats et le Conseil scolaire de l'île de Montréal, ainsi que dans les écoles privées subventionnées".

Le texte initial n'en faisait pas mention, mais une forte majorité de commissaires ont souligné la lacune et voté pour ce rajout.

La seule exception à l'école française obligatoire, outre les Indiens et Inuits du Nouveau-Québec et les anglophones établis, la CECM la concède aux enfants qui ont déjà commencé leurs études primaires en anglais et aux autres enfants de la famille qui pourront éventuellement entreprendre des études dans la même langue.

Donc, en ce domaine, la C.E.C.M. ne s'est pas engagée dans les "mesures réparatrices" comme le demandent certains organismes, dont la CEQ. Mais elle vise du moins à stopper l'hémorragie pour l'avenir.

Définie en neuf articles, la position de la CECM paraît d'une sobriété exemplaire, respecte les droits séculaires de la minorité existante et ne fait aucune discrimination envers les immigrants. Quelles que soient leur origine ethnique et leur langue, ils seront tous inscrits à l'école française.

C'est d'ailleurs un amendement adopté par un vote serré qui a permis de préciser un tant soit peu le terme de "minorité anglophone" en ajoutant: "existante lors de l'entrée en vigueur de la loi".

Mais cet article a suscité l'inquiétude de certains commissaires, dont M. Taddeo qui voudrait qu'on définisse les critères d'appartenance à la minorité anglophone.

Politique claire

La résolution adoptée par 14 voix contre trois, comporte divers attendus et considérant qui motivent la position de la commission qui s'était, rappelons-le, déjà prononcée pour le rappel de la loi 63.

On y insiste sur la nécessité de mesures qui donnent aux enfants une bonne connaissance de l'anglais et sur la qualité de l'accueil qui doit être réservé aux non-francophones dans les écoles.

Bill 22: acceptera-t-on les
mémoires déposés en retard?

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Environ une soixantaine de groupements ont jusqu'à maintenant manifesté au gouvernement leur intention d'être entendus devant la commission parlementaire qui s'ouvrira mardi prochain pour étudier le projet de loi 22 sur la langue officielle.

Toutefois, ceux d'entre eux qui n'auront pas fait parvenir leur mémoire écrite à l'Assemblée nationale avant lundi soir risquent de ne pas être entendus, si le gouvernement décidait de faire appliquer de façon stricte le règlement de la Chambre.

Interrogé hier à l'Assemblée nationale par le député péquiste Claude Charron, le premier ministre Robert

De même, on réaffirme que la langue d'enseignement ne peut se dissocier de la langue de travail et que le législateur "a le devoir d'adopter les mesures pour établir le français langue de travail".

Mais en matière de langue d'enseignement, assure la CECM "la loi doit établir une politique linguistique plus clairement que ne le fait le projet de loi 22".

Surtout, la CECM considère que "cette politique doit viser à établir la primauté du français et non uniquement, comme semble s'y arrêter le projet de loi 22, à surmonter les difficultés pédagogiques résultant de la fréquentation d'une école anglaise ou française par des élèves ne sachant pas suffisamment la langue d'enseignement de cette école".

C'est là une critique assez sévère du projet de loi. Mais en gros, cette position réaffirme, de façon plus détaillée, la position que la CECM avait prise en octobre dernier. Comme l'a précisé le commissaire Carignan, "ce n'est pas une position contre l'école anglaise, mais contre l'anglicisation par l'école. Nous ne permettons pas qu'avec les deniers publics, l'école anglicise les francophones".

Mme Killens a voté contre la résolution invoquant le respect des désirs des parents. M. McDonald a prêté en faveur d'une "economic flexibility" et d'un "partnership" dans la liberté, l'égalité, la fraternité.

Quant au commissaire Taddeo, il a mis en cause la qualité de l'école publique française où l'on y donnerait "un enseignement de seconde qualité". Mythe que ses collègues lui ont froidement reproché de véhiculer.

Dans sa présentation, Mme Lavoie-Roux a rappelé que la CECM n'avait étudié que le chapitre de la langue d'enseignement, mais que le projet en général lui semblait un grand pas en avant par rapport à la situation antérieure. Il lui paraissait regrettable qu'il ne soit pas adopté dans ses grandes lignes.

Bourassa a refusé de s'engager à entendre les groupes qui n'auraient pas fait parvenir leur mémoire à temps. M. Bourassa, qui a déjà manifesté à quelques reprises l'espoir que l'étude de son bill linguistique en commission parlementaire soit d'une durée limitée, s'est contenté hier de répondre qu'il étudierait la possibilité de faire des exceptions.

Des exceptions

Normalement, lorsqu'un projet de loi est envoyé en commission parlementaire pour étude, les personnes intéressées à se faire entendre ont un délai de 30 jours pour envoyer leur mémoire. Toutefois, ce délai peut être écourté et c'est justement ce qui se produit avec le bill 22 puisque la commission parlementaire en entreprendra l'étude trois semaines après son dépôt en première lecture.

Ce qui donne un délai relativement court pour élaborer et faire imprimer (à 100 exemplaires) un mémoire.

Hier, le député Claude Charron a voulu rappeler au premier ministre que le Parlement avait pris coutume d'entendre les groupes intéressés même lorsque leurs mémoires n'arrivent pas à Québec dans les délais prescrits.

"Des cas d'exception peuvent se justifier si l'intérêt public est en cause. Je vais en discuter avec le leader parlementaire, avec le ministre de l'Éducation et avec mes collègues du conseil des ministres. Le député de Saint-Jacques doit quand même se rappeler qu'un très grand nombre de mémoires sur cette question ont déjà été soumis à la commission Gendron, que le dépôt du projet de loi était prévu depuis très longtemps", a répliqué le premier ministre.

Il a ensuite conclu: "Il n'y a pas de changement dans la politique du gouvernement sur cette question. Je suis prêt, à la suite de la question du député, à en discuter avec mes collègues".

LA MÉTÉO
à Montréal

AUJOURD'HUI
Minimum: 55 — Maximum: 80
Généralement ensoleillé et venteux

DEMAIN
Ensoleillé, venteux et
un peu plus chaud

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	45	75	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Outaouais	55	80	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Laurentides	50	80	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Cantons de l'Est	50	80	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Québec	45	75	Ensoleillé et venteux	Ensol., vent. et plus chaud
Rimouski	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Lac Saint-Jean	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Baie-Comeau	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Sept-Îles	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud
Gaspé	35	65	Ensoleillé	Ensol., vent. et plus chaud

au Canada

	AUJOURD'HUI		Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	40	60
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	40	60
Saskatchewan	Averses	Régina	40	60
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	50	65
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Saint-Jean	40	75
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax	40	65
Île-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown	40	55
Terre-Neuve	Neige locale	Saint-Jean	35	40
Ontario	Ensoleillé	Toronto	60	75

(Les chiffres indiquent le minimum enregistré hier et le maximum la nuit dernière)

la pollution

Poste	Concentration moyenne	Concentration de pointe
Saint-Jacques	20	34

L'anhydride sulfureux n'est qu'un agent polluant sur plus d'une centaine, mais en général, quand celui-ci est à la hausse, les autres le sont aussi. La CUM vise comme objectif une concentration annuelle moyenne ne passant pas 60 microgrammes par mètre cube.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15	REDACTION	874-7070
Lundi au vendredi 1.00	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement 0.35	PROMOTION	874-7100
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383
par porteur: 13 26 52	PETITES ANNONCES	
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$52.20	Commandes	874-7111
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00	Pour changer ou annuler	874-7205
Samedi seulement* 9.10 18.20	du lundi au vendredi: 9h à 16h30h	
par courrier:	GRANDES ANNONCES	
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00	Détailants	874-7300
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00	National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7306
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40	Carrières et professions, nominations	874-7320
* Minimum de 26 semaines	COMPTABILITÉ	
Côte-Nord, par avion, 0.40	Grandes annonces	874-6892
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 20h (Samedi: 9h à 17h)	Petites annonces	874-6901
874-6911		

Lalonde: L'anglais
ne perd pas sa place

par Gilles TREMBLAY

"Mais, à coup sûr, et j'utilise là tout le pouvoir de persuasion dont je dispose, l'anglais n'est pas attaqué et ne perd pas la place qu'il a, en fait, dans la situation actuelle." (notre traduction)

C'est ce que déclarait, hier, M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au conseil exécutif du Québec, lors de l'allocation sur le bill 22 qu'il prononçait à l'occasion du congrès annuel de l'Association du gaz propane du Québec.

Dans un discours principalement en anglais, le ministre Lalonde a rassuré un auditoire majoritairement anglophone sur le fait que le projet de loi 22 visait plutôt donner le ton que régenter les communications dans les domaines de l'administration, du travail et de l'éducation. Dès lors, ceux qui y voient la possibilité que l'an-

glais régresse feraient preuve d'une méfiance déplacée.

Après avoir souligné la baisse dramatique du taux de natalité et l'intégration des immigrants au secteur anglophone dans une proportion ne correspondant pas à la réalité démographique, il a insisté sur le fait que le gouvernement se devait de prendre ses responsabilités afin d'éviter tout danger d'assimilation à long terme.

Le ministre a aussi déclaré que les adversaires du projet de loi ne s'étaient pas sérieusement interrogés sur les principes de fond qui y sont inclus.

Selon lui, il serait irréaliste de croire qu'une loi puisse transformer le Québec, du jour au lendemain, en une province totalement francophone. Une méfiance totale à l'endroit du bill se serait dès lors absurde.

Desmarais est
prêt à témoigner

QUÉBEC — La commission parlementaire chargée de scruter la vente du quotidien Le Soleil reprendra vraisemblablement ses travaux sous peu pour entendre le président de Power Corporation et propriétaire de LA PRESSE, M. Paul Desmarais.

C'est ce qu'a indiqué hier le premier ministre Robert Bourassa, laissant toutefois au leader de son parti et à celui de l'Opposition le soin de s'entendre sur la date de la convocation de cette commission.

Répondant à une question du député Fabien Roy, M. Bourassa a dit: "J'ai communiqué avec M. Desmarais il y a quelques minutes... Il m'a dit qu'il était prêt à venir témoigner au moment que nous déciderions".

Comme on le sait, M. Desmarais avait une option d'achat sur le quotidien québécois, à laquelle il a accepté de renoncer pour permettre à M. Jacques Francoeur de devenir le propriétaire du Soleil.

Bourassa refuse d'appuyer ou de rabrouer le ministre Claude Simard

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Multipliant les acrobaties verbales, le premier ministre Robert Bourassa a soigneusement évité, hier, d'appuyer ou de rabrouer son beau-frère, le ministre Claude Simard, qui a récemment avoué que l'allégeance politique était un critère d'embauche au sein de son ministère.

Interrogé le 24 mai dernier quant à savoir s'il était exact que son ministère vérifiait l'allégeance politique des gens qu'il était sur le point d'embaucher, le ministre Simard avait répondu sans détours: "C'est bien sûr que nous vérifions qui nous engageons, que ce soit sur le plan politique ou sur le plan de la compétence".

Il y a deux jours, le beau-frère du premier ministre n'hésitait pas à réaffirmer cet aveu: "Tant et aussi longtemps que je serai ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, je vérifierai toujours qui j'emploie".

EFFORTS

SUITE DE LA PAGE A 1

et rêvent de greffer à l'usine de St-Luc une école de charcuterie capable de rivaliser en tous points avec celle de Francfort et susceptible d'intéresser des centaines de jeunes Québécois francophones.

Le Québec nous fascine

"Nous avions choisi le Québec parce que c'était un pays francophone, déclare Aloys Schneider. Nous ne pouvions certes pas oublier ou nier nos origines alsaciennes, mais nous étions déterminés à nous intégrer le plus loyalement et le plus complètement possible au milieu francophone québécois. Ce pays neuf nous fascinait. Nous y arrivions avec \$100,000. C'était beaucoup d'argent à l'époque. Notre ambition fondamentale était de créer de toutes pièces au Québec une authentique industrie de la charcuterie, et d'y intéresser de jeunes francophones. Nous étions conscients qu'une fortune nous pendait au bout du nez, certes, mais nous ne voulions surtout pas être considérés comme des émigrés parasites millionnaires. Nous aurions peut-être dû faire comme tant d'autres: spéculer et jouer à la bourse..."

Le 3 avril 1965, le ministère de la Voirie fait parvenir à Schneider et Mirka une offre finale et péremptoire d'expropriation: \$52,000. Eux, ils évaluent leur entreprise à \$300,000. Ils contestent aussitôt l'offre. Les fonctionnaires du ministère de la Voirie sont muets, et, quelques semaines plus tard, en mai, Schneider et Mirka sont expulsés manu militari de leur usine de St-Luc, les machines sont arrachées du plancher et entreposées dans un hangar où, en quelques mois, la pluie, l'humidité et la rouille les rendent désormais inutilisables. C'est une perte de plusieurs dizaines de milliers de dollars.

En novembre 1970, la Cour d'appel tranche le duel juridique qui dure déjà depuis sept ans, et fixe à \$130,000 le montant global de l'expropriation de l'usine de St-Luc. L'offre finale et péremptoire du ministère de la Voirie, le 3 avril 1965, était de \$52,000...

Pour Schneider et Mirka, ce jugement arrive trop tard, et la partie est perdue: les banques qui leur ont prêté, et qui attendent depuis sept ans un règlement final, exigent des remboursements immédiats: le ministère du revenu veut sa part du \$130,000; les avocats propulsent rapidement le dossier des honoraires: \$30,000; l'outillage rouillé est inutilisable; les concurrents ontariens ont profité de la paralysie de l'usine de St-Jean pour envahir le marché que Schneider et Mirka avaient laborieusement conquis. Lorsque le dernier créancier est payé, il ne reste plus rien des \$130,000.

Aloys Schneider conserve toujours toutes les pièces versées au dossier de cette expropriation. Chaque document est daté, classé, chiffré. C'est un dossier impeccable et complet. "N'importe quel économiste ou expert en finance qui en ferait une étude sérieuse serait forcé d'avouer que mon entreprise a été torpillée, consciemment ou inconsciemment, par une bande d'ignorants."

Aloys Schneider a maintenant 60 ans. "Si j'avais eu affaire à des fonctionnaires intelligents et lucides, dit-il, pareille catastrophe ne serait jamais arrivée. J'aurais encore une usine; j'aurais fondé une école de charcuterie; j'aurais formé des milliers de charcutiers professionnels; j'emploierais 250 ouvriers spécialisés dans mon usine; les amateurs de charcuterie boufferaient un produit québécois..."

Aloys Schneider parle de la charcuterie dans un langage élégant, savant et français. Il affirme que les comptoirs de charcuterie du Québec sont bourrés de produits hautement cancérogènes. "Je vous prédis, dit-il, que, d'ici dix ans, les ménagères du Québec boudonneront impitoyablement tous les comptoirs de viande et de charcuterie existants."



Tous les participants qui avaient indiqué, sur leur billet, le numéro 7 sous la lettre A, 10 sous la lettre B, 8 sous la lettre C et 9 sous la lettre D gagnent dans l'ordre, ce qui leur rapporte 1203,40 dollars pour une mise de 1.00 dollar.

Ceux qui avaient choisi les quatre mêmes numéros 7-10-8-9 mais dans un ordre différent, gagnent dans le désordre, ce qui leur mérite 32.60 dollars pour chaque mise de 1.00 dollar.

Cette intervention lui avait du reste valu les applaudissements nourris de ses collègues libéraux.

Politique officielle?

La question que le leader de l'Opposition, M. Robert Burns, a posée hier au premier ministre est celle-ci: "J'aimerais que le premier ministre nous dise s'il s'agit là d'une politique officielle du gouvernement, si ça s'applique à tous les ministères, ou bien s'il s'agit d'un écart de la part du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche".

M. Bourassa s'est d'abord rabattu sur la déclaration d'un leader syndical qui aurait dit trouver normal que, "dans l'entourage des ministres", on tienne compte de l'allégeance politique.

Argument que l'Opposition admet: s'il s'agit de quelqu'un qui doit faire partie du personnel du cabinet du ministre, il est normal qu'on vérifie son allégeance parce qu'il s'agit nettement d'un "poste politique". Mais pour les autres fonctionnaires? redemande le leader péquiste.

Cette fois, le premier ministre invo-

14 MINISTRES

SUITE DE LA PAGE A 1

constituait un mépris pour les membres de l'Assemblée nationale.

Il a expliqué que c'est le privilège de l'Opposition de choisir ses priorités "et nos priorités étaient des dossiers qui touchent des ministères dont les titulaires étaient absents".

Pour sa part, le représentant du Parti créditiste, M. Fabien Roy, a déploré ce fait, précisant que tous les vendredis la situation se posait et qu'elle venait d'atteindre un sommet intolérable.

Habituellement, le Premier ministre, M. Robert Bourassa, est à Montréal le vendredi, journée que d'autres ministres choisissent pour s'absenter. Un seul des huit membres de l'opposition était absent. Il s'agit de M. Marc-André Bédard (Chicoutimi), présent au congrès de son parti dans sa région.

En agissant ainsi, le PQ vient dramatiser à nouveau ce que les observateurs appellent ici la "crise permanente" de l'actuel Parlement: la disproportion entre une Opposition réduite à huit sièges, forcée d'être partout à la fois et sans relâche à tous les travaux de la Chambre et de ses commissions et une majorité gouvernementale exagérée qui incite ses membres à l'indolence, à l'absentéisme et finalement à une certaine désaffection de leurs responsabilités parlementaires.

Le PQ a lutté jusqu'ici contre l'absentéisme des ministériels en exigeant quotidiennement un vote enregistré permettant d'identifier officiellement les députés présents ou absents.

Cette semaine encore, le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, déplorait publiquement l'absentéisme généralisé en Chambre et se disait favorable à l'imposition effective des amendes prévues au règlement pour pénaliser les absences injustifiées.

Il y a quelques semaines, le Parti québécois avait d'autre part créé une mini-commotion en décidant de boycotter les travaux des commissions parlementaires pour protester contre un ajournement qui avait pour effet de priver l'Opposition de la période de questions habituelle à l'Assemblée nationale.

MIRACLE

SUITE DE LA PAGE A 1

cueillir leurs hôtes "à la mode du pays" à longueur d'année.

Du côté des sous-produits, domaine dans lequel l'université Laval poursuit des recherches intensives depuis une dizaine d'années, les hommes d'affaires de la région viennent de mettre sur pied une entreprise qui fabriquera, à compter de mars 1975, un jus de bleuet dont on dit le plus grand bien.

Etablie dans le parc industriel de Dolbeau, ville-jumelle de Mistassini, Frilac Inc. produira également un certain nombre de sous-produits alimentaires bleuétiers. L'usine est déjà construite et les études de marché vont bon train. Pour un investissement de près d'un demi-million de dollars, le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a consenti, cette semaine, une subvention de \$66,500. Auparavant, le ministère québécois de l'Agriculture avait octroyé \$15,000 à Julac Inc. pour aider aux études de marché et de rentabilité.

Julac Inc. compte entrer en opération dès l'automne et produire 60,000 gallons de vin dès sa première année. Elle consommera annuellement environ 350,000 livres de bleuets au cours de ses cinq premières années d'existence. La promotion et la distribution de ses vins seront assurées par les Distilleries Melville, de Ville de Laval. Les congelés et autres produits seront distribués par les Congelés Rayon-Soleil, une entreprise de la région qui s'est affirmée sur le marché québécois ces dernières années.

On demande à goûter, bien sûr, avant de crier au miracle — un journal local parlait cette semaine du miracle des bleuets changés en vin —, mais le président de l'entreprise, M. Jean-Paul Binet, commissaire industriel de la région, y a déjà goûté, lui, et il parle d'un vin "honnête", s'apparentant au Beaujolais...

Au fait, le vin de bleuets n'est pas bleu, mais rouge. Précisons qu'il n'a rien à voir cependant avec les tendances électorales de la région.

que les lois régissant la Fonction publique: "Le principal critère, c'est la compétence, c'est évident, il faut passer des concours".

Sans préciser les autres critères, s'il y en a, le chef du gouvernement a enchaîné: "Il est permis à des membres du Parti québécois d'être fonctionnaires, même de démissionner pour se présenter comme candidats, de critiquer ouvertement le gouvernement alors qu'ils ont été fonctionnaires".

"On ne parle pas de ça", de lancer le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, sur un ton exaspéré.

"Est-il normal, demanda ensuite M. Burns en revenant à la charge, qu'un ministre vérifie l'allégeance politique des fonctionnaires avant de les embaucher?"

La réponse du premier ministre: "La loi actuelle n'interdit pas aux fonctionnaires d'être membres d'un parti d'Opposition, d'être membres du Parti québécois".

"Je m'excuse mais on ne répond pas à ma question", rétorqua le député de Maisonneuve en déclenchant un tumulte parmi les députés libéraux, manifestement agacés par ce sujet.

En moins d'une minute, le président Jean-Noël Lavoie répéta dix fois les mots "à l'ordre". Après quoi, M. Lavoie a pu y aller d'un rappel du règlement de la Chambre: "Vous savez comme moi qu'un ministre d'abord, en principe, est libre de répondre ou de ne pas répondre. Il est libre de répondre également à sa manière et il est responsable de sa réponse, qu'elle soit satisfaisante ou non au député qui pose la question. Cette réponse, qu'elle soit satisfaisante ou non, doit être considérée comme finale".

La leucémie n'est plus une maladie incurable

par Jeanne DESROCHERS

Une jeune fille qui entreprenait ses études de médecine a appris qu'elle souffrait d'un type de leucémie (promyélocytaire) qui a de grandes chances d'être fatale au cours du premier mois. Elle a pourtant terminé ses études, et elle va toujours bien.

La leucémie serait-elle une maladie dont on peut guérir?

Les possibilités sont de plus en plus grandes, et nous pouvons affirmer que nous avons des patients guéris, dit le Dr James F. Holland, de l'école de médecine du Mont Sinai, à New York, directeur d'un groupe de recherches qui compile et compare les résultats de tous les instituts spécialisés en Amérique dans les traitements des leucémies.

Dans l'état actuel des recherches, les enfants atteints de leucémie auraient 50 p. cent de chance de survivre au moins les premiers cinq ans. Et l'espoir augmente à mesure que les recherches avancent.

L'Institut d'hématologie-oncologie de Montréal (rattaché à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville) organisait hier et aujourd'hui une conférence nationale sur les leucémies aigües, à laquelle ont été invitées des célébrités internationales, comme le Dr Holland et le Dr Jean Bernard, directeur de l'Institut des recherches sur les maladies

du sang à l'Hôpital Saint-Louis de Paris.

Alors que le Dr Holland parlait de la catégorie de leucémie (lumphoblastique) qui offre actuellement les plus grands espoirs de rémission et de guérison, et qui atteint surtout les enfants, le Dr Bernard traitait des autres catégories, pour lesquelles les résultats thérapeutiques sont plus difficiles à obtenir. De nouveaux médicaments font l'objet d'essais, on expérimente avec les dosages, on obtient de meilleures rémissions, mais jusqu'ici on ne prolonge guère la vie des malades de plus d'un an.

En plus de nouveaux médicaments, on expérimente de nouvelles techniques, comme la transfusion de globules blancs, et on utilise de plus en plus l'immunothérapie (certaines cellules cancéreuses semblent porter des éléments qui inhiberaient la prolifération d'autres cellules).

La combinaison de différents médicaments et de différentes techniques semblent donner de bons résultats, des résultats qui peuvent ensuite être appliqués à d'autres types de cancer. La recherche sur les leucémies est à l'origine, semble-t-il, de presque tout ce qui s'est découvert sur le cancer.

Le groupe du Dr Holland, à New York, ayant fait une étude suivie sur 300 enfants traités dans différents centres d'Amérique depuis

1968, parle d'un groupe de 50 enfants dont les traitements ont donné les meilleurs résultats jusqu'ici: 60 p. cent de ces enfants ayant subi une combinaison de traitements depuis trois ans, sont encore vivants.

Un des conférenciers, le Dr Joseph Fraumeni, de l'Institut national du Cancer de Bethesda, dans le Maryland, parlant des études épidémiologiques sur la leucémie, a révélé que certains groupes semblent prédisposés à la maladie, soit à cause de facteurs génétiques, soit à cause de l'environnement.

Les Américains, par exemple, sont tout en haut de la liste, alors que les Japonais sont tout en bas (à l'exception des survivants d'Hiroshima, victimes toutes désignées à cause de leur exposition à la radiation). Et chez les Américains, le sommet est atteint par des enfants de 3 et 4 ans, de race blanche. Certaines familles semblent prédisposées au cancer, de toutes variétés. On se demande si ce n'est pas là un défaut d'immunité, d'ordre génétique.

Un groupe de chercheurs de Cartierville a bon espoir d'en arriver à l'identification complète des leucémies par catégories selon l'origine de la cellule malade. Cette identification est essentielle au traitement, et la technique habituelle (cytochimie) laisse passer 15 p. cent des leucémies sans pouvoir les classer.

Toyota, la petite voiture populaire la moins chère sur le marché:

\$2599*



LA COROLLA 1200 KE020KB

Deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars! C'est sans doute beaucoup d'argent à mettre sur une voiture, mais c'est certainement la meilleure aubaine en ville. Et voici pourquoi:

C'est le prix le plus bas de toutes les petites voitures populaires.

L'économie se doit de commencer dès l'achat. (Mais il ne faut pas qu'elle s'arrête là.)

En comparant les prix, on fait saute aux yeux: c'est Toyota qui a la petite voiture la moins chère des 10 petites voitures les plus vendues au Canada. Il s'agit de la Corolla 1200 (KE020KB).

Pour vous convaincre, il suffit de comparer les prix de quelques-uns des modèles économiques les plus populaires. Vous constaterez la différence.

Modèle	Cylindres cc/Vitesse	Le meilleur prix suggéré par les fabricants	Différence
TOYOTA 1200/65		\$2,599	—
Vega 1	2300/75	\$2,927	\$328
Pinto	2000**	\$2,832	\$233
Datsun 1300**		\$2,965	\$366
VW 1600/46		\$2,995	\$396

**Les Chevrolet n'ont pas été divulgués.

Mais ce n'est pas tout!

C'est la voiture qui consomme le moins d'essence de toutes les petites voitures populaires.

Lors d'une récente enquête, on a demandé aux acheteurs canadiens de petites voitures les raisons qui les incitent à acheter une petite voiture.

Rien d'étonnant à ce que les deux les plus souvent données furent le prix d'achat et la consommation d'essence.

Maintenant, reprenez bien ceci:



LA COROLLA FAMILIA, dotée d'un moteur de 1600 cc., de freins à disque assistés à l'avant et de sièges-baquets à dossier entièrement inclinable. Le tout en équipement standard.



LA COROLLA SEDAN 4 PORTES, l'une des 5 nouvelles Corolla.



LA MARK II FAMILIALE, pourvue d'un puissant moteur 6 cylindres de 2600 cc.



LA MARK II HARDTOP, dotée de la servodirection et de freins à disque assistés à l'avant. Les deux en équipement standard.



LE PICK-UP HI-LUX, avec sa nouvelle caisse longue 2000.



LA CELICA GT, dotée d'une transmission à 5 vitesses et d'un tachymètre.



LA CORONA SR, celle qui a le S.P. et une transmission à 5 vitesses.



LA COROLLA SR5, équipée d'une transmission à 5 vitesses pour une plus faible consommation d'essence.

TOYOTA

Vous en avez en vingt yen pour votre argent!

Consultez les Pages Jaunes pour trouver l'adresse du concessionnaire Toyota le plus près de chez vous.

LE MONDE

Le Sénat refuse de réduire les forces des USA à l'étranger

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat a rejeté hier deux amendements successifs réclamant la réduction du nombre des troupes américaines à l'étranger, donnant ainsi une importante victoire à l'administration du président Nixon.

Les sénateurs ont d'abord repoussé par 54 contre 35 un amendement présenté par le sénateur Mike Mansfield, chef de la majorité démocrate au Sénat, demandant le retrait de 125,000 des 433,000 soldats américains servant à l'étranger. Les sénateurs se sont à nouveau opposés ensuite à un second projet plus modéré réclamant la réduction de ces forces de 76,000 unités au cours des 18 prochains mois. Cette fois, le vote fut de 46 contre 44.

Cette action du Sénat constitue un indéniable succès pour l'administration Nixon. Le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, a en particulier toujours souligné qu'une réduction des forces américaines à l'étranger porterait un coup sévère aux négociations américano-soviétiques sur la réduction mutuelle des troupes en Europe et mettrait en danger les efforts de paix en Asie.

Grève générale du transport en Italie

ROME (PA) — L'Italie est aux prises, aujourd'hui, avec une grève générale des travailleurs du transport. Les trois grandes centrales ouvrières ont déclenché cet arrêt de travail, sous forme de grèves perlées de quatre heures en quatre heures, pour forcer le gouvernement italien à adopter une politique plus socialiste des moyens de transport.

Les employés du métro et les chauffeurs d'autobus ont refusé de se présenter au travail entre 9 heures du matin et une heure de l'après-midi. Les cheminots et les employés de bureau ont débrayé à 8 heures, ce matin, alors que les ingénieurs et les conducteurs ont quitté le travail trois heures plus tard.

Les lignes aériennes, internationales et nationales, ont été annulées et retardées les vols jusqu'à l'après-midi. Seulement une demi-douzaine d'avions se sont posés ou ont décollé de l'aéroport international de Rome durant l'arrêt de travail.

Rumeur d'élections générales en G.-B. l'automne prochain

LONDRES (Reuter) — Il est de plus en plus question que le gouvernement minoritaire du premier ministre Harold Wilson déclenche des élections générales l'automne prochain.

La plupart des membres du cabinet britannique seraient en faveur d'un appel au peuple tôt en octobre, bien que le mois de septembre ne soit pas écarté.

Plusieurs facteurs militent en faveur d'un scrutin en octobre. Cette période favoriserait particulièrement le Premier ministre Wilson, puisque les conservateurs devraient alors annuler leur conférence annuelle, ce qui enlèverait au leader du Parti conservateur, M. Edward Heath, l'occasion de remonter le moral de ses partisans, rudement mis à l'épreuve par la défaite aux élections du 28 février dernier. Par ailleurs, des élections en octobre, qui surviendraient après les vacances annuelles, alors que l'électorat est, habituellement, bien disposé à l'égard du gouvernement, pourraient donner au parti travailliste une majorité lui permettant de travailler plus efficacement à la solution des problèmes auxquels la Grande-Bretagne doit faire face présentement.

Nouvelle entente de l'OTAN signée dès le 19 juin

BRUXELLES (Reuter) — C'est maintenant pratiquement certain : les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN signeront et scelleront une nouvelle déclaration de principe atlantique, les 18 et 19 juin, assure-t-on de source bien informée à Bruxelles.

Les ambassadeurs des pays de l'Alliance atlantique se sont réunis, aujourd'hui, au quartier général de l'Alliance, pour mettre la dernière main au texte de la déclaration.

Le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger avait lancé l'idée d'une nouvelle charte atlantique, il y a plus d'un an. Mais les discussions sur l'élaboration d'un texte redéfinissant les relations des pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, constituée voici 25 ans, en tenant compte de l'évolution de la situation mondiale, avaient été pratiquement interrompues au début de l'année. Ceci en raison de divergences d'opinion ayant surgi entre les Etats-Unis et la CEE, dont huit des membres appartiennent également à l'OTAN.

Kissinger: les USA ne cherchent pas à expulser l'URSS du Proche-Orient

WASHINGTON (AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a déclaré hier, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis n'avaient ni l'intention ni la capacité d'expulser l'Union soviétique du Proche-Orient.

M. Kissinger a expliqué que les seuls objectifs des Etats-Unis étaient de faciliter le règlement pacifique permanent du conflit du Moyen-Orient et d'établir de nouvelles relations avec les pays arabes.

A ce propos, le secrétaire d'Etat, contrairement à ce qu'il avait dit mardi devant le Congrès, a précisé que seulement une partie et non pas la totalité des 100 millions de dollars mis de côté par le gouvernement pour l'aide à la reconstruction du Proche-Orient, pourrait éventuellement aller à la Syrie.

Mais M. Kissinger a réaffirmé qu'au cours de ses négociations sur le désengagement des troupes dans

le Golan, il n'avait fait aucune promesse formelle d'aide économique à la Syrie et que le président Assad ne lui avait rien demandé.

Evidemment, l'Union soviétique est une grande puissance qui a des intérêts globaux et le Moyen-Orient intéresse l'Union soviétique au plus haut point, a dit M. Kissinger. Nous n'avons aucune intention ni la capacité d'expulser l'Union soviétique du Moyen-Orient.

Alors qu'il n'était encore que conseiller du président pour la sécurité nationale, M. Kissinger avait déclaré en 1971 dans un 'briefing' de presse que le but des Etats-Unis était d'expulser l'Union soviétique des positions qu'elle avait conquises au Moyen-Orient en raison de l'importance stratégique de la région pour l'Occident.

Sans vouloir prévoir les prochaines étapes du règlement pacifique du conflit israélo-arabe, le secrétaire d'Etat

a souligné que l'Union soviétique y serait associée en sa qualité de co-président de la conférence de Genève.

La question de la participation éventuelle de l'Organisation de libération de la Palestine aux pourparlers de Genève n'a pas encore été posée aux Etats-Unis, a dit le secrétaire d'Etat qui a réaffirmé n'avoir encore jamais eu de contacts directs ou indirects avec les dirigeants palestiniens.

M. Kissinger a expliqué que le président Nixon avait décidé de faire un voyage au Proche-Orient parce que le moment était venu de marquer avec éclat les nouvelles relations plus confiantes qui se sont établies entre les Etats-Unis et les pays arabes.

Voici les autres principaux points abordés par le secrétaire d'Etat au cours de sa conférence de presse:

1) EUROPE

Les événements survenus au cours des récents mois en Europe occidenta-

le ont considérablement clarifié l'atmosphère de dialogue avec les Etats-Unis. Les bases de relations plus constructives existent maintenant et le président Nixon envisage de prendre contact avec les nouveaux dirigeants des principaux pays européens.

2) MOSCOU ET SALT

Les négociations avec l'Union soviétique sur la deuxième phase de la limitation des armements stratégiques n'ont pas encore abouti et il n'est pas du tout certain qu'un accord soit réalisé lors du sommet de Moscou à la fin du mois. Les négociations SALT soulèvent trop de problèmes capitaux pour la sécurité des Etats-Unis pour qu'elles soient menées à la hâte en fonction d'un calendrier artificiel.

3) EXPLOSION INDIENNE

L'explosion nucléaire indienne ne modifie pas l'équilibre des forces dans le monde. Ce n'est pas à cause de cette explosion que le secrétaire d'Etat

a remis le voyage qu'il projetait de faire à New Delhi et il compte toujours y aller prochainement.

4) VIETNAM

Les Etats-Unis n'ont jamais pris aucun engagement formel sur le retrait de leur personnel civil du Sud-Vietnam contrairement à ce qui a été récemment affirmé dans un article sur les négociations de paix de Paris. Ils avaient seulement manifesté une intention qui a été compromise par le non-respect des clauses signées de l'accord de Paris par le Nord-Vietnam.

5) ARABIE SAOUDITE

Les entretiens que le prince Fahd, vice premier ministre d'Arabie saoudite, a actuellement à Washington, ne portent pas principalement sur les approvisionnements en pétrole mais sur la coopération des Etats-Unis à l'industrialisation et à la défense du royaume saoudite.



UPI photo

Scènes émouvantes à Tel Aviv

Pleurant de joie, la famille d'un prisonnier israélien le couvre de baisers à son arrivée à l'aéroport Ben Gurion à Tel Aviv, en provenance de Damas. Le dernier échange des prisonniers, hier, ouvre la voie à l'application des clauses de l'accord syro-israélien de désengagement au Golan.

Des prisonniers israéliens accusent les Syriens de les avoir torturés

TEL AVIV (UPI) — Vingt-quatre heures après le retour de Syrie des derniers prisonniers israéliens, deux aviateurs ont révélé, dans une conférence de presse, qu'ils avaient été battus et torturés pendant leur captivité. Trois bergers bédouins faits prisonniers, le premier jour de la guerre d'octobre, ont rapporté pour leur part qu'un Druze, nommé Mohamed Abu Saled, était mort de faim, de froid et de torture.

Le capitaine Ami Rokeah, 28 ans, a raconté que son "Mirage" avait été abattu au sixième jour de la guerre et qu'il avait pu sauter indemne en parachute, mais qu'il avait été blessé à la poitrine au moment de sa capture par les soldats syriens.

Il a dit qu'il avait passé trois mois à l'hôpital, et que durant tout ce temps il avait eu les yeux bandés. Il a dit également qu'il n'avait pas toujours reçu tous les soins nécessaires.

"On m'a torturé pour obtenir des renseignements, mais aussi, je crois, par plaisir", a dit le capitaine Rokeah, qui s'est refusé à donner des détails sur le genre de tortures, pour épargner, a-t-il dit, du chagrin à ses parents. Mais, il a dit qu'il connaissait des cas où des pilotes ont été rendus sourds et ne pourront plus voler, et que lui-même n'est plus en état de piloter un avion de guerre à cause de sa blessure aux poumons.

Il a dit que leurs gardiens s'esclafaient quand les prisonniers invoquaient la convention de Genève. Toutefois, les conditions de leur détention s'améliorèrent après la première visite de la Croix-Rouge.

La police protège les ministres britanniques contre l'IRA

LONDRES (AP) — Selon la presse britannique, les 21 membres du gouvernement de M. Wilson sont protégés 24 heures sur 24 par une équipe spéciale d'inspecteurs armés, à la suite de la mort de Michael Gaughan, militant de l'IRA emprisonné qui faisait la grève de la faim, et des inquiétudes que l'on éprouve pour cinq autres prisonniers irlandais qui refusent également toute nourriture.

Des gardes du corps permanents ne sont normalement affectés qu'à trois membres du gouvernement britannique: le Premier ministre, le secrétaire au Foreign Office et le ministre de l'Intérieur.

Un autre aviateur, Benjamin Kiriati, a raconté qu'il avait été opéré pour ses blessures, mais qu'il avait été transféré deux jours après en prison où ses plaies s'étaient infectées et qu'il a cru ne pas survivre. Il a dit également qu'il avait été torturé pendant ses interrogatoires: coups de bâton sur le dos et les doigts, brûlures et projecteurs braqués dans les yeux. Il a dit n'avoir jamais reçu de visite de la Croix-Rouge.

Par ailleurs, la force des observateurs du désengagement des Nations unies (FODNU) est devenue opérationnelle hier dans la zone tampon du Golan, apprend-on dans les milieux des Nations unies à Damas.

Sur les quelque 1,250 hommes qui constitueront cette force, plus de la moitié, soit 700 hommes, sont déjà dans la région du Golan. Le quartier général de la FODNU installé à Damas, et un poste de commandement aménagé à Kouneitra, sont entrés en fonction.

La FODNU se composera de 350 Péruviens et 500 Autrichiens. Les questions de logistique seront du ressort de 190 Canadiens et de 60 Polonais et d'une centaine d'officiers du corps des observateurs des Nations unies. Les soldats polonais sont installés à Kanakir, village syrien situé à une quarantaine de km (25 milles) au sud-ouest de Damas. Les soldats canadiens sont installés à Kouneitra.

Le président Anouar El Sadate a réaffirmé hier que la position des Etats-Unis avait radicalement changé depuis la guerre d'octobre. Le chef de

l'Etat égyptien s'adressait à des pilotes dans une base aérienne avancée du Sinai.

A Jérusalem, le bloc de droite (Likoud) a demandé hier la convocation du Parlement pour discuter des prétendus mauvais traitements infligés aux prisonniers israéliens par les autorités syriennes. De son côté, la Syrie a accusé Israël d'avoir mal traité les prisonniers syriens.

Killex

Formulation moderne et efficace contenant mecoprop, 2, 4D et Decembre. Contrôle le pissenlit, le plantain, le lierre terrestre, le mouron, le trèfle et plusieurs autres espèces nuisibles des pelouses. Employer 1 once par gallon d'eau pour couvrir 250 pieds carrés.

Canette 8 onces	\$1.79
Canette 16 onces	\$2.49
Canette 32 onces	\$3.69
Canette 64 onces	\$6.99

WEEDEX

Barre merveille

Lorsque vous traînez cette barre sur la pelouse, elle détruit toutes les mauvaises herbes à larges feuilles, pissenlit, plantain, etc. Pas besoin d'outils supplémentaires. Une barre de 22" traite jusqu'à 22,000 pieds carrés et coûte

\$4.98

iw.h.perron

515, boul. Labelle, Chomedey
(1^{re} mille au nord du pont de Cartierville)

Tél.: 332-3610

Vaste terrain de stationnement

KAL KAN[®]

FAVORI DE LA SEMAINE[™] #40

Gentil Wiski

Wiski est un épagneul adorable âgé de 2 mois. De pelage brun et blanc, il pèse un peu plus de six livres et mesure 10 pouces de hauteur. Wiski a besoin d'affection et d'un os de choeur.

Si vous en avez à lui offrir, venez le voir à la Société Protectrice des Animaux, au 5125 ouest, rue Jean-Talon, à 10h le samedi 8 juin. (Il y aura à ce moment un tirage pour Wiski et on demandera le tarif nominal habituel. Mais nous avons beaucoup d'autres chiens petits et gros qui, comme lui, attendent l'adoption.)

Nous publions cette annonce au lieu de la publicité de la nourriture pour chiens et chats Kal Kan[®] parce que nous aimons les chiens et les chiens nous aiment.

® Marque déposée au Canada

avis légaux • appels d'offres • soumissions

AVIS LÉGAL
Prenez avis que Provost Cartage Inc., permis 1930-V, présentera à la Commission des transports du Québec, une requête pour l'approbation d'une majoration de 40% sur les taxes actuellement publiées au tarif No 38-A pour le transport de produits pétroliers par camions-citernes.

La présente requête est conforme avec l'article 2.70.1 du Règlement 2C.
Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les 4 jours suivant la date de la première parution de cet avis.

J.-P. Vermette
Gérant du trafic
Provost Cartage Inc.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES:
ICH-610-01-001
Date de fermeture:
jeudi 4 juillet 1974
à 15 h 30 heure de Montréal
**AMÉNAGEMENT LG-2
RIVIÈRE LA GRANDE
CAMPEMENT DUNCAN
PHASE IA
DEBOISEMENT,
TERRASSEMENT,
CONSTRUCTION
DES ROUTES ET
DES PONCEAUX**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, en s'adressant au:

**Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DE LA BAIE JAMES**
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal H2L 4M8, Que.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de soixante cinq mille dollars (\$65,000), sous forme d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements, les deux émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doivent être préparés sur les formules jointes à l'appel d'offres et doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-RAPHAËL
DE L'ILE BIZARD**
Égouts domestiques, pluvial, pavage,
collecteurs d'égouts, éclairage
Collecteurs d'égouts domestiques
et pluvial
Lots 80 et 84
Projet No 108-12

APPEL D'OFFRES
La Municipalité de Saint-Raphaël de l'île Bizard demande des soumissions pour la construction de son projet intitulé "Collecteurs d'égouts pluvial et domestiques, égouts, aqueduc, bordure, pavage et éclairage, lots 80 et 84".

Qualification
Seules les entreprises ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec sont autorisées à soumissionner pour ce projet.

Obtention des documents de soumission et conditions
Les documents de soumission et autres renseignements pourront être obtenus par les entrepreneurs généraux seulement, à compter du 11 juin 1974 au bureau des ingénieurs-conseils Arsenault, Garneau, Villeneuve et Associés, 1610 ouest, rue de Beauharnois, Montréal H4N 1J5, téléphone 384-7200, contre un dépôt de cinquante dollars (\$50.00) non-remboursable.

Garantie de soumission et de contrat
Les entrepreneurs généraux devront inclure dans leur soumission:

1) Un chèque visé ou un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de dix pour cent (10%) du total de leur soumission. La garantie de soumission doit être valide pour quarante-huit (48) jours.

2) Une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra en faveur du propriétaire, un cautionnement des obligations pour paves, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du contrat d'entreprise. La caution devra renoncer aux bénéfices de discussions.

Date de réception des soumissions
Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues et ouvertes publiquement au bureau des ingénieurs-conseils Arsenault, Garneau, Villeneuve et Associés, 1610 ouest, rue de Beauharnois, Montréal au plus tard à 12 heures, heure en vigueur localement, le 27 juin 1974.

Lorsque requis, les soumissions des sous-traitants seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées du Québec au plus tard à 12 heures, le 25 juin 1974.

L'appartient aux entrepreneurs généraux soumissionnaires de décider de la validité des documents de soumission des sous-traitants.

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

**M. André Ranger,
Secrétaire-trésorier.**

Le directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.

Le 7 juin 1974

Canada
Province de Québec
District de St-François
Cité de Sherbrooke

**Renovation Urbaine
Zone St-François — Secteur 2**

APPEL D'OFFRES
par propositions de développement

La Cité de Sherbrooke conformément à la résolution adoptée le 16 mai 1974, demande par la présente des propositions de développement consistant en l'achat ou la location du ou des terrains portant les numéros de cadastre 927 (0.998 acres) et 929 (3.61 acres) du quartier Est, pour la construction et l'aménagement de complexes résidentiels, commerciaux, hôteliers ou autres, le tout conformément au règlement de zonage et au document de demande de propositions.

Les propositions cachetées seront reçues jusqu'à 16:00 heures (locale) le 1er octobre 1974 au bureau du greffier de la Cité de Sherbrooke, 145 Nord rue Wellington et seront ouvertes immédiatement après l'heure de clôture.

Toute proposition devra être accompagnée d'une garantie de dix mille dollars (\$10,000) à l'ordre de la Cité de Sherbrooke et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des propositions.

Les conditions du présent appel d'offres sont décrites dans le cahier de demandes de propositions de développement qui peut être obtenu en s'adressant au soumissionné, à l'adresse précitée, et moyennant un déboursé de cinquante dollars (\$50) non remboursable.

La Cité de Sherbrooke se réserve le droit, avec la Société d'Habitation du Québec, de n'accepter aucune des propositions reçues.

Robert L. Bélisle,
Greffier,
Cité de Sherbrooke.

Le 7 juin 1974.

VILLE DE PIERREFONDS
APPEL D'OFFRES
Agrandissement et réparations
Usine de filtration

Contrat No 505
Fourniture et pose
de l'acier d'armature
Contrat No 507
Fourniture et livraison du béton

La Ville de Pierrefonds demande des soumissions en triplicata, séparées pour chacun des contrats mentionnés, sous enveloppes cachetées, marquées "Soumission pour Contrat No 505 et 507", adressées au Greffier de la Ville, monsieur Gabriel Legault. Ces soumissions seront reçues jusqu'à 12:00 midi, jeudi le 27 juin 1974, pour être ouvertes immédiatement.

Seules les soumissions préparées sur les formulaires de la Ville de Pierrefonds seront acceptées. Une copie des plans, devis et formules de soumission pourra être obtenue en s'adressant au bureau de l'Ingénieur de la Ville, au 1072 ouest, boulevard Gouin, à Pierrefonds, moyennant un dépôt de \$25.00 non remboursable, pour chaque contrat. Ces mêmes documents peuvent être examinés, sans frais, à la Ville de Pierrefonds de préférence et possiblement chez les ingénieurs-conseils aux adresses suivantes:

— Arsenault, Garneau, Villeneuve & Associés, 1610 ouest, rue de Beauharnois, Montréal
— Pierre de Guise & Associés, 10127 boulevard St-Laurent, Montréal.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié sur une banque à charte canadienne, payable à l'ordre de la Ville de Pierrefonds, ou d'un bon de garantie de soumission, pour un montant au moins égal à dix pour cent (10%) du total de chaque soumission.

La Ville ne s'engage aucunement à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ceci, sans obligation et responsabilité de sa part envers les soumissionnaires.

Joachim Cloutier, ing.,
Ingénieur de la Ville.

**Société
d'énergie
de la Baie James**

APPEL D'OFFRES:
ICD370-01-001
DATE DE FERMETURE:
Jeudi, le 18 juillet 1974
15h30, heure de Montréal
**AMÉNAGEMENT LG-2
RIVIÈRE LA GRANDE
Excavation et
travaux connexes
Galerie de fuite et accès
aux conduites forcées
Centrale LG-2**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu sur paiement d'une somme NON REMBOURSABLE de \$25, pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, en s'adressant au:

**Service des Contrats
SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE
DE LA BAIE JAMES**
800 est, boul. de Maisonneuve
19e étage
Montréal H2L 4M8, Québec,
Canada

Un dépôt de soumission au montant de trois millions cinq cent mille dollars (\$3,500,000) sous forme d'un cautionnement de soumission et une convention relative à l'émission de cautionnements, les deux émis par l'une des sociétés choisies par le soumissionnaire dans la liste des sociétés mentionnées au document d'appel d'offres, doivent être préparés sur les formules jointes à l'appel d'offres et doivent accompagner la soumission afin qu'elle soit acceptée.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.

Le 7 juin 1974

Canada
Province de Québec
District de Dorval
CITÉ DE DORVAL

Dépôt du rôle de valeur locative 1974-1975

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle de valeur locative des propriétés commerciales et industrielles de la Cité de Dorval pour l'exercice financier 1974-1975 a été déposé à mon bureau le trente-et-unième jour de mai 1974.

Ledit rôle de valeur locative restera ouvert à l'examen des intéressés du lundi au vendredi inclusivement durant les heures régulières de bureau, à l'hôtel de ville, 60 avenue Martin, Dorval.

Le délai pour déposer une plainte contre le rôle de valeur locative est de quatre (4) mois à compter de l'expédition des comptes de taxes basés sur la valeur locative.

DONNE A DORVAL, QUÉBEC, ce sixième jour de juin, mil neuf cent soixante-quatorze (1974).

Le greffier
Marcel Guérin

**SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES
ET DE LOGEMENT
APPEL D'OFFRE**

**Remplacement d'éviers et
cuves de lavage
Divers ensembles d'habitations
Montréal**

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soumissionné, seront reçues jusqu'à 14:00 heures HEURE DE MONTREAL JEUDI, LE 20 JUIN 1974 POUR LE REMPLACEMENT DE 300 EVIERS DE CUISINE DOUBLES ET 30 CUVES DE LAVAGE.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Canada
Province de Québec
District de Dorval
CITÉ DE DORVAL

Dépôt du rôle de valeur locative 1974-1975

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle de valeur locative des propriétés commerciales et industrielles de la Cité de Dorval pour l'exercice financier 1974-1975 a été déposé à mon bureau le trente-et-unième jour de mai 1974.

Ledit rôle de valeur locative restera ouvert à l'examen des intéressés du lundi au vendredi inclusivement durant les heures régulières de bureau, à l'hôtel de ville, 60 avenue Martin, Dorval.

Le délai pour déposer une plainte contre le rôle de valeur locative est de quatre (4) mois à compter de l'expédition des comptes de taxes basés sur la valeur locative.

DONNE A DORVAL, QUÉBEC, ce sixième jour de juin, mil neuf cent soixante-quatorze (1974).

Le greffier
Marcel Guérin

**SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES
ET DE LOGEMENT
APPEL D'OFFRE**

**Remplacement d'éviers et
cuves de lavage
Divers ensembles d'habitations
Montréal**

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soumissionné, seront reçues jusqu'à 14:00 heures HEURE DE MONTREAL JEUDI, LE 20 JUIN 1974 POUR LE REMPLACEMENT DE 300 EVIERS DE CUISINE DOUBLES ET 30 CUVES DE LAVAGE.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.

Les cahiers des charges et les formules d'offres reçues peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Trio de voleurs de bijoux capturé par trois policiers

par Michel AUGER

"Nous venons d'appréhender les Nations-Unies du crime."

C'est un policier de la CUM, nerveux, mais souriant, l'agent Claude Monette, qui s'exprimait ainsi, hier midi, peu après la capture d'un trio de voleurs à main armée à la suite d'un hold-up dans une bijouterie de Pointe-aux-Trembles.

L'agent Monnette, attaché

au poste de Pointe-aux-Trembles, raconte qu'il patrouillait avec son collègue Yvon Dion, à bord de l'ambulance 26-15 lorsqu'ils ont été informés par radio du vol qui venait de se produire à la bijouterie Dancoste au 12,938 de la rue Notre-Dame.

"Nous nous dirigeons vers l'établissement, poursuit le policier, lorsqu'un deuxième appel nous a été transmis nous demandant de se rendre

rue Sherbrooke pour y rencontrer un citoyen.

"En fait, c'était un des nos collègues en congé, l'agent Marcel Jacques, du poste 19, qui, après avoir été témoin du vol, avait décidé de suivre les bandits à distance.

"Suivant les indications de M. Jacques, nous avons demandé l'aide de plusieurs autos et nous nous sommes dirigés vers le garage muni-

cipal, sur la 36e Rue, où l'auto des fuyards était stationnée.

"A notre arrivée un des suspects pointait un revolver en notre direction. Nous nous sommes abrités. Finalement, le bandit s'est rendu après que nous eûmes tiré quelques coups de semonce. Il ne comprenait à peu près pas le français."

Deux autres suspects se sont ensuite fait prendre en faisant de l'auto-stop sur le boulevard Métropolitain. Les policiers ont également retrouvé les quelque \$4,000 de bijoux volés.

Puisque deux des voleurs avaient eu le temps de s'enfuir, plusieurs policiers de la CUM, y compris des spécialistes de la section technique avec des lance-grenades de gaz lacrimogènes, ont fouillé tous les recoins de l'immeuble municipal et les environs.

Toutefois, après une heure de fouille, le lieutenant Carlo Rossi, de la section des enquêtes criminelles, a fait arrêter les recherches, conscient du fait que les bandits avaient eu le temps de filer.

Toutefois, en soirée, plusieurs perquisitions ont été effectuées dans le quartier Park Extension, par les sergents détectives Yves Richard et Jacques Laurin qui sont chargés de la poursuite de l'enquête. Ceux-ci sont confiants de retrouver les deux suspects d'ici peu.

Tendance chez certains accusés à refuser les services gratuits d'un procureur de la défense

par Léopold LIZOTTE

Au moment même où il devient plus facile pour tout le monde d'obtenir, et cela gratuitement, les services d'un avocat, une situation paradoxale semble vouloir se développer: un nombre de plus en plus élevé de prévenus accusés de délits graves manifestent leur volonté de se défendre seuls.

Cette habitude qui semble vouloir s'ériger en système de la part de certains prévenus, qui invoquent toutes sortes de raisons et de prétextes, aurait des conséquences graves sur la marche normale de procès.

Et, l'un de ces jours, il faudra nécessairement trouver un correctif.

C'est ce que vient de souli-

gner le Cour d'appel, en renvoyant l'appel logé par Pierre-Paul Poulin, condamné à la détention perpétuelle pour le meurtre d'un hôtelier de l'Ascension, M. Jean-Louis Viens.